



PROJET DE LIEN PERMANENT DE LA PREMIÈRE NATION DES CHIPPEWAS DE GEORGINA ISLAND

Description initiale d'un projet désigné
Sommaire



14 avril 2022

TABLE DES MATIÈRES

Abréviations.....	vi
Partie A : Informations générales	1
1. Nom du projet.....	1
2. Renseignements du soumissionnaire	1
3. Résumé des activités réglementaires de consultation du public	4
4. Participation autochtone	15
5. Autres études et plans pertinents	23
6. Article 95 – Évaluations stratégiques	24
Partie B : Information de projet.....	25
7. Objectif et nécessité du projet	25
8. Désignation du projet selon le règlement sur les activités concrètes	25
9. Composants et activités du projet.....	25
10. Capacité de production maximale	27
11. Calendrier prévisionnel	27
12. Solutions de rechange au projet.....	28
Partie C : Informations sur le lieu et contexte.....	30
13a. Coordonnées géographiques	30
13b. Cartes du site.....	30
13c. Description légale des terres.....	30
13d. Proximité des résidences et des communautés potentiellement touchées	42
13e. Proximité des terres autochtones	42
13f. Proximité des terres fédérales	42
14. Description de l’environnement physique et biologique	42
15. Description du contexte sanitaire, social et économique	46
Partie D : Participation fédérale, provinciale, territoriale, autochtone et municipale.....	59
16. Soutien financier fédéral potentiel	59
17. Terres fédérales pouvant être utilisées pour le projet.....	59
18. Participation des autorités fédérales et d’autres territoires de compétence	60
Partie E : Effets potentiels du projet.....	65
19. Changements apportés à l’environnement par la législation fédérale.....	65
20. Modifications de l’environnement sur les terres fédérales et ailleurs	73

21. Incidences sur le patrimoine physique et culturel autochtone, l'utilisation traditionnelle des terres ou l'archéologie.....	81
22. Incidence sur les conditions sanitaires, sociales ou économiques des Autochtones ...	82
23. Émissions de gaz à effet de serre	90
24. Types de déchets et d'émissions.....	93
Conclusion	98

LISTE DES FIGURES

Figure 1 Aéroglisseur	2
Figure 2 Zone d'étude du lien permanent de Georgina Island	3
Figure 3 Propriétés des terres de Georgina Island (2007).....	32
Figure 4 Plan d'utilisation des terres de Georgina Island.....	33
Figure 5 Population de la PNCGI par âge (Statistique Canada, 2016)	48
Figure 6 Population de la PNCGI au fil du temps (1996-2016) (Statistique Canada, 2016; Statistique Canada, 2012).....	49
Figure 7 Emploi dans la PNCGI par industrie (2016) (Statistique Canada, 2016).....	52

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 Résumé de la consultation des organismes de réglementation	4
Tableau 2 Résumé de la consultation du public et des groupes d'intérêt communautaire	9
Tableau 3 Calendrier des activités de consultation futures avec les agences gouvernementales, ainsi que les organismes publics et communautaires.....	14
Tableau 4 Résumé des activités de participation de la communauté	16
Tableau 5 Résumé des activités de participation des Autochtones	20
Tableau 6 Calendrier des activités de consultation futures des communautés autochtones.....	22
Tableau 7 Résumé du calendrier du projet de lien permanent	27
Tableau 8 Description légale des terres	34
Tableau 9 Population par âge pour la PNCGI	48
Tableau 10 Population inscrite des Chippewas de Georgina Island	49
Tableau 11 Population par sexe pour la PNCGI.....	49
Tableau 12 Nombre total de trajets en véhicule à passagers par traversier (2009-2019)	50
Tableau 13 Niveau d'éducation pour la PNCGI	51
Tableau 14 Situation de la main-d'œuvre pour la PNCGI.....	52
Tableau 15 Revenu par sexe de la PNCGI	53
Tableau 16 Groupes de revenus totaux en 2016 de la PNCGI.....	53
Tableau 17 Liste des organismes consultés dans le cadre du projet de lien permanent.....	60
Tableau 18 Effets potentiels et mesures d'atténuation en vertu de la législation fédérale	65
Tableau 19 Autres effets environnementaux potentiels et mesures d'atténuation	73
Tableau 20 Effets potentiels du projet sur le patrimoine autochtone, physique et culturel	81
Tableau 21 Répercussions sanitaires et socio-économiques potentielles du projet.....	82

Tableau 22 Liste des avantages du projet pour les peuples autochtones du Canada	85
Tableau 23 Valeurs utilisées dans l'estimation des réductions de GES pour les options de lien permanent proposées	91
Tableau 24 Calculs des émissions de GES – Valeurs comparatives.....	92
Tableau 25 Sommaire des sources de déchets.....	94
Tableau 26 Sommaire des sources d'émissions	97

ABRÉVIATIONS

Abréviation	Définition
ABG	Analyse basée sur le genre
AE	Autorisation environnementale
AEIC	Agence d'évaluation d'impact du Canada
ALP	Autorisation en vertu de la <i>Loi sur les pêches</i>
BIC	Banque de l'infrastructure du Canada
CE	Conductivité électrique
CET	Classification écologique des terres
CIPN	Centre d'information sur le patrimoine naturel
CIPS	Cambium Indigenous Professional Services
COV	Composés organiques volatils
DDP	Description détaillée du projet
DIP	Description initiale du projet
ECCC	Environnement et changement climatique Canada
EDSC	Emploi et Développement social Canada
EES	Évaluation environnementale du site
EP	Espèces en péril
EPI	Équipement de protection individuelle
EPV	Examen de projet volontaire
ESCC	Évaluation stratégique des changements climatiques
EVD	En voie de disparition
FCP	Fonds pour les compétences et les partenariats
FEG	Femmes et Égalité des genres
GES	Gaz à effet de serre

Abréviation	Définition
ha	hectare
HAP	Hydrocarbures aromatiques polycycliques
HCP	Hydrocarbures pétroliers
HFI	Habitats fauniques importants
IRDI	Intendance de ressources et de développement d'installations
ITO	Information sur les terres de l'Ontario
LCOM	<i>Loi sur la Convention concernant les oiseaux migrateurs</i>
LEI	<i>Loi sur l'évaluation d'impact</i>
LEP	<i>Loi sur les espèces en péril</i>
LPEN	<i>Loi sur la protection des eaux navigables</i>
LPGI	Lien permanent de Georgina Island
LSFAU	Ligne de partage des eaux du lac Simcoe
LSRCA	Lake Simcoe Region Conservation Authority
MDNMRNF	Ministère du Développement du Nord, des Mines, des Richesses naturelles et des Forêts
MEN	Menacé
MEPNP	Ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs
MP	Membre du Parlement
MPO	Ministère des Pêches et des Océans
MPP	Membre du Parlement provincial
MTO	Ministère des Transports de l'Ontario
NMO	Nation métisse de l'Ontario
PE	Protocole d'entente
PNCGI	Première Nation des Chippewas de Georgina Island

Abréviation	Définition
PPE	Permis de prélèvement d'eau
RCAANC	Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada
REAS	Registre environnemental des activités et du secteur
RGT	Région du Grand Toronto
RLSC	Rescue Lake Simcoe Coalition
RNCan	Ressources naturelles Canada
SAC	Services aux Autochtones Canada
SBL	Sans but lucratif
TC	Transports Canada
THIP	Terre humide d'importance provinciale
VUS	Véhicules utilitaires de sport
WSP	WSP Canada Inc.
ZINS	Zones d'intérêt naturel et scientifique

PARTIE A : INFORMATIONS GÉNÉRALES

1. NOM DU PROJET

Nom du projet :	Lien permanent de Georgina Island
Genre/Secteur :	Transport (pont/route sur digue)
Localisation proposée :	Georgina Island, Ontario
Localisation Municipalité :	Ville de Georgina, Municipalité régionale de York (palier inférieur/palier supérieur)

2. RENSEIGNEMENTS DU SOUMISSIONNAIRE

Première nation des Chippewas de Georgina Island (PNCGI) Lien Permanent :

Adresse/courriel :	Toute la correspondance doit être envoyée au personne-ressource du promoteur Copier les coordonnées du contact représentant principal
Téléphone :	Adresser toutes les demandes de renseignements au personne-ressource du promoteur

Partisane:

Chef Donna Big Canoe

Première Nation des Chippewas de Georgina Island (PNCGI)

Personne-ressource du promoteur

Sue Olguin

Chef de projet senior

WSP Canada Inc.

100 Commerce Valley Drive West

Thornhill (ON) L3T OA1

Téléphone : (647) 963-0257

Courriel : sue.olguin@wsp.com

Contact représentant principal

Mike Jacobs

Président-directeur général

Cambium Indigenous Professional Services

1109 Mississauga Street

Première nation de Curve Lake, ON, K0L 1P0

Téléphone : (705) 872-7244

Courriel : m.jacobs@indigenouseaware.com

Présentation du projet

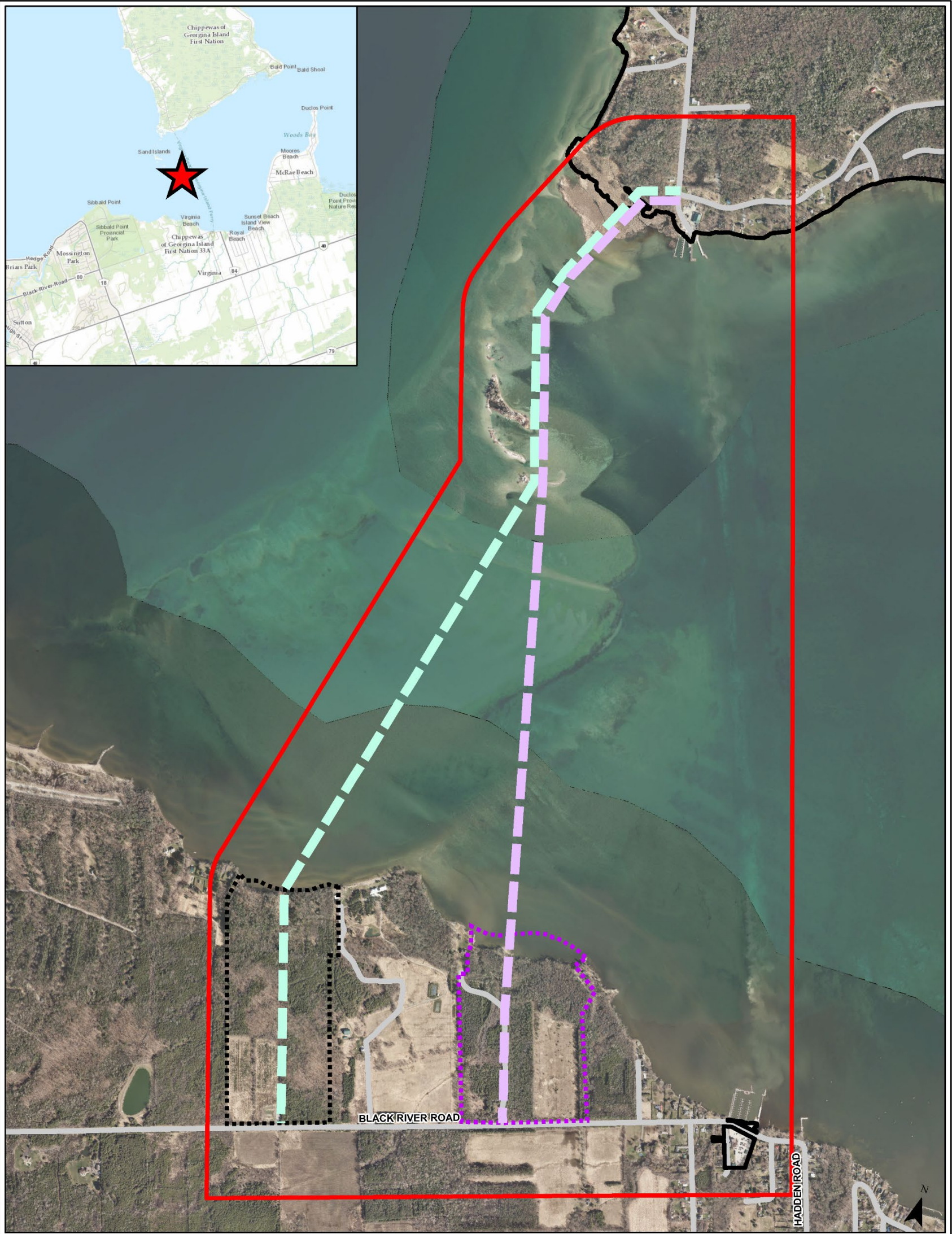
La Première nation des Chippewas de Georgina Island (PNCGI) propose un lien permanent (c'est-à-dire un pont et une chaussée sur digue) pour relier Georgina Island au continent (le « projet »). Actuellement, Georgina Island n'est accessible que par le traversier Aazhaawe pendant les mois de printemps, d'été et d'automne et par aéroglisseur (**Figure 1**) ou route de glace pendant les mois d'hiver.



Figure 1 Aéroglisseur

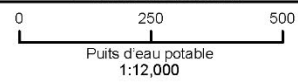
Le projet est proposé pour résoudre un certain nombre de problèmes auxquels la PNCGI est actuellement confrontée en ce qui concerne l'accès au continent. Notons son système de traversier obsolète, qui approche de la fin de sa durée de vie utile, un manque d'options de transport de rechange viables et des risques pour la santé et la sécurité. Les méthodes actuelles d'accès à l'île ne sont pas durables et ont entraîné des menaces pour la santé et la sécurité des membres de la communauté de la PNCGI et des autres habitants de l'île (c'est-à-dire les résidents de chalets qui ne sont pas des membres de la PNCGI). Comme le montre la **figure 2**, le projet proposé envisage des solutions de rechange comprenant un pont et une chaussée sur digue qui permettront d'accéder du continent à la rive sud-ouest de Georgina Island, sur une distance d'environ 2 800 mètres (m). Sur le continent, l'accès au pont se ferait par Black River Road. Le pont enjamberait une partie du lac Simcoe menant à Sand Islands, où un pont-jetée relierait Georgina Island avec un accès à Chief Joseph Snake Road.

La description initiale du projet (DIP) documente les études, les résultats et les consultations et activités de participation entrepris jusqu'à maintenant dans le cadre du processus de planification du projet.



- Légende**
- Zone d'étude 2022
 - Autres propriétés de la PNCGI
 - Propriété de Bayvista
 - Voies réservées
 - Tracé proposé 1
 - Tracé proposé 2
 - Route

**LIEN PERMANENT DE
GEORGINA ISLAND
Figure 2
Zone d'étude**



No du projet : 19M-01346-00
Date de création : 2020-05-20
Date de modification : 26 janvier 2022
Système de coordonnées : NAD 1983 UTM Zone 17N
Source : Région de York, GeoHub (LIO), ESRI Basemaps, WSP



Figure 2 Zone d'étude du lien permanent de Georgina Island

3. RÉSUMÉ DES ACTIVITÉS RÉGLEMENTAIRES DE CONSULTATION DU PUBLIC

Consultation des organismes de réglementation et gouvernementaux

La consultation des organismes de réglementation et gouvernementaux a été initiée par le soumissionnaire à l'automne 2020 et a été menée auprès d'un certain nombre d'organismes fédéraux, provinciaux et municipaux qui ont compétence sur le lieu proposé du projet. Un résumé des commentaires recueillis au cours des diverses réunions de consultation des organismes à ce jour, et la façon dont l'équipe de projet répondra à ces commentaires, sont inclus dans le site **Tableau 1**.

Tableau 1 Résumé de la consultation des organismes de réglementation

Organisme	Date	Objectif	Questions soulevées	Comment sont ou seront-elles traitées?
Banque de l'infrastructure du Canada (BIC) et Agence d'évaluation d'impact du Canada (AEIC)	5 octobre 2020	Tenir une réunion d'introduction au projet. À l'issue de cette réunion, il a été établi que le projet relève du Règlement sur les activités concrètes des projets désignés au titre de la <i>Loi sur l'évaluation d'impact</i> (LEI).	Aucune.	Non applicable.
Ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et Parcs (MEPNP)	9 mars 2021	Déterminer ce qui est requis pour l'évaluation environnementale (ÉE) provinciale, si elle est nécessaire.	<p>Le MEPNP a noté que le soumissionnaire devra déterminer les ÉE de portée générale qui pourraient s'appliquer, et partager avec le Ministère l'analyse de l'applicabilité potentielle de ces processus d'ÉE de portée générale.</p> <p>Il peut s'agir d'une évaluation environnementale municipale de portée générale ou d'une évaluation environnementale</p>	Une réunion a eu lieu avec le MDNMRNF le 26 mai 2021 pour discuter de l'applicabilité de l'ÉE de portée générale du MDNMRNF (voir ci-dessous).

Organisme	Date	Objectif	Questions soulevées	Comment sont ou seront-elles traitées?
			de portée générale du ministère du Développement du Nord, des Mines, des Ressources naturelles et des Forêts (MDNMRNF) pour la gestion des ressources et le développement des installations.	
			Le MEPNP a noté que, si nécessaire, toute décision de suivre un processus harmonisé fédéral-provincial d'évaluation d'impact/évaluation environnementale doit être approuvée par le ministre; cependant, dans tout processus d'évaluation environnementale, le MEPNP soutiendrait les principes d'un examen efficace et simplifié afin de minimiser les chevauchements.	Une réunion a eu lieu avec l'AEIC le 12 mai 2021 pour discuter de la nécessité d'un processus fédéral-provincial harmonisé (voir ci-dessous).
			Le MEPNP a fait remarquer que la ville de Georgina, la municipalité régionale de York et l'Office de protection de la nature de la région du lac Simcoe (OPNLS) devront être engagés et consultés tout au long du projet, car une	Des réunions avec la ville de Georgina et la LSRCA ont eu lieu pour présenter le projet et recueillir des commentaires.

Organisme	Date	Objectif	Questions soulevées	Comment sont ou seront-elles traitées?
			demande d'aménagement sera nécessaire et l'OPNLS est l'organisme de réglementation du littoral.	
AEIC et MEPNP	12 mai 2021	Discuter de la nécessité de coordonner les exigences fédérales-provinciales en matière d'évaluation des incidences et d'évaluation environnementale pour le projet.	Le MEPNP a confirmé qu'une évaluation environnementale individuelle provinciale ne sera probablement pas nécessaire; toutefois, certains processus d'évaluation environnementale de portée générale peuvent s'appliquer. D'après la compréhension actuelle du projet, une ÉE municipale de portée générale n'est pas applicable; cependant, une ÉE de portée générale du MNDMNRNF peut s'appliquer.	Une réunion a eu lieu avec le MDNMRNF le 26 mai 2021 pour discuter de l'applicabilité de l'ÉE de portée générale du MDNMRNF (voir ci-dessous).
Ministère du Développement du Nord, des Mines, des Richesses naturelles et des Forêts (MDNMRNF)	26 mai 2021	Discuter des processus et des compétences en matière d'évaluation environnementale, y compris des travaux potentiels sur les terres riveraines et le lit du lac sous la juridiction du MDNMRNF.	Le DNMRNF a confirmé qu'il existe un chevauchement des exigences entre le processus d'évaluation d'impact du DNMRNF de celui de l'AEIC. Une approche intégrée avec l'AEIC, en théorie, est acceptée. Le MNDMNRNF a recommandé de l'informer de toute exigence potentielle en matière de permis dès les premières étapes de la planification, et	L'équipe de projet et le PNCGI feront circuler les informations pertinentes sur le projet au MNDMNRNF dès que possible et continueront à s'engager avec le ministère tout au long du projet.

Organisme	Date	Objectif	Questions soulevées	Comment sont ou seront-elles traitées?
			non à la fin du processus, ce qui entraîne des retards.	
Office de protection de la nature de la région du lac Simcoe (OPNRLS)	11 août 2021	Effectuer une présentation du projet et un aperçu de son état d'avancement.	<p>La LSRCA a noté que la partie du lac Simcoe située dans la zone d'étude présente divers risques hydromorphologiques et est sensible sur le plan de l'hydromorphologie. Pourtant, au cours de la présentation, l'équipe du projet n'a pas mentionné si une étude hydromorphologique était menée.</p> <p>La LSRCA a recommandé que ces risques ou dangers soient mis en évidence tout au long des phases d'évaluation environnementale et d'autorisation.</p>	<p>L'équipe de projet a confirmé qu'elle était consciente de ces dangers et de ces préoccupations, y compris les problèmes de coulées et d'embâcles de glace, qui sont assez importants sur l'île.</p> <p>L'équipe de projet a également confirmé qu'un hydromorphologue est disponible et que des études d'ingénierie marine côtière seront menées et que les résultats de ces études seront inclus dans la DDP.</p>
			<p>La LSRCA s'est enquis de la façon dont les matériaux seront transportés du côté île de la chaussée, car cette section devra être construite avant la construction du lien permanent.</p>	<p>Les exigences en matière de construction et de remplissage de la chaussée seront étudiées plus en détail et des spécifications pour le transport des matériaux seront élaborées pendant la conception détaillée.</p>

Organisme	Date	Objectif	Questions soulevées	Comment sont ou seront-elles traitées?
Le conseil d'administration de la LSRCA	24 septembre 2021	Fournir une vue d'ensemble du projet proposé et passer en revue l'échéancier remontant à avant 2008, lorsque des discussions ont eu lieu et que des engagements fédéraux ont été pris.	Aucune.	Non applicable.

Participation du public et des groupes d'intérêts communautaires

Un résumé des commentaires recueillis lors des réunions avec le public régional et les groupes d'intérêt communautaires à ce jour, ainsi que la façon dont l'équipe de projet répondra à ces commentaires, est inclus dans le site **Tableau 2**.

Tableau 2 Résumé de la consultation du public et des groupes d'intérêt communautaire

Événement	Participation	Date et heure	Sujets présentés	Questions soulevées	Comment sont ou seront-elles traitées?
Rescue Lake Simcoe Coalition (RLSC)	Un représentant	22 avril 2021	Présentation du projet, aspects d'intérêt, processus d'engagement formel et prochaines étapes.	La RLSC a exprimé ses préoccupations concernant les impacts et les aspects de la conception du projet, et plus particulièrement pour les répercussions sur le lac Simcoe et son bassin versant.	Un engagement formel sera pris avec le RLSC pour trouver des mesures d'atténuation acceptables et s'assurer que les changements apportés au projet protégeront le lac.
Organisations sans but lucratif (SBL) : <ul style="list-style-type: none"> • Rescue Lake Simcoe Coalition • Carden Field Naturalists • South Lake Simcoe Naturalists • North Gwillimbury 	10 représentants	22 juillet 2021	Présentation du projet, y compris le contexte et la compréhension du projet avant le début du processus officiel de l'AEIC.	Questions sur les processus qui seront appliqués pour garantir que la qualité de la protection du lac sera meilleure que ce qui se passe au Bradford By-Pass.	La communauté de la PNCGI mettra en place une équipe de scientifiques pour réaliser une évaluation en deux phases – l'une pour évaluer le processus utilisé pour obtenir des services et l'autre pour s'assurer que toutes les mesures de protection proposées dans la conception de l'étude ont été exécutées et que d'autres mesures d'atténuation sont incluses dans les recommandations finales au Conseil. Tous les entrepreneurs devront suivre une formation

Événement	Participation	Date et heure	Sujets présentés	Questions soulevées	Comment sont ou seront-elles traitées?
Forest Alliance <ul style="list-style-type: none"> • Lake Simcoe Association • Windfall Ecology Centre • Lake Simcoe Watch • Rivers Alliance • Sail Georgina • Ontario Water Centre 					communautaire de la PNCGI sur l'importance du lac Simcoe pour les habitants de Georgina Island.
Citoyens régionaux – Réunion ouverte	61 participants	5 octobre 2021	Informers la grande communauté du lac Simcoe de l'historique du projet du point de vue des Premières Nations jusqu'à la soumission d'une ébauche de DIP à l'Agence d'évaluation	Questions à savoir si la partie pont du lien permanent proposé aura un dégagement suffisant pour que les bateaux puissent toujours se rendre de part et d'autre de l'île et du continent, et si la passerelle provoquera	Il s'agit d'une considération qui sera examinée plus en détail lorsque les études commenceront. Au cours d'une réunion de projet précédente, Sail Georgina ¹ a fait remarquer que la profondeur actuelle du lac ne permet pas la navigation de gros navires, car la plupart des utilisateurs du lac se servent de bateaux pour des

¹ Sail Georgina est une organisation à but non lucratif dont l'objectif principal est de promouvoir la voile et la sécurité nautique dans la ville de Georgina Island et dans la communauté de la voile, et de représenter la ville parmi les autres clubs de voile du lac Simcoe.

Événement	Participation	Date et heure	Sujets présentés	Questions soulevées	Comment sont ou seront-elles traitées?
			d'impact du Canada (AEIC).	un envasement rendant l'eau moins profonde.	activités récréatives et de subsistance (c.-à-d. la pêche). Au fur et à mesure de l'évaluation des options, ces questions seront abordées plus en détail.
				Demandes de renseignements sur le coût estimé du projet et sur les sources de financement.	L'ordre de grandeur initial des coûts du lien permanent est de 250 millions de dollars. On s'attend à une évolution au fil du temps, à mesure que le projet avance et que les conceptions techniques progressent. Actuellement, le chef et le conseil du PNCGI travaillent avec la Banque d'infrastructure du Canada (BIC) pour obtenir du financement. En outre, le PNCGI dispose de fonds d'investissement qui seraient appliqués au projet. D'autres fonds d'infrastructure fédéraux et provinciaux seront également sollicités, le cas échéant.
				La durée de vie du traversier d'Aazhaawe est un sujet de préoccupation;	La communauté de la PNCGI a exprimé son inquiétude quant aux personnes qui viennent sur l'île sans motif – ce qui signifie

Événement	Participation	Date et heure	Sujets présentés	Questions soulevées	Comment sont ou seront-elles traitées?
				<p>cependant, on se demande s'il est possible de faire de l'île une communauté fermée pour limiter l'accès aux personnes extérieures.</p>	<p>que les visites aléatoires ne sont pas privilégiées. Une évaluation de la sécurité et de l'accès sera préparée au printemps 2022 afin d'explorer les options possibles pour limiter l'accès par le lien permanent. Les résultats de ces études seront documentés dans la description détaillée du projet (DDP).</p>
				<p>Préoccupations générales quant à savoir si l'île peut supporter une augmentation du trafic et si des options de stationnement seront étudiées.</p>	<p>À l'heure actuelle, les routes des îles ne sont pas prévues pour des volumes de trafic élevés ou pour les exigences de sécurité potentielles liées à de tels volumes de trafic.</p> <p>Une étude d'impact sur le trafic sera préparée au printemps et à l'automne 2022 pour analyser les impacts potentiels associés à toute augmentation prévue du trafic (sur le continent et sur l'île).</p> <p>Les options de stationnement seront examinées pendant la phase de conception.</p>
				<p>On a demandé si l'option d'un traversier brise-glace « plus vert » pouvant être utilisé</p>	<p>Une évaluation de l'impact sur la santé a été réalisée. Elle indique que le lien permanent est la seule solution permettant</p>

Événement	Participation	Date et heure	Sujets présentés	Questions soulevées	Comment sont ou seront-elles traitées?
				toute l'année avait été étudiée.	de répondre efficacement aux problèmes de santé et de sécurité auxquels la communauté du PNCGI est actuellement confrontée.

Activités futures de consultation avec les organismes de réglementation et le public

Le chef et le conseil de la PNCGI reconnaissent que des consultations supplémentaires avec les organismes gouvernementaux et le public seront nécessaires pour les parties du projet qui ne sont pas uniquement situées sur les terres de réserve. En conséquence, le plan d'engagement du lien permanent (**annexe E** de la DIP) a été finalisé et approuvé par le Conseil en février 2022, en vue de sa mise en œuvre. Des séances de participation régulières seront organisées dans le cadre de la consultation de la PNCGI et de la communauté du Grand Lac Simcoe. La fréquence a été déterminée au terme de discussions et des présentations initiales de l'équipe du secrétariat du lien permanent de Georgina Island (LPGI), comme indiqué sur le site **Tableau 3** ci-dessous.

Tableau 3 Calendrier des activités de consultation futures avec les agences gouvernementales, ainsi que les organismes publics et communautaires

Consultation des parties prenantes	Fréquence	Remarques
Organismes gouvernementaux	<ul style="list-style-type: none"> Les mises à jour doivent être proposées sur une base trimestrielle, en fonction de l'avancement du projet et des besoins. Les présentations aux organismes gouvernementaux se dérouleront comme souhaité (soit à des moments choisis, soit selon un calendrier fixe). 	<ul style="list-style-type: none"> Le secrétariat du LPGI a ouvert une ligne de communication par le biais d'un site Web du projet (www.gifixedlink.com), de contacts par courriel et de présentations.
Public, PNCGI et groupes communautaires du Grand Lac Simcoe	<ul style="list-style-type: none"> Des présentations publiques seront organisées pour solliciter des commentaires sur les impacts potentiels au cours du processus d'évaluation des impacts, si nécessaire. Les organisations qui protègent actuellement le lac Simcoe peuvent demander des présentations à leurs groupes respectifs étant donné l'intérêt partagé avec la communauté de la PNCGI. Un site Web a été développé pour partager des informations, des rapports et des mises à jour sur une base continue et en temps réel. <ul style="list-style-type: none"> Le grand public peut s'abonner aux mises à jour Des pages Facebook ont été créées pour soutenir la mobilisation du grand public. 	<ul style="list-style-type: none"> Le secrétariat du LPGI a ouvert une ligne de communication dans le site Web, de contacts par courriel et de présentations.

4. PARTICIPATION AUTOCHTONE

Le gouvernement du Canada a l'obligation de consulter et, le cas échéant, d'accommoder les groupes autochtones lorsqu'il envisage un projet qui pourrait avoir des répercussions négatives sur les droits autochtones ou les droits issus de traités, potentiels ou établis. La nature de ce projet entrainera cette obligation du gouvernement fédéral. En tant que soumissionnaire du projet, la PNCGI devra exécuter le plan d'engagement du lien permanent afin de s'assurer que le projet n'a pas d'impact sur les droits de la PNCGI ou sur ceux des autres nations.

La PNCGI est signataire des traités Williams et ses peuples sont reconnus comme des peuples autochtones du Canada. À ce titre, la PNCGI respectera la relation de nation à nation avec le gouvernement fédéral du Canada et demandera la même chose au gouvernement fédéral du Canada. Cette relation est documentée par, « Characteristics of a Nation-to-Nation Relationship – Discussion Paper » (février 2017) – Soumis à l'Institut sur la gouvernance (Marcia Nickerson).

Les communautés autochtones considérées comme ayant des interactions réelles ou affirmées avec la zone d'étude proposée pour le projet seront impliquées. Comme l'obligation de consultation et d'accommodement relève du gouvernement fédéral, l'Agence d'évaluation d'impact du Canada (AEIC) a présenté, le 26 février 2021, une lettre qui identifiait les groupes autochtones susceptibles d'être touchés par le projet. L'AEIC a identifié les groupes autochtones énumérés ci-dessous en se fondant sur les informations dont dispose la Couronne dans le cadre du Système d'information sur les droits ancestraux et issus de traités, ainsi que sur les informations accessibles au public. Ce qui suit constitue la liste initiale anticipée des parties prenantes :

- Première Nation d'Alderville
- Première Nation de Beausoleil
- Première Nation des Chippewas de Georgina Island
- Chippewas de Rama
- Première Nation de Curve Lake
- Première Nation Hiawatha
- Nation huronne-wendat
- Nation métisse de l'Ontario – Région 7
- Première Nation des Mississaugas de Scugog

Consultation de la PNCGI

La consultation et la participation ont constitué un volet important du projet. L'engagement a été initié par le soumissionnaire (chef et conseil de la PNCGI) en 2019 et la PNCGI a réalisé des consultations supplémentaires dans sa communauté et la grande communauté du lac Simcoe pour le projet en 2020 et 2021, dans le cadre de la planification du projet.

Un résumé des commentaires recueillis lors des diverses activités de consultation de la communauté de la PNCGI à ce jour, et la façon dont l'équipe de projet répondra aux commentaires, sont inclus dans le site **Tableau 4**.

Tableau 4 Résumé des activités de participation de la communauté

Événement	Participation	Date et heure	Sujets présentés	Questions soulevées	Comment sont ou seront-elles traitées?
Bazar communautaire des vacances de la PNCGI	60 participants	3 décembre 2019	Contraintes et possibilité du projet, calendrier et carte de la zone d'étude du projet.	Aucune préoccupation particulière n'a été soulevée lors du bazar des vacances, car il avait pour but de faire de la publicité pour le prochain atelier de visionnement de la communauté.	S. O.
Atelier de visionnement de la PNCGI	31 participants	13 janvier 2020	Points positifs, objections, améliorations et mesures correctives potentielles liées au projet.	Préoccupations concernant les risques liés aux déplacements sur le lac, en particulier pendant les périodes de gel et de dégel au printemps.	Un lien permanent permettra aux membres et aux visiteurs de se déplacer en toute sécurité, offrira un accès amélioré aux aliments frais et aura un effet bénéfique considérable sur la santé de la communauté de la PNCGI en offrant aux éducateurs, aux enseignants et aux services d'urgence ou de santé un accès plus fiable à l'île.
				La limite de vitesse et le risque de congestion sur l'île associée aux déplacements des voyageurs des chalets d'été en raison du lien permanent	Une étude d'impact sur les transports sera préparée afin d'analyser les incidences potentielles sur la circulation et de définir des mesures d'atténuation pour des problèmes tels que la congestion et la vitesse.

Événement	Participation	Date et heure	Sujets présentés	Questions soulevées	Comment sont ou seront-elles traitées?
				représentent des préoccupations.	
				La qualité de l'eau, la faune et les zones naturelles représentaient des enjeux cruciaux pour les participants, en plus d'autres préoccupations environnementales liées à l'eau douce et saline, aux services utilisant le lien permanent pour le transport (par exemple, pour l'approvisionnement en gaz naturel), et à l'endroit et au moment où l'on peut pêcher.	Une étude détaillée de l'environnement naturel et de l'impact écologique sera préparée au printemps ou à l'automne 2022 pour analyser les impacts potentiels, le cas échéant, associés au projet. L'étude ciblera également les mesures d'atténuation potentielles, les activités de surveillance et de suivi, si nécessaire. Les résultats de cette étude seront inclus dans la DDP.
				L'on a soulevé des préoccupations liées à une éventuelle accélération du développement du territoire qui pourrait résulter du lien permanent, une situation à laquelle la communauté de la	Une étude documentaire sur l'utilisation des terres sera réalisée afin de mieux comprendre les pressions potentielles de développement sur l'île en raison du lien permanent. Les résultats de cette étude seront inclus dans la DDP.

Événement	Participation	Date et heure	Sujets présentés	Questions soulevées	Comment sont ou seront-elles traitées?
				PNCGI ne serait pas préparée, puisque le plan d'aménagement du territoire n'a pas été ratifié.	
Atelier pour les jeunes de la PNCGI	11 participants	9 novembre 2021	Aperçu général du projet, questions et réponses pour répondre aux questions et préoccupations des jeunes de la PNCGI concernant le projet.	<p>Préoccupations générales liées à ce qui suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Répercussions environnementales potentielles découlant du projet. • Augmentation de l'accès à l'île par les résidents de chalets tout au long de l'année. • Développement accru qui peut se produire après que le transport soit plus facile vers l'île. • Sécurité de la communauté de la PNCGI. • La population risque d'augmenter avec les résidents de chalets. • Endettement de la communauté de la 	<p>Un certain nombre d'études techniques et environnementales seront menées au cours du printemps ou de l'automne 2022 afin d'analyser les impacts potentiels associés au projet et d'identifier les mesures d'atténuation appropriées.</p> <p>Une liste complète des études est incluse dans la section 5.</p>

Événement	Participation	Date et heure	Sujets présentés	Questions soulevées	Comment sont ou seront-elles traitées?
				<p>PNCGI en raison des coûts du projet.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Perte de temps et d'efforts si les études ne se déroulent pas comme prévu. • Perte d'emplois due à la perte du système de traversier. 	
				<p>Une question a été soulevée concernant l'impact sur la circulation des bateaux dans le canal aux points sud-ouest de Georgina Island.</p>	<p>Le participant de Sail Georgina a expliqué qu'il n'est pas possible de faire passer en toute sécurité les grands bateaux par ce canal. Tant que la hauteur du pont répond aux besoins des petits navires capables de naviguer dans ce passage, il ne devrait pas y avoir de répercussions pour la plupart des amateurs de navigation de plaisance.</p>

Consultation d'autres communautés et organisations autochtones

Un résumé des commentaires recueillis lors des réunions de consultation et de participation des Autochtones à ce jour, ainsi que la façon dont l'équipe de projet y donnera suite, sont présentés à la section **Tableau 5** ci-dessous.

Tableau 5 Résumé des activités de participation des Autochtones

Groupe autochtone	Participation	Date	Préparé par	Questions soulevées	Comment sont ou seront-elles traitées?
Premières Nations des traités Williams : <ul style="list-style-type: none"> • Première Nation de Curve Lake • Première Nation Hiawatha • Première Nation d'Alderville • Première Nation de Beausoleil • Première Nation des Chippewas de Georgina Island • Première Nation des Chippewas de Rama • Première Nation des Mississaugas de Scugog 	8 représentants	15 juillet 2021	PNCGI	Dans l'ensemble, les communautés étaient en faveur du projet, mais partageaient une préoccupation générale quant aux impacts environnementaux potentiels associés au projet.	L'équipe de projet poursuivra ses études d'évaluation de l'impact environnemental afin d'identifier les répercussions potentielles et de proposer des mesures d'atténuation et de suivi si nécessaire.
Nation métisse de l'Ontario (MNO)	6 représentants	12 août 2021	PNCGI	Dans l'ensemble, le projet a été accueilli favorablement, notamment en ce qui concerne les avantages économiques que ce projet pourrait avoir	Non requis.

Groupe autochtone	Participation	Date	Préparé par	Questions soulevées	Comment sont ou seront-elles traitées?
				pour Georgina Island, la communauté autochtone et l'économie régionale.	
Première Nation huron-wendat	2 représentants	30 novembre 2021	PNCGI	<p>Les préoccupations principales concernent l'archéologie, les questions environnementales et techniques ne relevant pas de l'archéologie étant confiées à la PNCGI et aux Premières nations signataires du traité Williams dans le cadre de l'évaluation des incidences environnementales.</p> <p>La Première nation a également fait remarquer qu'elle croit que la PNCGI et ses homologues des traités Williams prendront les mesures environnementales requises pour le site et qu'elle confiera cette intendance au soumissionnaire et à ses alliés des traités.</p>	<p>La Nation Huron-Wendat sera incluse dans les études archéologiques en tant que communauté autochtone pertinente et les résultats des études, communications et politiques préparées dans le cadre de ce projet seront partagés avec cette Première Nation. La PNCGI en est consciente et considérera Yändata' pour achever le travail au nom de toutes les nations autochtones intéressées par le sujet.</p> <p>En outre, les Hurons-Wendat seront tenus informés de l'évolution des autres questions relatives au projet.</p>

Engagement futur avec les communautés autochtones

Le chef et le conseil de la PNCGI reconnaissent que des consultations supplémentaires avec les dirigeants autochtones seront nécessaires pour de nombreuses parties du projet qui ne sont pas uniquement situées sur des terres de réserve. En conséquence, le plan d'engagement du lien permanent (**annexe E** de la DIP) a été achevé et approuvé par le Conseil en février 2022 aux fins de mise en œuvre. Des séances de consultation seront organisées à intervalles réguliers. La fréquence a été déterminée au terme de discussions et des présentations initiales de l'équipe du secrétariat du lien permanent de LPGI, comme indiqué sur le site **Tableau 6** ci-dessous.

Tableau 6 Calendrier des activités de consultation futures des communautés autochtones

Consultation des parties prenantes	Fréquence	Remarques
Membres de la PNCGI	<ul style="list-style-type: none"> Réunions de mise à jour de la communauté de la PNCGI sur une base trimestrielle. Des activités de consultation auprès de groupes et populations particuliers de la communauté, ainsi que des rapports et des contributions de la communauté seront prévus selon les besoins. 	<ul style="list-style-type: none"> Les réunions communautaires de la PNCGI se tiendront virtuellement ou en personne. La communauté de la PNCGI sera informée des possibilités de contribution au projet au fur et à mesure qu'elles se présentent au cours du développement du projet.
Alliés des traités Williams	<ul style="list-style-type: none"> Les mises à jour des chefs des traités Williams seront fournies lors des réunions prévues des signataires des traités Williams. Les consultations obligatoires se dérouleront sur la base de communauté propre. 	<ul style="list-style-type: none"> Les chefs sont en contact régulier et des lettres de soutien du projet ont été fournies. Au besoin, la PNCGI demandera des réunions spéciales ou ponctuelles avec les chefs des Premières nations signataires du traité Williams.
Leadership autochtone	<ul style="list-style-type: none"> Les mises à jour doivent être proposées sur une base trimestrielle, en fonction de l'avancement du projet et des besoins. Les présentations se dérouleront comme souhaité (soit à des moments choisis, soit selon un calendrier fixe). Les activités de consultation obligatoires seront menées par la 	<ul style="list-style-type: none"> Le secrétariat du LPGI a ouvert une ligne de communication dans le site Web du projet (www.qifixedlink.com), de contacts par courriel et de présentations.

Consultation des parties prenantes	Fréquence	Remarques
	communauté de la PNCGI et l'AEIC pour la Huron Wendat Confederacy et la nation métisse de l'Ontario (NMO).	

5. AUTRES ÉTUDES ET PLANS PERTINENTS

Diverses études de fond ont été réalisées qui permettent à la PNCGI de comprendre l'environnement physique, biologique et socio-économique de la zone d'étude du projet. Ces études comprennent une évaluation préliminaire des solutions techniques et environnementales, qui a été achevée en 2008, et qui a orienté le plan de projet achevé en 2021. De plus, une étude socio-économique du lien permanent a été réalisée en 2019. Elle décrit le contexte sanitaire, social et économique de la région où est réalisé le projet, sur la base d'informations accessibles au public ou recueillies dans l'une ou l'autre des séances de participation du public.

En outre, un certain nombre de notes techniques contextuelles ont été réalisées en 2021, sur la base de recherches et d'analyses documentaires. Chacune de ces notes comprenait une analyse des lacunes dans les données et fournissait un aperçu des conditions existantes dans la zone d'étude. Ces notes comprennent :

- Notes d'examen préalable pour la planification environnementale;
- Notes d'examen préalable en matière d'écologie;
- Notes techniques sur les transports et la circulation;
- Notes techniques sur le génie civil routier;
- Notes d'examen préalable sur l'hydrogéologique;
- Notes techniques de l'examen préliminaire des conditions géotechniques;
- Notes techniques sur la contamination du site;
- Notes d'examen préalable sur l'archéologie;
- Notes d'examen préalable sur le patrimoine culturel;
- Notes d'examen préalable sur la qualité de l'air, les gaz à effet de serre et le bruit.

Des études d'impact détaillées seront achevées au cours de l'automne 2022 et les résultats de chaque étude seront inclus dans la DDP aux fins de présentation à l'AEIC. Le cas échéant, des plans d'urgence ou de gestion spécifiques seront également préparés pour être mis en œuvre dans le cadre de la gestion environnementale globale du projet.

Ces études comprendront :

- Qualité de l'air – Conditions existantes et étude d'évaluation des impacts;
- Bruit – Conditions existantes et étude d'évaluation des impacts;
- Étude d'impact sur l'environnement naturel, qui comprend un résumé des résultats des enquêtes suivantes :
 - Rapport sur les conditions existantes de l'écologie terrestre et de la faune;
 - Rapport sur les conditions existantes de l'écologie aquatique;
 - Rapport de l'arboriculteur;
 - Enquête sur les poissons et leur habitat;

- Enquêtes sur les oiseaux nicheurs;
- Classification écologique des terres (CET) et inventaires botaniques;
- Évaluation des espèces en péril (EP).
- Étude d'impact sur la qualité des eaux de surface;
- Étude d'impact sur les transports et la circulation;
- Plan de contrôle de l'érosion et des sédiments;
- Rapport sur la gestion des eaux pluviales;
- Investigation géotechnique;
- Plan d'ingénierie côtière, qui comprend un résumé des résultats des enquêtes suivantes :
 - Levés géophysiques sur terre;
 - Levés géophysiques marins;
 - Levés magnétométriques;
 - Levés bathymétriques.
- Rapport sur les conditions hydrogéologiques de base et étude d'impact;
- Évaluations environnementales de site (EES) de phases I et II;
- Évaluation des déversements accidentels et des dysfonctionnements;
- Évaluation archéologique de phase 1;
- Étude sur les conditions existantes et étude d'impact sur le patrimoine culturel.

6. ARTICLE 95 – ÉVALUATIONS STRATÉGIQUES

La seule évaluation stratégique pertinente pour le projet est l'évaluation stratégique des changements climatiques (ESCC) (ECCC 2020²). Dans le cadre de l'ESCC, tout projet faisant l'objet d'une étude d'impact du fédéral devra fournir une estimation des émissions de GES du projet. L'on estime que les émissions de GES du pont et de la route sur digue proposés entraîneraient une diminution de 15 % et qu'elles seraient inférieures aux émissions de GES prévues dans le cadre des activités actuelles du traversier, appuyant ainsi les objectifs du Plan d'action du Canada sur le climat. De plus amples informations sont fournies à la **section 23**.

Aucune autre évaluation environnementale stratégique n'a été réalisée en rapport avec le projet ou les zones d'étude.

² ECCC. 2020. Évaluation stratégique des changements climatiques. Accès en mars 2022. Disponible sur <https://www.canada.ca/fr/services/environnement/conservation/evaluation/evaluations-strategiques/changements-climatiques.html>

PARTIE B : INFORMATION DE PROJET

7. OBJECTIF ET NÉCESSITÉ DU PROJET

La communauté de la PNCGI dépend actuellement du traversier Aazhaawe, qui relie le continent à Georgina Island et qui, jusqu'à présent, a été financé par Services aux Autochtones Canada (SAC). Le traversier peut transporter jusqu'à 18 voitures et la cabine peut accueillir 50 passagers à pied. Le cycle de vie opérationnel du traversier d'Aazhaawe arrive à son terme et les options de transport actuelles posent d'importants enjeux de santé et de sécurité pour la communauté. Consulter la **section 15** pour plus d'informations.

8. DÉSIGNATION DU PROJET SELON LE RÈGLEMENT SUR LES ACTIVITÉS CONCRÈTES

La clause 50 du Règlement sur les activités concrètes en vertu de la LEI fournit une description de l'entreprise proposée et indique les raisons pour lesquelles il s'agit d'un projet désigné. L'article 50 comprend « la construction, l'exploitation, la désaffectation et la fermeture d'une nouvelle chaussée permanente continue d'une longueur de 400 m ou plus à travers des eaux navigables ».

Sur la base d'études et d'enquêtes techniques préliminaires, et étant donné qu'un lien permanent est proposé pour traverser le lac Simcoe (un plan d'eau navigable) avec une chaussée permanente de plus de 400 m, le lien permanent est, par définition, un projet désigné.

9. COMPOSANTS ET ACTIVITÉS DU PROJET

Les structures permanentes et temporaires tout comme des activités connexes sont nécessaires à la construction de l'option privilégiée d'un lien permanent reliant Georgina Island au continent :

Structures permanentes :

- a)** Pont avec piles et fondations dans l'eau;
- b)** Chaussée aux deux extrémités du pont jusqu'au rivage, y compris parois en palplanches et remblai ou enrochement dans les zones peu profondes;
- c)** Des ponceaux pourraient être nécessaires sous la chaussée pour permettre l'écoulement de l'eau;
- d)** Réaménagement des routes d'accès près de l'emplacement actuel du traversier.
- e)** Structures temporaires :
- f)** Adresser toutes les demandes de renseignements au contact du soumissionnaire
Batardeaux temporaires à chaque pile pour la construction des fondations et des piles elles-mêmes;
- g)** Étayage temporaire pour la construction de ponceaux et de chaussées;
- h)** Des barges temporaires pourraient être nécessaires pendant la construction.

Composants et activités des travaux routiers

Liste générale d'activités concrètes pour les travaux routiers :

- Terrassement
 - Déboisement et essouchage;
 - Enlèvement des roches, à confirmer par un rapport géotechnique;

- Protection ou déplacement de poteaux électriques et d'autres services publics existants;
- Contrôle de l'érosion (p. ex. clôtures à limon, bassin de sédimentation);
- Décapage et élimination de la terre végétale;
- Importation de terre pour le remplissage :
 - Déblai-remblai : estimation préliminaire approximative de 650 m³;
 - Matériaux d'emprunt : estimation préliminaire approximative de 10 400 m³.
- Construction de routes
 - Terrassement général;
 - Configuration de l'emprise (environ 18 m de large), y compris fossé, accotement et gestion des eaux pluviales;
 - Importation de granulés (par exemple, pour la structure de la chaussée et l'asphalte);
 - Travaux à l'intersection de Black River Road et Bear Road (par exemple, élargissement, voie de virage, panneau d'arrêt/contrôle, autre signalisation et marquage de la chaussée);
 - Ponceau pour les fossés existants.
- Nivellement final et restauration des zones perturbées avec de la terre végétale, des semences ou du gazon, des plantations supplémentaires, selon ce qui est jugé approprié pour le paysage et l'écologie.
- Services publics
 - Électricité/éclairage public/transformateurs/lignes aériennes.

Outre les travaux routiers sur le continent et sur l'île, des efforts beaucoup plus importants sont nécessaires pour les deux segments de la chaussée afin d'aménager la route à chaque approche du pont au-dessus de la traversée de l'eau. Une estimation préliminaire de la hauteur totale du pont au-dessus de la surface de l'eau à la ligne médiane de la route au sommet de l'asphalte serait d'environ 28 m au-dessus de la surface de l'eau. Cette hauteur permettrait de fixer la hauteur de la pile au-dessus de l'eau à 20 m et l'épaisseur de la structure du pont pour la hauteur restante.

Composants et activités du pont et de la chaussée

La liste générale des activités prévues pour la construction du lien permanent comprend les éléments suivants :

- Levé marin et confirmation des considérations géotechniques de subsurface pour les remblais à mettre en place;
- Terrassement
 - La construction de fondations et de piliers nécessitera la mise en place d'un batardeau autour du chapeau de la fondation;
 - Assèchement de l'intérieur du batardeau jusqu'au fond de la chape de béton;
 - Recherche et transport par camion des matériaux de remplissage appropriés jusqu'à la zone de manutention continentale, en vue de leur chargement ultérieur sur les barges;
- Opérations de barge dans l'eau depuis le continent jusqu'aux deux zones de construction de la chaussée;
- Une fois cela réalisé, extension de toutes les activités de construction des travaux routiers énumérées ci-dessus sur les deux chaussées jusqu'à chaque extrémité du pont traversant le cours d'eau.

Les structures temporaires liées à la construction peuvent comprendre des remorques, des hangars et des bacs pour les différentes phases et étapes de la construction. On prévoit également des amarrages et des quais temporaires liés à la construction dans et sur l'eau. Aucune structure permanente n'est associée à la route elle-même, à l'exception du pont et des éléments structurels (c'est-à-dire les piliers, etc.).

10. CAPACITÉ DE PRODUCTION MAXIMALE

Les directives de l'AEIC relatives à une DIP demandent une estimation de la capacité de production maximale du projet et une description des processus de production à utiliser; cependant, les directives indiquent que ces informations peuvent ne pas être pertinentes pour tous les types de projets, ce qui est le cas pour le lien permanent, car il ne nécessite pas de nouveaux processus de production (contrairement à une nouvelle mine ou un projet de production d'énergie).

Le pont et la chaussée proposés constitueront une nouvelle liaison routière reliant les routes locales de Georgina Island au continent. La capacité de circulation sur le lien permanent sera influencée par le flux de trafic aux deux extrémités. Grâce à ses connexions, la capacité de voie devrait être de 400 véhicules par heure au maximum, ce qui correspond à la capacité de voie typique d'une route locale.

En outre, sur la base des conclusions de l'atelier de visualisation du projet et d'autres activités de sensibilisation, il est proposé que le côté pont de la liaison soit doté d'une sécurité renforcée et d'un accès contrôlé afin de limiter l'accès à l'île aux membres de la communauté de la PNCGI, aux détenteurs de bail non membres de la PNCGI et à d'autres personnes sur autorisation. La méthode de contrôle des entrées reste à déterminer, mais pourrait être similaire à une cabine de garde. Le contrôle de l'entrée ralentirait les taux d'arrivée du trafic et réduira donc la demande de trafic par heure, par rapport à une entrée libre sur le pont. La conception du projet vise à permettre le passage régulier de véhicules allant jusqu'à la classe B (par exemple, des autobus scolaires), ce qui reste à confirmer par une étude plus approfondie.

11. CALENDRIER PRÉVISIONNEL

Le calendrier du projet suppose que le processus complet d'évaluation de l'impact fédéral peut être requis pour le projet; ainsi, l'équipe du projet a préparé un calendrier qui inclut les quatre phases du processus d'évaluation de l'impact fédéral, comme indiqué dans le **Tableau 7 (Annexe D** de l'IPD). Le calendrier de projet permet de commencer dès l'obtention des permis et des approbations requis; la construction débiterait à la mi-année 2026. La construction devrait avoir lieu entre le milieu de 2026 et la fin de 2027. Le déclassement ou l'abandon ne sont pas prévus pour le lien permanent proposé.

Tableau 7 Résumé du calendrier du projet de lien permanent

Phase	Début	Fin
LEI Phase 1 : Planification	Milieu de 2022	Début de 2023
LEI Phase 2 : Notice d'impact	Début de 2025	2025
LEI Phase 3 : Étude d'impact	Début de 2025	Fin 2025

Phase	Début	Fin
LEI Phase 4 : Prise de décision	Début de 2026	Milieu de 2026
Construction	Milieu de 2026	Fin 2027
Exploitation	2028	S. O.
Déclassement et abandon	Non prévu	

Par ailleurs, l'AEIC pourrait déterminer qu'aucune étude d'impact n'est nécessaire. Si l'AEIC n'exige pas d'étude d'impact, le projet pourrait démarrer avec l'obtention des permis et des autres approbations requis; la construction débuterait dans la deuxième moitié de 2023 pour se conclure en 2026. Pour prendre sa décision quant à l'adoption du calendrier accéléré ou du calendrier de rechange, l'AEIC tiendra compte des facteurs suivants, conformément à l'article 16 de la *Loi sur l'évaluation d'impact (IAA)* :

- La description initiale du projet, la réponse du soumissionnaire au résumé des problèmes fourni par l'AEIC et la DDP;
- Les effets négatifs possibles du projet qui relèvent de la compétence fédérale ou les effets négatifs qui sont directement liés ou nécessairement accessoires à l'exercice d'un pouvoir, d'un devoir ou d'une fonction fédérale;
- Tout impact négatif que le projet pourrait avoir sur les droits des peuples autochtones du Canada;
- Tout commentaire reçu du public, d'un territoire de compétence ou d'une communauté autochtone;
- Toute évaluation régionale ou stratégique pertinente;
- Toute étude menée ou tout plan préparé par une autorité provinciale, territoriale et autochtone (qui concerne une région dans laquelle le projet est situé) et qui a été fourni à l'AEIC;
- Tout autre élément que l'AEIC juge pertinent.

12. SOLUTIONS DE RECHANGE AU PROJET

Autres moyens

Les autres moyens sont les divers moyens techniquement et économiquement réalisables, y compris l'utilisation des meilleures technologies disponibles, qui permettraient la réalisation d'un projet désigné et de ses activités concrètes. Les dirigeants et la communauté de la PNCGI ont déjà identifié une solution de rechange privilégiée : la combinaison d'un pont et d'une chaussée sur digue. L'équipe technique de WSP a travaillé avec la PNCGI pour préparer des concepts de rechange réalisables, qui peuvent être utilisés dans l'évaluation environnementale, et ce, afin de délimiter, de comprendre et d'identifier les options de financement possibles. La gamme de conceptions alternatives est basée sur trois itinéraires ou options préférés pour un lien permanent :

Option 1 – Un pont et une chaussée reliant Duclos Point du côté du continent;

Option 2 – Un pont et une chaussée via la route actuelle du traversier entre l'arrivée du traversier Aazhaawe et Virginia Beach Marina. D'une longueur d'environ 2 800 m,

cette option part de Georgina Island et se terminerait sur une propriété de la PNCGI à l'ouest de Bay Vista;

Option 3 – Un pont et une route sur digue débutant sur le rivage, entre un emplacement près des tracés proposés et Lee Farm Lane du côté de la ligne principale, qui relie à l'île via les Sand Islands et offrent une liaison à Chief Joseph Snake Road, possiblement à l'intersection existante du chemin de Chief Joseph Snake Road et de Bear Road. D'une longueur d'environ 2 800 m, l'origine du lien permanent du côté du continent continue d'être examinée et sera confirmée dans le DDP, une fois développé. Aux fins de la présente DIP, deux alignements ont été élaborés. Tous deux partent de Georgina Island et aboutissent sur une propriété de la PNCGI sur le continent, comme le montre le site **Figure 2**. Un tracé privilégié sera déterminé sur la base des études d'évaluation d'impact détaillées énumérées dans la **section 5** et sera inclus dans la DDP.

Solutions de rechange au projet

Les solutions de rechange au projet sont des moyens différents sur le plan fonctionnel, mais techniquement et économiquement réalisables, pour répondre au besoin du projet et d'atteindre son objectif. Des solutions de rechange pour la réalisation d'un lien permanent ont été élaborées sur la base d'études d'analyses préliminaires avec la PNCGI, et présentées dans l'étude *Proposed Fixed Link Study – A Preliminary Evaluation of Engineering and Environmental Alternatives* (2008) préparée par Neegan Burnside. Les options ont été présentées à la communauté de la PNCGI, comparées aux autres options et ont été prises en compte aux fins du processus de planification de l'ÉE. Les solutions de rechange potentielles comprenaient :

- a) Laisser tel quel
- b) Améliorer les opérations existantes du traversier et de la route de glace
- c) Construire un pont
- d) Construire un pont et une route sur digue combinés – *solution privilégiée*

La solution qui combine un pont et une route sur digue a été considérée comme celle à privilégier, puisqu'elle améliorerait considérablement la sécurité de l'accès à l'île depuis le continent pendant les mois d'hiver. La construction d'une route sur digue le long de Sand Islands tire parti de la géographie locale pour réduire la longueur du pont en eau, donc diminue les incidences sur l'environnement par rapport à un pont seul, tout en permettant des économies.

PARTIE C : INFORMATIONS SUR LE LIEU ET CONTEXTE

13A. COORDONNÉES GÉOGRAPHIQUES

La liste suivante énumère les coordonnées des limites spatiales de la zone d'étude :

- Nord : 44 ° 21' 23" N; 79 ° 18' 16" O
- Nord-Est : 44 ° 21' 37" N; 79 ° 17' 36" O
- Nord-Ouest : 44 ° 20' 48" N; 79 ° 18' 40" O
- Ouest : 44 ° 20' 09" N; 79 ° 19' 00" O
- Sud-Est : 44 ° 19' 31" N; 79 ° 16' 55" O
- Sud-Ouest : 44 ° 18' 51" N; 79 ° 19' 46" O

La zone d'étude (**Figure 2**) englobe la pointe sud-ouest de Georgina Island et une zone continentale allant de l'est du parc provincial Sibbald Point au sud du chemin Black River et à l'est du chemin Hadden. Elle comprend également les eaux du lac Simcoe entre la pointe sud-ouest de Georgina Island et la terre ferme.

13B. CARTES DU SITE

Le tracé privilégié par la communauté de la PNCGI pour l'option 3 est une combinaison d'un pont et d'une route sur digue (tracé vert clair sur le site **Figure 2**) qui permettra d'accéder à la terre ferme depuis la rive sud-ouest de Georgina Island.

13C. DESCRIPTION LÉGALE DES TERRES

La PNCGI compte trois réserves, dont la principale étant la réserve de la Première nation des Chippewas de Georgina Island (« Georgina Island no 33), qui consiste en une petite parcelle de terre près de Virginia Beach et en trois îles sur la rive sud du lac Simcoe : Georgina Island, Snake Island et Fox Island.

Les parcelles de terre de Georgina Island, illustrées aux figures **Figure 3** et **Figure 4**, appartiennent à la PNCGI et font partie des terres de réserve de cette Première nation, dont le titre est dévolu à Sa Majesté la Reine du chef du Canada. La PNCGI fournit des certificats de possession aux membres de la communauté en tant que « gardienne » de la parcelle de terre dans le lotissement communal. Le détenteur du certificat de possession peut louer ces terres à des membres de la PNCGI comme à des parties hors PNCGI; il existe donc également des baux privés à des résidents de chalets qui ne font pas partie de la PNCGI.

Sur Georgina Island no 33, le lien permanent se connectera à l'île à l'intersection existante de Chief Joseph Snake Road et Bear Road. Voir la **Figure 3** pour le plan de propriété foncière de Georgina Island (2007) et la **Figure 4** pour le plan d'utilisation des terres. La PNCGI possède plusieurs propriétés en fief simple sur le continent qui peuvent être choisies pour l'emplacement du raccordement du lien permanent avec le continent. La description légale des terres sur le continent qui appartiennent à la PNCGI en fief simple sera fournie une fois que l'emplacement exact du raccordement sur le continent sera déterminé. D'après les enquêtes préliminaires, il semble que le fond du lac entre la rive et la terre ferme puisse appartenir au propriétaire des hautes terres, en l'occurrence la PNCGI, ce qui sera confirmé auprès du ministère du Développement du Nord, des Mines, des Ressources naturelles et des Forêts (MNDMNR). En outre, le **Tableau 8** fournit la description légale des terrains à inclure dans la zone d'étude du

projet, y compris, si le terrain a déjà été acquis, le titre, l'acte ou le document et toute autorisation relative aux terrains de réserve. Cette liste sera affinée dans la DDP pour n'inclure que les terrains qui seront utilisés pour le projet, une fois celui-ci déterminé.

Au Canada, il existe quatre types de régimes de droits de propriété en vigueur dans les réserves : les droits coutumiers, les codes fonciers indépendants élaborés en vertu de la *Loi sur la gestion des terres des Premières nations* récemment adoptée, les baux et les certificats de possession (CP). La **Figure 3** fournit des détails sur la propriété actuelle des terres de Georgina Island, qui sont divisées en terres de bande et en certificats de possession. Les **terres de bande**, dans le contexte de la terminologie de la PNCGI, sont les terres mises de côté dans la *Loi sur les Indiens* et les terres assujetties à la *Loi sur la gestion des terres* contrôlées par la Première nation. Un **certificat de possession** est une preuve de la possession légale d'une parcelle individuelle de terre de réserve (le conseil de bande doit attribuer la terre au demandeur et le ministre de la Couronne - Relations avec les Autochtones doit approuver l'attribution).

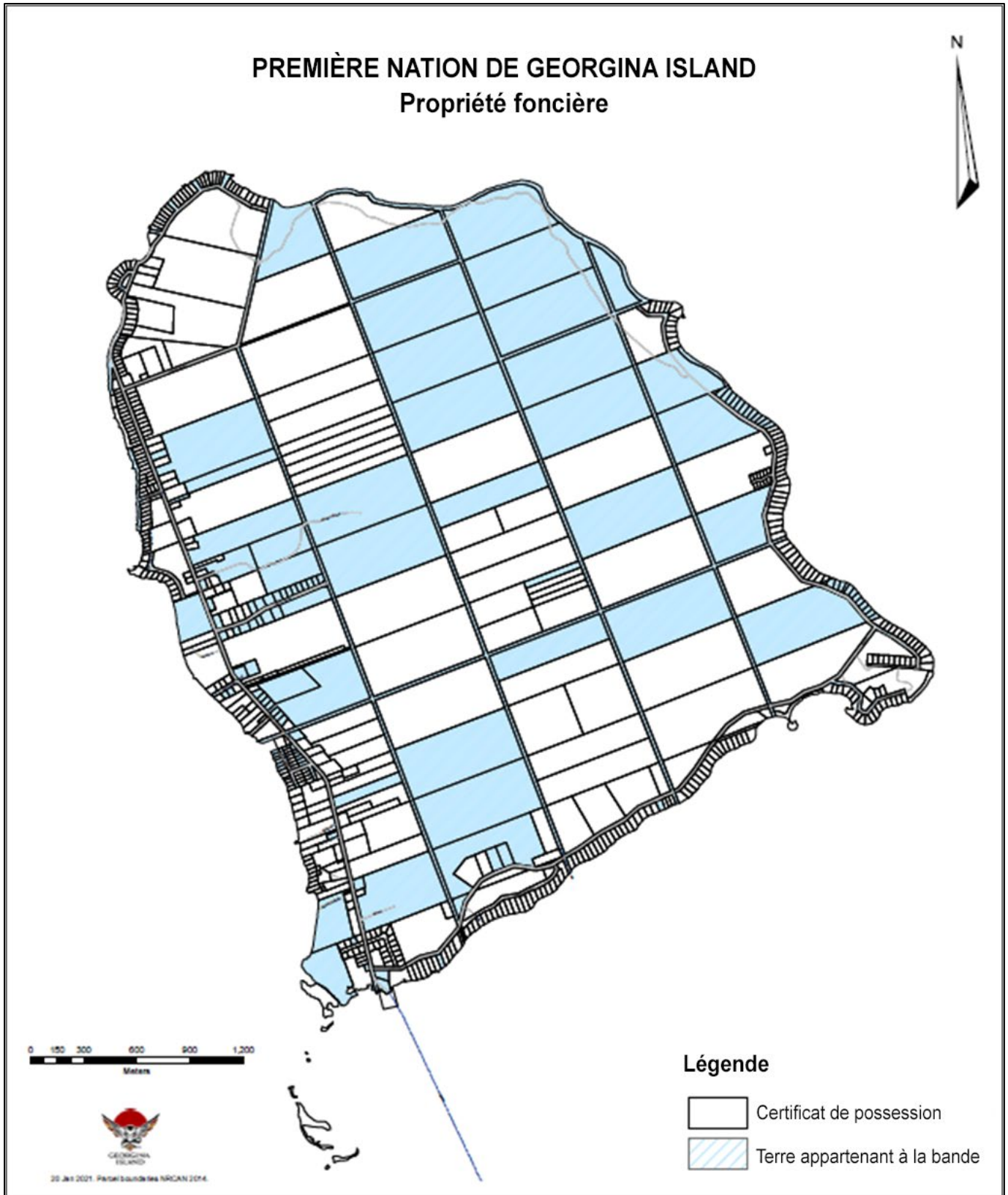


Figure 3 Propriétés des terres de Georgina Island (2007)



Légende	
Utilisation des terres	
 Cimetière	 Parcelle de terrain
 Commercial	 Site d'élimination des déchets inactif
 Bâtiments communautaires	 Zone tampon de 300 m autour d'un site d'élimination des déchets inactif
 Chalets	
 Parcs	
 Habitation	

FIGURE 4
LIEN PERMANENT DE GEORGINA ISLAND
Plan d'utilisation des terres

No du projet : 19M-01346-00
 Date de création : 2020-05-20
 Date de modification : 3 février 2022
 Système de coordonnées : NAD 1983 UTM Zone 17N
 Source : Région de York, GeoHub (LIO), ESRI Basemap, WSP

WSP

Figure 4 Plan d'utilisation des terres de Georgina Island

En outre, le **Tableau 8** fournit la description légale des terrains à inclure dans la zone d'étude du projet, y compris, si le terrain a déjà été acquis, le titre, l'acte ou le document et toute autorisation relative aux terrains de réserve. Cette liste sera affinée dans la DDP pour n'inclure que les terrains qui seront utilisés pour le projet, une fois celui-ci déterminé.

Tableau 8 Description légale des terres

PIN	Description
1063953	LOT 1-5-15 CONCESSION I, 5811R RSO ON, PREMIÈRE NATION DES CHIPPEWAS DE GEORGINA ISLAND
1063953	LOT 1-5-15 CONCESSION I, 5811R RSO ON, PREMIÈRE NATION DES CHIPPEWAS DE GEORGINA ISLAND
1220327	LOT 2-11 CONCESSION BROKEN FRONT ET CONCESSION 1, 106510 CLSR ON, PREMIÈRE NATION DES CHIPPEWAS DE GEORGINA ISLAND
1063925	LOT 2-9 CONCESSION 1 ET CONCESSION BROKEN FRONT; 6201R RSO ON, PREMIÈRE NATION DES CHIPPEWAS DE GEORGINA ISLAND
1068432	LOT 2-4 CONCESSION 1, 6651R RSO ON, PREMIÈRE NATION DES CHIPPEWAS DE GEORGINA ISLAND
1068430	LOT 1-11 CONCESSION 1, 95085 CLSR ON, PREMIÈRE NATION DES CHIPPEWAS DE GEORGINA ISLAND
1063967	LOT 1-6-7 CONCESSION 1, 75757 CLSR ON, PREMIÈRE NATION DES CHIPPEWAS DE GEORGINA ISLAND
1063970	LOT 1-6-6 CONCESSION 1, 75757 CLSR ON, PREMIÈRE NATION DES CHIPPEWAS DE GEORGINA ISLAND
1063974	LOT 1-6-5 CONCESSION 1, 75757 CLSR ON, PREMIÈRE NATION DES CHIPPEWAS DE GEORGINA ISLAND
1063975	LOT 1-6-4 CONCESSION 1, 75757 CLSR ON, PREMIÈRE NATION DES CHIPPEWAS DE GEORGINA ISLAND
1063976	LOT 1-6-3 CONCESSION 1, 75757 CLSR ON, PREMIÈRE NATION DES CHIPPEWAS DE GEORGINA ISLAND
1063980	LOT 1-6-2 CONCESSION 1, 75757 CLSR ON, PREMIÈRE NATION DES CHIPPEWAS DE GEORGINA ISLAND
1063983	LOT 1-6-1 CONCESSION 1, 75757 CLSR ON, PREMIÈRE NATION DES CHIPPEWAS DE GEORGINA ISLAND
1063984	LOT 1-1-21 CONCESSION 1, 71168 CLSR ON, PREMIÈRE NATION DES CHIPPEWAS DE GEORGINA ISLAND
1063985	LOT 1-1-20 CONCESSION 1, 71168 CLSR ON, PREMIÈRE NATION DES CHIPPEWAS DE GEORGINA ISLAND

PIN	Description
1063986	LOT 1-4 CONCESSION 1, 64387 CLSR ON, PREMIÈRE NATION DES CHIPPEWAS DE GEORGINA ISLAND
1063973	LOT 1-5-16 CONCESSION I, 5811R RSO ON, PREMIÈRE NATION DES CHIPPEWAS DE GEORGINA ISLAND
1063981	LOT 1-3 CONCESSION 1, 64387 CLSR ON, PREMIÈRE NATION DES CHIPPEWAS DE GEORGINA ISLAND
1063978	LOT 1-5-11 CONCESSION 1, 83544 CLSR ON, PREMIÈRE NATION DES CHIPPEWAS DE GEORGINA ISLAND
1063972	LOT 1-5-10 CONCESSION 1, 83544 CLSR ON, PREMIÈRE NATION DES CHIPPEWAS DE GEORGINA ISLAND
1063966	LOT 1-5-9 CONCESSION 1, 83544 CLSR ON, PREMIÈRE NATION DES CHIPPEWAS DE GEORGINA ISLAND
1063956	LOT 1-5-8 CONCESSION 1, 83544 CLSR ON, PREMIÈRE NATION DES CHIPPEWAS DE GEORGINA ISLAND
1063958	LOT 1-5-7 CONCESSION 1, 83544 CLSR ON, PREMIÈRE NATION DES CHIPPEWAS DE GEORGINA ISLAND
1063961	LOT 1-5-6 CONCESSION 1, 83544 CLSR ON, PREMIÈRE NATION DES CHIPPEWAS DE GEORGINA ISLAND
1063965	LOT 1-5-5 CONCESSION 1, 83544 CLSR ON, PREMIÈRE NATION DES CHIPPEWAS DE GEORGINA ISLAND
1063950	LOT 1-5-14 (ROUTE) CONCESSION 1, 83544 CLSR ON, PREMIÈRE NATION DES CHIPPEWAS DE GEORGINA ISLAND
1063942	LOT 1-5-12 CONCESSION 1, 83544 CLSR ON, PREMIÈRE NATION DES CHIPPEWAS DE GEORGINA ISLAND
1063943	LOT 1-5-13 CONCESSION 1, 83544 CLSR ON, PREMIÈRE NATION DES CHIPPEWAS DE GEORGINA ISLAND
1063945	LOT 1-5-3 CONCESSION 1, 83544 CLSR ON, PREMIÈRE NATION DES CHIPPEWAS DE GEORGINA ISLAND
1063949	LOT 1-5-4 CONCESSION 1, 83544 CLSR ON, PREMIÈRE NATION DES CHIPPEWAS DE GEORGINA ISLAND
1063939	LOT 1-1-22 CONCESSION 1, 71168 CLSR ON, PREMIÈRE NATION DES CHIPPEWAS DE GEORGINA ISLAND
1063937	LOT 1-1-23 CONCESSION 1, 71168 CLSR ON, PREMIÈRE NATION DES CHIPPEWAS DE GEORGINA ISLAND

PIN	Description
1063935	LOT 1-1-24 CONCESSION 1, 71168 CLSR ON, PREMIÈRE NATION DES CHIPPEWAS DE GEORGINA ISLAND
1063931	LOT 1-1-4 CONCESSION 1, 71168 CLSR ON, PREMIÈRE NATION DES CHIPPEWAS DE GEORGINA ISLAND
1063932	LOT 1-1-5 CONCESSION 1, 71168 CLSR ON, PREMIÈRE NATION DES CHIPPEWAS DE GEORGINA ISLAND
1063941	LOT 1-1-6 CONCESSION 1, 71168 CLSR ON, PREMIÈRE NATION DES CHIPPEWAS DE GEORGINA ISLAND
1063947	LOT 1-1-7 CONCESSION 1, 71168 CLSR ON, PREMIÈRE NATION DES CHIPPEWAS DE GEORGINA ISLAND
1063955	LOT 1-1-8 CONCESSION 1, 71168 CLSR ON, PREMIÈRE NATION DES CHIPPEWAS DE GEORGINA ISLAND
1063962	LOT 1-1-9 CONCESSION 1, 71168 CLSR ON, PREMIÈRE NATION DES CHIPPEWAS DE GEORGINA ISLAND
1063969	LOT 1-1-10 CONCESSION 1, 71168 CLSR ON, PREMIÈRE NATION DES CHIPPEWAS DE GEORGINA ISLAND
1063977	LOT 1-1-11 CONCESSION 1, 71168 CLSR ON, PREMIÈRE NATION DES CHIPPEWAS DE GEORGINA ISLAND
1184395	LOT 1-1-15 CONCESSION 1, 71168 CLSR ON, PREMIÈRE NATION DES CHIPPEWAS DE GEORGINA ISLAND
1063959	LOT 1-1-19 CONCESSION 1, 71168 CLSR ON, PREMIÈRE NATION DES CHIPPEWAS DE GEORGINA ISLAND
1063979	LOT 1-1-12 CONCESSION 1, 71168 CLSR ON, PREMIÈRE NATION DES CHIPPEWAS DE GEORGINA ISLAND
1063971	LOT 1-1-13 CONCESSION 1, 71168 CLSR ON, PREMIÈRE NATION DES CHIPPEWAS DE GEORGINA ISLAND
1063964	LOT 1-1-14 CONCESSION 1, 71168 CLSR ON, PREMIÈRE NATION DES CHIPPEWAS DE GEORGINA ISLAND
1063957	LOT 1-1-15 CONCESSION 1, 71168 CLSR ON, PREMIÈRE NATION DES CHIPPEWAS DE GEORGINA ISLAND
1063944	LOT 1-1-16 CONCESSION 1, 71168 CLSR ON, PREMIÈRE NATION DES CHIPPEWAS DE GEORGINA ISLAND
1063948	LOT 1-1-17 CONCESSION 1, 71168 CLSR ON, PREMIÈRE NATION DES CHIPPEWAS DE GEORGINA ISLAND

PIN	Description
1063951	LOT 1-1-18 CONCESSION 1, 71168 CLSR ON, PREMIÈRE NATION DES CHIPPEWAS DE GEORGINA ISLAND
1213219	ROUTE DE CONCESSION BROKEN FRONT, T124 CLSR ON, CHIPPEWAS OF GEORGINA ISLAND FIRST NATION
1063982	LOT 1-1-2 CONCESSION 1, 2057 RSO ON, PREMIÈRE NATION DES CHIPPEWAS DE GEORGINA ISLAND
1068343	LOT 1-2-2 CONCESSION 1, 2058 RSO ON, PREMIÈRE NATION DES CHIPPEWAS DE L'ILE DE GEORGINA
1208844	ILE SANS NOM # 5, 103065 CLSR ON, PREMIÈRE NATION DES CHIPPEWAS DE GEORGINA ISLAND
1208841	HAUT-FOND DE PIERRE #2, 103065 CLSR ON, PREMIÈRE NATION DES CHIPPEWAS DE GEORGINA ISLAND
1208840	ÎLE SANS NOM # 4, 103065 CLSR ON, PREMIÈRE NATION DES CHIPPEWAS DE GEORGINA ISLAND
1208839	ÎLE SANS NOM # 3, 103065 CLSR ON, PREMIÈRE NATION DES CHIPPEWAS DE GEORGINA ISLAND
1208837	ILE SANS NOM # 2, 103065 CLSR ON, PREMIÈRE NATION DES CHIPPEWAS DE GEORGINA ISLAND
1208838	ILE SANS NOM # 1, 103065 CLSR ON, PREMIÈRE NATION DES CHIPPEWAS DE GEORGINA ISLAND
1064059	PARTIE 1, 66615 CLSR ON, PREMIÈRE NATION DES CHIPPEWAS DE GEORGINA ISLAND
1064060	PARTIE 2, 66615 CLSR ON, PREMIÈRE NATION DES CHIPPEWAS DE GEORGINA ISLAND
1064061	PARTIE 3, 66615 CLSR ON, PREMIÈRE NATION DES CHIPPEWAS DE GEORGINA ISLAND
1064058	PARTIE 4, 66615 CLSR ON, PREMIÈRE NATION DES CHIPPEWAS DE GEORGINA ISLAND
35300005	LT 3 PL 191 GEORGINA T/W R662203; S/T INTÉRÊT DANS R662203, LE CAS ÉCHÉANT; VILLE DE GEORGINA
35300005	LT 3 PL 191 GEORGINA T/W R662203; S/T INTÉRÊT DANS R662203, LE CAS ÉCHÉANT; VILLE DE GEORGINA
35300006	PT LT 4 PL 191 GEORGINA COMME DANS R677368; T/W R677368; GEORGINA
35300013	LT 10 PL 191 GEORGINA T/W R573344; GEORGINA

PIN	Description
35300014	PT LT 11 PL 191 GEORGINA COMME DANS R563498 VILLE DE GEORGINA
35300015	PT LT 11 PL 191 GEORGINA; PT LT 12 PL 191 GEORGINA COMME DANS R586309; VILLE DE GEORGINA
35300016	PT LT 12 PL 191 GEORGINA COMME DANS R272132; PT LT 13 PL 191 GEORGINA COMME DANS R272132; GEORGINA
35300017	PT LT 13 PL 191 GEORGINA COMME DANS R645881; PT LT 14 PL 191 GEORGINA COMME DANS R645881; T/W R645881; GEORGINA
35300102	PT LT 12 CON 7 GEORGINA DANS B4616B; PT LT 14 PL 191 GEORGINA; PT LT 26 PL 191 GEORGINA DANS A66289A T/W A66289A TOWN OF GEORGINA
35300019	PT LT 15 PL 191 GEORGINA COMME DANS R658891; T/W R658891; VILLE DE GEORGINA
35300018	PT LT 15 PL 191 GEORGINA COMME DANS R507882; T/W R507882; GEORGINA
35300020	LT 16 PL 191 GEORGINA T/W R666993; GEORGINA
35300021	LT 17 PL 191 GEORGINA T/W R151874; GEORGINA
35300022	LT 18 PL 191 GEORGINA T/W R571229; S/T INTÉRÊT DANS R571229; GEORGINA
35300023	LT 19 PL 191 GEORGINA T/W R638469; GEORGINA
35300024	LT 20 PL 191 GEORGINA; PT LT 21 PL 191 GEORGINA COMME DANS R668123; GEORGINA
35300025	PT LT 21 PL 191 GEORGINA COMME DANS R450498; T/W R450498; GEORGINA
35300026	PT LT 22 PL 191 GEORGINA COMME DANS R193566; GEORGINA; SUJET À L'EXÉCUTION 95-06984, SI EXÉCUTOIRE
35300027	PT LT 22 PL 191 GEORGINA COMME DANS R655397; LT 23 PL 191 GEORGINA T/W R665397; GEORGINA
35300023	LT 19 PL 191 GEORGINA T/W R638469; GEORGINA
35300022	LT 18 PL 191 GEORGINA T/W R571229; S/T INTÉRÊT DANS R571229; GEORGINA
35300021	LT 17 PL 191 GEORGINA T/W R151874; GEORGINA
35300020	LT 16 PL 191 GEORGINA T/W R666993; GEORGINA
35300018	PT LT 15 PL 191 GEORGINA COMME DANS R507882; T/W R507882; GEORGINA
35300019	PT LT 15 PL 191 GEORGINA COMME DANS R658891; T/W R658891; VILLE DE GEORGINA

PIN	Description
35300108	PT LT 24 PL 191 GEORGINA COMME DANS R182640 SAUF LES TERRES EN QUATRIÈME POSITION; T/W & S/T R182640; GEORGINA
35280117	PT LT 25, 191 PLN; GEORGINA
35280027	PT LT 25 PL 191 GEORGINA COMME DANS R171564 (PARTIE OUEST), S/T R732536; GEORGINA.
35280028	PT LT 25 PL 191 GEORGINA; PT RDAL BTN CON 7 & 8 GEORGINA TEL QUE FERMÉ PAR R389951, PTS 4 & 5, 65R3258; GEORGINA
35280056	EMPLACEMENT DU LT DT157 DANS LE LAC SIMCOE EN FACE DU LT 25 PL 191 ET RO AD ALLOWNACE BTN CONCESSION 7 & 8 (GEORGINA) PT 1 65R7476; GEORGINA
35300028	PT LT 24 PL 191 GEORGINA COMME DANS R667720; T/W & S/T R667720; GEORGINA
35300084	PT LT 24 PL 191 GEORGINA COMME DANS R659017; T/W R659017, LE CAS ÉCHÉANT VILLE DE GEORGINA
35300083	PT LT 24 PL 191 GEORGINA COMME DANS R678772; T/W R678772; GEORGINA
35300029	PT LT 24 PL 191 GEORGINA COMME DANS R716315; T/W R716315; GEORGINA
35300030	PT LT 24 PL 191 GEORGINA COMME DANS R245095, R162932; T/W R245095, R162932; GEORGINA
35280026	BLK B PL 481 GEORGINA; GEORGINA
35280025	PT LT 12 CON 8 GEORGINA COMME DANS A10244A; VILLE DE GEORGINA
35280024	PT LT 12 CON 8 GEORGINA COMME DANS B41809B; GEORGINA
35300080	LT 51 PL 481 TOWN OF GEORGINA
35300081	LT 52 PL 481 GEORGINA; GEORGINA
35300082	LT 53 PL 481 GEORGINA; GEORGINA
35300085	BLK A PL 481 GEORGINA; GEORGINA
35300079	LT 50 PL 481 GEORGINA S/T INTÉRÊT DANS R194978, LE CAS ÉCHÉANT; GEORGINA
35280025	PT LT 12 CON 8 GEORGINA COMME DANS A10244A; VILLE DE GEORGINA
35280024	PT LT 12 CON 8 GEORGINA COMME DANS B41809B; GEORGINA.
35280114	PT LT 12 CON 8 GEORGINA, COMME DANS R248504, SAUF PT 1 6529220; VILLE DE GEORGINA

PIN	Description
35280113	PT LT 12 CON 8 GEORGINA, PT 1 65R29220; GEORGINA
35280022	PT LT 12 CON 8 GEORGINA COMME DANS R631775; GEORGINA
35280021	PT LT 12 CON 8 GEORGINA COMME DANS R298531; GEORGINA
35290031	LT 54 PL 481 GEORGINA T/W B47410B TOWN OF GEORGINA
35290032	LT 55 PL 481 GEORGINA T/W R115079; GEORGINA
35290033	LT 56 PL 481 GEORGINA T/W R188741; GEORGINA
35290034	LT 57 PL 481 VILLE DE GEORGINA
35290035	LT 58 PL 481 GEORGINA; GEORGINA
35290036	LT 59 PL 481 GEORGINA; GEORGINA
35290037	LT 60 PL 481 GEORGINA; GEORGINA
35290038	LT 61 PL 481 GEORGINA; GEORGINA
35290039	LT 62 PL 481 GEORGINA; GEORGINA
35290040	LT 63 PL 481 GEORGINA; GEORGINA
35280022	PT LT 12 CON 8 GEORGINA COMME DANS R631775; GEORGINA
35290092	PT LT 12 CON 7 GEORGINA COMME DANS R479140; T/W R479140 TOWN OF GEORGINA
35290029	PT LT 12 CON 7 GEORGINA COMME DANS R443403; GEORGINA
35290028	PT LT 12 CON 7 GEORGINA COMME DANS R274148 ENSEMBLE AVEC UNE SERVITUDE COMME DANS TWR27414 VILLE DE GEORGINA
35290026	PT LT 11 CON 7 GEORGINA COMME DANS R610342; GEORGINA
35280021	PT LT 12 CON 8 GEORGINA COMME DANS R298531; GEORGINA
35280015	PT LT 12 CON 8 GEORGINA AS IN R633780, S/T R633780, S/T INTERESTS IN R419083; S/T DEBTS IN B14657B; S/T BENEFICIARIES INTEREST IN A3705A; GEORGINA; S/T ROW FOR ALL PERSONS ENTITLED THERETO OVER THE WESTERLY 20 FEET OF THE SOUTHERLY 285 FEET OF THE SOUTH 459 FEET OF SAID LOT 12 AS IN LT1504501. SERV SERVITUDE S/T EN FAVEUR D'ENBRIDGE GAZ DISTRIBUTION INC. SUR PT 1 65R27543 COMME DANS YR591271, S/T & T/W DANS B19480B
35280013	BLK B PL 308 GEORGINA; PT BLK A PL 308 GEORGINA AS IN R610342, S/T DEBTS IN R610342; S/T INTEREST IN A46742A - (SPOUSAL INTEREST OF DONALD ROSS MARTYN), AJOUTÉ 01/05/16 PAR A. GRAHAM, ADLR

PIN	Description
35280102	PT BLK A PL 308, PTS 1, 2 & 3 65R21644, GEORGINA. S/T RANG EN FAVEUR DEPT BLK A PL 308 COMME DANS R140941 SUR PT 2 65R21644 COMME DANS R713405; "S/T SUBSECTION 44(1) OF THE LAND TITLES ACT, R.S.O. 1990, À L'EXCEPTION DE SES PARAGRAPHES 3 ET 14"
35280011	PT LT 10 CON 8 GEORGINA PT 1, 65R7975; GEORGINA
35280010	PT LT 10 CON 8 GEORGINA COMME DANS R490934; GEORGINA
35280008	PT LT 10 CON 8 GEORGINA COMME DANS B34937B, S/T B34937B, LE CAS ÉCHÉANT; GEORGINA
35280007	PT LT 10 CON 8 GEORGINA COMME DANS R735576; GEORGINA
35280006	E PT LT 9 CON 8 GEORGINA ÉTANT PARTIE 1, 65R37393; GEORGINA

13D. PROXIMITÉ DES RÉSIDENCES ET DES COMMUNAUTÉS POTENTIELLEMENT TOUCHÉES

Les bâtiments communautaires et la plupart des structures résidentielles de la PNCGI sont centralisés sur les rives est et ouest, à une distance suffisante du projet. La majorité des résidences et des bâtiments communautaires de la PNCGI sont situés du côté ouest de l'île, le long du chemin Chief Joseph Snake. Environ 179 membres de la PNCGI vivent sur Georgina Island. Des chalets occupent des terrains le long des parties nord-ouest, sud et est de l'île; certains sont loués par des résidents non-membres de la PNCGI.

Les bâtiments communautaires de la PNCGI sont concentrés dans la zone de Root Road. Le centre communautaire, le bureau administratif, l'école, la clinique médicale et la station de traitement d'eau de la PNCGI sont situés le long de Chief Joseph Snake. Le quai du traversier, situé dans le coin sud-ouest de l'île, est le principal point d'accès pour les résidents, les résidents de chalets et les visiteurs.

13E. PROXIMITÉ DES TERRES AUTOCHTONES

Georgina Island est entièrement considérée comme une terre de réserve en vertu des traités Williams (1923). D'autres propriétés de la GIFN sont situées le long de la partie continentale du lac Simcoe, entre le complexe de terres humides de Virginia Beach et le parc provincial de Sibbald Point. Par conséquent, la majeure partie du projet est située sur des terres assujetties à la *Loi sur la gestion des terres des Premières Nations*. Les terres appartenant à la PNCGI comprennent Georgina Island (1 353 ha), Snake Island (133 ha), Fox Island (19 ha), Sand Island (4 ha) et Gravel Island (0,4 ha). Les membres de la PNCGI résident sur Georgina Island, tandis que Snake, Fox et Sand Islands sont des « terres cédées » et sont actuellement louées à des résidents de chalets.

13F. PROXIMITÉ DES TERRES FÉDÉRALES

Outre les réserves de la PNCGI, qui sont des terres fédérales au sens de la LEI, il n'y a pas de terres fédérales connues à proximité du projet.

14. DESCRIPTION DE L'ENVIRONNEMENT PHYSIQUE ET BIOLOGIQUE

Un certain nombre d'études de base préliminaires ont été lancées pour ce projet, en utilisant à la fois les informations fournies par la PNCGI et les informations accessibles au public, afin de vérifier les conditions physiques et biologiques existantes et d'identifier les lacunes dans les données qui pourraient devoir être comblées par des études supplémentaires. Les conclusions de l'étude documentaire réalisée à ce jour sont résumées dans les sections suivantes. Les caractéristiques physiques ou biologiques identifiées comme pouvant être affectées par le projet feront l'objet d'une évaluation plus approfondie lors des étapes ultérieures du projet.

Géologie

La géologie du substratum rocheux de la région de Georgina Island est constituée de roches sédimentaires plates et peu épaisses comprenant du calcaire, de la dolomie, du schiste, de l'arkose et du grès. Cette roche sous-tend toutes les îles ainsi que le littoral du continent. Le sommet du substratum rocheux est légèrement plus élevé du côté nord-est de Georgina Island que du côté sud-ouest. Le substratum rocheux peut être localement exposé à la surface du sol

dans une zone située le long de la partie nord-ouest à sud-est de l'île ainsi que le long du littoral ailleurs sur l'île.

Le substratum rocheux du secteur de Georgina Island est recouvert de sédiments non consolidés (morts-terrains). L'unité superficielle de la partie sud-ouest de Georgina Island est le till, constitué de dépôts hétérogènes de limon, de sable, de gravier, de galets et de rochers. L'épaisseur des morts-terrains dans le coin sud-ouest de l'île est de plusieurs mètres. À l'endroit où il est prévu de raccorder le lien permanent au continent, les morts-terrains font partie d'une unité géologique différente, comprenant des dépôts glaciolacustres de sable, de sable et de gravier, de dépôts littoraux et de plages.

Une étude géotechnique sera nécessaire pour évaluer un certain nombre de conditions de surface et de subsurface et permettra d'orienter correctement les impacts associés aux processus d'érosion et de sédimentation, la capacité portante de la conception des routes et bien plus encore.

Milieu naturel

Voici un résumé des principales considérations environnementales au sujet du projet :

- Réserves naturelles désignées;
- Végétation et habitat faunique;
- Habitat des poissons et des espèces aquatiques;
- Espèces en péril, y compris les espèces en voie de disparition et menacées;
- Oiseaux migratoires;
- Milieux humides.

L'analyse de l'étude préliminaire a permis de déterminer que la zone d'étude contient un certain nombre de caractéristiques sensibles, y compris des terres humides d'importance provinciale (THIP), des espèces en voie de disparition, des habitats pour les oiseaux migrateurs et des habitats aquatiques pour les populations de poissons.

De plus, les rivages de Georgina Island et de la partie continentale contiennent des zones de régulation des inondations associées aux niveaux élevés du lac Simcoe lors de fortes pluies, ce qui nécessitera une correspondance avec la Lake Simcoe Region Conservation Authority (LSRCA). La zone d'étude est également située dans une région comportant plusieurs caractéristiques sensibles d'utilisation des terres et nécessitera un examen plus approfondi de nombreux plans, politiques et lignes directrices, tels que la *Loi sur la protection du lac Simcoe* et le plan de conservation de la moraine d'Oak Ridges.

Réserves naturelles désignées

Plusieurs caractéristiques naturelles désignées par la province sont cartographiées dans la zone d'étude, notamment :

- Terres humides d'importance provinciale de Georgina Island
- Complexe de zones humides de Virginia Beach (non THIP)
- Zone d'hivernage du cerf de strate 2 (c.-à-d. habitat faunique important)
- Parc provincial Sibbald Point (Classe récréative)
- Politique de la Ceinture de verdure

Végétation et habitat faunique

La zone d'étude comprend des ensembles de zones humides cartographiées comme faisant partie du HFI de Georgina Island ainsi que des ensembles de végétation terrestre à l'extrémité sud de Georgina Island. Sur le continent, la zone d'étude comprend des communautés de zones humides boisées qui sont cartographiées comme faisant partie du complexe de zones humides de Virginia Beach (non THIP) ainsi que des forêts de hautes terres et des habitats ouverts environnants. Certaines parties de ces communautés forestières sont cartographiées comme des zones boisées importantes dans les plans officiels des municipalités. Ces communautés végétales et l'habitat faunique qui leur est associé feront l'objet d'une évaluation plus approfondie lors des enquêtes sur le terrain au cours de la prochaine phase du projet.

Georgina Island couvre environ 1 353 ha et abrite une grande diversité de 38 types de communautés végétales. Cette diversité comprend 25 communautés de milieux humides, neuf communautés terrestres et quatre communautés d'influence humaine. La plus grande partie de l'île est couverte de feuillus et de marais mixtes, les marais mixtes étant largement confinés au côté sud-est de l'île. Les marais mixtes sont dominés par le bouleau blanc et le cèdre blanc ainsi que par des peuplements de pruche orientale et de frêne noir. Dans la partie nord-ouest de l'île, on trouve de petits marais mixtes de frêne noir et de frêne vert, ainsi que de frêne noir, d'érable rouge, de cèdre blanc et parfois de sapin baumier comme essences secondaires. Parmi les marais, on trouve de petites ouvertures abritant des marais à quenouilles et des marécages à fourrés de cornouillers, de saules et d'aulnes tachetés.

Une zone d'hivernage du cerf (c'est-à-dire une zone de concentration saisonnière pour le cerf) est située dans la zone d'étude, tandis que la partie continentale est une zone d'habitat faunique important (HFI). Cette caractéristique de HFI a été identifiée par le MNDMNR et cartographiée dans la base de données provinciale Land Information Ontario (LIO).

Habitat des poissons et des espèces aquatiques

La principale caractéristique aquatique de la zone d'étude est le lac Simcoe, qui fournit un habitat à une gamme d'espèces de poissons d'eau froide, d'eau tempérée et d'eau chaude. Les renseignements de base indiquent qu'un total de 58 espèces ont été documentées dans le bassin versant du lac Simcoe. Une pêche en eau chaude et en eau froide existe généralement au nord du littoral continental entre Duclos Point, au sud-ouest de Sibbald Point et au sud de Georgina Island. De plus, on sait que le littoral sud de Georgina Island contient un habitat de frai et d'alevinage du maskinongé ainsi qu'un habitat de frai du grand brochet (Anishinabek/Ontario Fisheries Resource Centre 2009). La zone d'étude comprend également trois affluents d'eau chaude du lac Simcoe sur la partie continentale, et un affluent sur l'île.

La population de poissons du lac est passée d'espèces d'eau froide comme le touladi, le corégone et le hareng à des espèces préférant les eaux plus chaudes comme la perche, l'achigan et le crapet. Ces changements sont liés en partie aux modifications du cycle des nutriments et des concentrations d'oxygène dissous, à l'envasement des sites de frai, aux modifications des aliments disponibles et à l'invasion d'espèces non indigènes.

Espèces en péril

Aucune espèce aquatique en péril n'a été identifiée par un examen de la base de données du Centre d'information sur le patrimoine naturel (NHIC), de la cartographie des espèces en péril du MPO (2020) et d'autres examens préalables des espèces en péril. Ceci sera confirmé avec le MPO lors des prochaines phases de l'étude.

D'après l'examen de la base de données du NHIC et d'autres examens préalables, un certain nombre d'espèces aviaires et terrestres en péril ont le potentiel d'être présentes dans la zone d'étude. En se basant sur une analyse des espèces en péril potentielles ou de l'habitat à proximité de la zone d'étude, le potentiel d'impact sur les espèces suivantes, inscrites sur les listes fédérale et provinciale, sera considéré :

- Tortue de Blanding
- Tortue serpentine
- Tortue peinte de Midland
- Tortue des bois
- Tortue ponctuée
- Serpent de lait de l'Est
- Couleuvre à nez plat
- Rainette faux-grillon de l'ouest, population des Grands Lacs/ Saint-Laurent
- Grive des bois
- Pioui de l'Est
- Pic à tête rouge
- Goglu des prés
- Sturnelle des prés
- Bourdon à bande jaune
- Petit Blongios
- Hirondelle de rivage
- Hirondelle rustique
- Paruline azurée
- Moucherolle d'Acadie
- Petite chauve-souris brune
- Vespertilion nordique
- Chauve-souris pygmée
- Pipistrelle de l'Est
- Renard gris
- Noyer cendré
- Ginseng à cinq folioles

De plus, le projet peut également être à proximité ou à l'intérieur d'un habitat critique pour :

- Tortue de Blanding
- Pic à tête rouge

Oiseaux migrants

La *Loi sur la convention concernant les oiseaux migrants* de 1994 (LCOM) protège tous les oiseaux migrants, et pas seulement les espèces en péril, et le projet peut avoir un impact sur les oiseaux migrants, principalement par les activités de construction. Les oiseaux migrants nicheurs sont protégés en vertu de la LCOM, par conséquent, aucun travail ne sera autorisé qui entraînerait la destruction de nids actifs (nids avec des œufs ou des jeunes), la blessure ou la mort d'oiseaux, d'espèces protégées en vertu de la LCOM et des règlements en vertu de cette loi.

Hydrogéologie et drainage

Du point de vue du drainage, des études supplémentaires seront nécessaires dans le cadre du projet, notamment pour évaluer et cerner :

- des mesures de contrôle de la quantité et de la qualité de l'eau;
- l'impact des forces de la glace sur les piliers et la culée du pont; et,
- l'impact des changements climatiques sur les niveaux d'eau des lacs et l'action des vagues.

Les registres des puits et les registres d'approvisionnement en eau du ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs ont été examinés et indiquent que les eaux souterraines sont présentes à des profondeurs allant de 5,8 à 17,1 mètres sous la surface du sol (mbgs) dans les morts-terrains. La gestion des eaux souterraines sera prise en compte dans les études d'évaluation de l'impact, et devrait être nécessaire pendant la construction du projet, en fonction de la méthodologie de construction choisie.

D'après les récents enregistrements de puits d'approvisionnement en eau, il est interprété que la partie continentale peut être partiellement desservie par des eaux souterraines et des conduites d'eau. Les documents fournis par la PNCGI montrent qu'une conduite d'eau principale est présente le long de Bear Road sur Georgina Island, ce qui indique que l'île est desservie en eau. Une usine de traitement de l'eau est présente sur le côté ouest de Georgina Island, indiquée sur les dessins « émis pour la construction » de S. Burnett & Associates Limited (2018). La prise d'eau se fait à partir du lac Simcoe, à l'ouest de Georgina Island. Un égout sanitaire gravitaire et des stations de pompage sont présents sur Beaver Road (Neegan Burnside, 2005).

Une étude des puits d'eau sera réalisée pour confirmer la dépendance et les détails des puits d'eau présents dans la zone d'étude, et des études géotechniques et hydrogéologiques détaillées seront réalisées pour confirmer les conditions existantes des zones d'eaux souterraines peu profondes de l'île.

Évaluation environnementale du site – enquête sur les sols contaminés

Des évaluations préliminaires du site ont été réalisées et ont permis d'identifier trois décharges inactives sur Georgina Island. L'emplacement des anciennes décharges se trouve immédiatement à l'ouest des décharges actives; toutefois, ces décharges ne devraient pas se trouver dans la zone d'étude du projet. Deux sources de contamination potentielle ont été relevées sur l'île, à la marina et au centre d'affaires ainsi qu'aux bâtiments et à la cour d'entreposage des quais de traversier (les activités de contamination potentielle comprennent les déversements de carburant et les fuites des réservoirs de stockage de carburant et de l'équipement de distribution de carburant, ainsi que le stockage des véhicules, des équipements et des déchets).

Une enquête plus approfondie sera effectuée pour déterminer s'il peut y avoir des impacts potentiels associés aux sources de contamination potentielle (p. ex. la probabilité que le sol et/ou les eaux souterraines soient touchés pendant la construction).

Qualité de l'air et gestion du bruit

Aucune étude de fond spécifique n'a été réalisée sur la qualité de l'air, les gaz à effet de serre et/ou le bruit pour le projet jusqu'à maintenant. Une étude des conditions existantes et de l'impact sur l'air et une étude des conditions existantes et de l'impact sur le bruit seront réalisées pour orienter le processus fédéral d'évaluation d'impact.

15. DESCRIPTION DU CONTEXTE SANITAIRE, SOCIAL ET ÉCONOMIQUE

Les sections suivantes décrivent brièvement le contexte sanitaire, social et économique de la région où est réalisé le projet, sur la base d'informations accessibles au public ou recueillies dans l'une ou l'autre des séances de participation du public.

Planification des transports et analyse de la demande

La principale option de transport actuelle pour les membres de la communauté de la PNCGI entre Georgina Island et le continent est un service de traversier, connu sous le nom de Aazhaawe Ferry. Des lacunes existent dans la capacité à rendre compte des conditions de transport existantes pour la PNCGI et la région environnante. Une étude d'impact sur la circulation et une analyse des opérations de transport actuelles et futures seront réalisées afin

de comprendre l'impact qu'auront les différents itinéraires possibles du lien permanent sur la circulation piétonnière et automobile actuelle dans la zone d'étude.

Archéologie et patrimoine culturel

Un examen de la base de données des sites archéologiques de l'Ontario a indiqué qu'il n'y a pas de sites archéologiques enregistrés à l'intérieur ou jusqu'à 1 km de la zone d'étude. Un examen du registre public ontarien des rapports sur les sites archéologiques a révélé qu'aucune évaluation archéologique n'avait été effectuée dans la zone d'étude. Cependant, le plan de gestion archéologique de la région de York montre qu'une grande partie de la zone d'étude sur le continent présente un potentiel archéologique.

Une évaluation archéologique de stade 1 prenant en compte les ressources archéologiques marines pour les zones où le lit et les rives du lac Simcoe pourraient être perturbés, sera réalisée à des stades ultérieurs du projet. L'évaluation archéologique de stade 1 déterminera le potentiel archéologique de la zone d'étude et recommandera des stratégies d'atténuation appropriées, et déterminera si d'autres évaluations archéologiques sont nécessaires. La prise en compte du potentiel archéologique subaquatique doit être intégrée dans le rapport de stade 1.

POPULATION ET DÉMOGRAPHIE

La principale population de la PNCGI réside sur la plus grande île, Georgina Island. En 2021, l'on enregistrait 231 membres de la PNCGI résidant en permanence sur l'île. La PNCGI est dirigée par un conseil de bande élu, composé d'un chef et de quatre conseillers.

D'après le recensement de 2016³, la population située dans un rayon de 50 km de la communauté PNCGI dépassait les 860 000 personnes. Ce chiffre devrait passer à plus de 1,1 million de personnes. La population située dans un rayon de 100 km de Georgina Island est très importante et comprend la région du Grand Toronto et toute la population du Golden Horseshoe.

³ Dans cette section et les sections suivantes, une combinaison de sources de données a été utilisée, notamment les données du recensement de 2016 de Statistique Canada, qui fournissent les données de recensement les plus complètes pour refléter les changements et les tendances démographiques récents, bien que les chiffres précis de la population aient changé depuis 2016; ainsi, les données démographiques de 2019 et 2021 diffèrent légèrement.

La superficie terrestre de l'île est d'environ 15 km², soit 4,5 km de long et 3,2 km de large, avec une superficie de 1 353 ha/3 343 acres, et la densité de population, en 2021, était de 17,9 personnes par kilomètre carré (Statistique Canada, 2016). Selon les données du recensement de 2016, la population de la PNCGI s'élevait à 261 personnes (y compris les membres et les non-membres de la PNCGI). La majorité de la population en 2016 se situait dans la tranche d'âge des 15-64 ans, comme le montrent les sites **Figure 5** et **Tableau 9**.

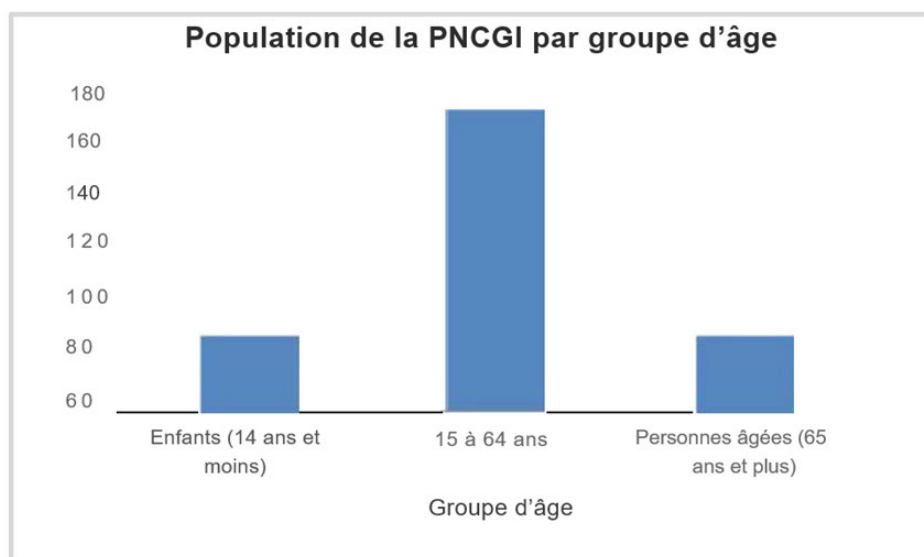


Figure 5 Population de la PNCGI par âge (Statistique Canada, 2016)

Le groupe d'âge le plus important est celui des 55 à 59 ans, et le groupe d'âge le moins peuplé est celui des 85 ans et plus. Au total, 66 % de la population est en âge de travailler, soit entre 15 et 64 ans, tandis que 25,7 % de la population est plus jeune et fera partie de la population active dans moins de deux décennies (**Tableau 9**).

Tableau 9 Population par âge pour la PNCGI

	PNCGI	
	Nombre	Pourcentage (%)
Population totale	260	100
Enfants (14 ans et moins)	45	17,3
15 à 64 ans	165	66
Personnes âgées (65 ans et plus)	45	17,3

Selon les données de 2021 tirées des Profils des Premières Nations de Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada (RCAANC), la PNCGI compte environ 936 membres, dont environ 209 résident sur l'île et 726 à l'extérieur de l'île (RCAANC, 2021; PNCGI, 2019). Sur les 209 membres qui résident sur l'île, environ 98 sont des hommes et 111 des femmes, comme indiqué sur le site **Tableau 10** (CIRNAC, 2021). Les Premières Nations ou les

personnes ayant le statut d'Indien inscrit ou visé par un traité, mais n'ayant pas l'identité des Premières Nations, des Métis ou des Inuits, représentent 84 % de la population totale.

Tableau 10 Population inscrite des Chippewas de Georgina Island

Résidence	Nombre de personnes
Hommes enregistrés dans la réserve	98
Femmes enregistrées dans la réserve	111
Hommes enregistrés hors réserve	353
Femmes enregistrées hors réserve	373

Dans l'ensemble, la population de la PNCGI a diminué à un rythme de 0,3 % par an au cours des 15 dernières années, de 2001 à 2016. Sur la base des données du recensement de 1996 à 2016, la population de la PNCGI (qui comprend à la fois les membres et les non-membres de la PNCGI) a montré une tendance à la baisse. Lors des deux derniers recensements, la population a diminué de 14 personnes, soit un taux de diminution de 1 % par an de 2011 à 2016. La variation en pourcentage de la population entre 2011 et 2016 est de -5,1 % (**Figure 6**).

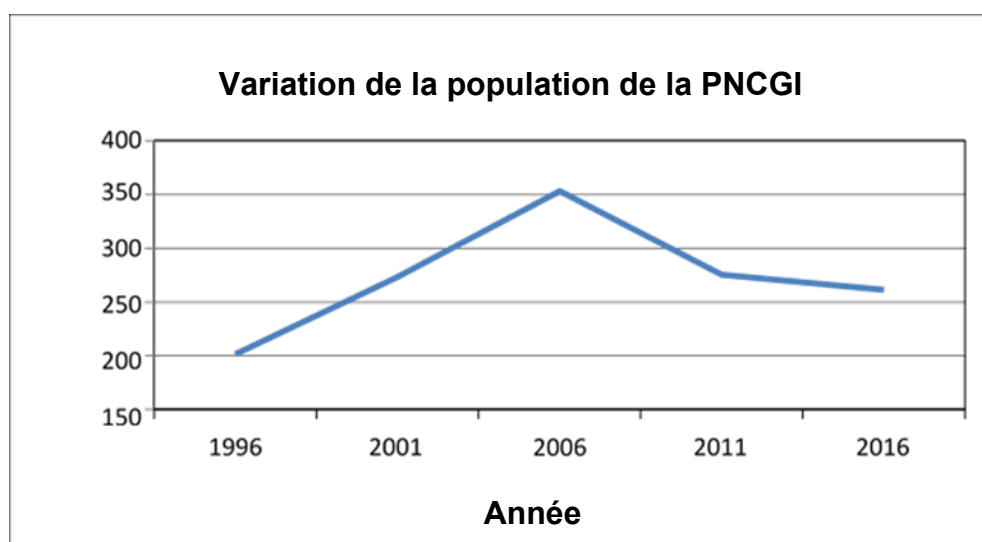


Figure 6 Population de la PNCGI au fil du temps (1996-2016) (Statistique Canada, 2016; Statistique Canada, 2012)

En 2016, la PNCGI comptait 565 logements privés et 118 logements occupés par des résidents à l'année (c'est-à-dire, autres que vacanciers) [Statistique Canada, 2016].

Le recensement le plus récent n'a pas fourni de statistiques sur les sexes pour Georgina Island, mais en ce qui concerne les membres inscrits en 2019, 53,8 % des personnes étaient des membres féminins inscrits vivant à Georgina Island, et 46,1 % des personnes étaient des hommes inscrits vivant également dans la communauté (**Tableau 11**).

Tableau 11 Population par sexe pour la PNCGI

	PNCGI	
	Nombre	Pourcentage (%)
Total	260	100
Homme	120	46,1
Femme	140	53,8

Changements saisonniers de la population

On signale un afflux saisonnier de résidents de chalets et de touristes (non membres de la PNCGI) pendant les mois d'été (**Tableau 12**). Lors d'un sondage récent, 43 participants ont indiqué que cet afflux était l'une des raisons de la pression supplémentaire exercée sur le traversier et la communauté dans son ensemble (Intrinsik, 2021).

Tableau 12 Nombre total de trajets en véhicule à passagers par traversier (2009-2019)

Année	Nombre total de trajets en véhicule à passagers	Hiver (5 %)	Printemps (20 %)	Été (45 %)	Automne (30 %)	Différence (été – printemps)	Différence (été – automne)
2009	153 000	7 650	30 600	68 850	45 900	38 250	22 950
2010	121 500	6 075	24 300	54 675	36 450	30 375	18 225
2011	123 300	6 165	24 660	55 485	36 990	30 825	18 459
2012	129 600	6 480	25 920	58 320	38 880	32 400	19 440
2013	128 850	6 443	24 770	57 983	38 655	32 213	19 328
2014	121 500	6 075	24 300	55 080	36 450	30 375	18 225
2015	122 400	6 120	24 480	55 080	36 720	30 600	18 360
2016	163 800	8 190	32 760	73 710	49 140	40 950	24 570
2017	136 575	6 829	27 315	61 459	40 973	34 144	20 486
2018	126 450	6 323	25 290	56 903	37 935	31 613	18 968
2019	164 250	8 213	32 850	73 913	49 275	41 063	24 638
Total	1 491 225	74 561	289 245	671 051	447 368	Moyenne = 33 891	Moyenne = 20 335

Les impacts sur la communauté comprennent des temps d'attente plus longs pour les traversiers qui contribuent à un moins bon accès aux résidences de l'île, aux soins de santé d'urgence ou aux activités récréatives du continent.

Formation

En 2016, 70,4 % des membres de la PNCGI âgés de 25 à 64 ans possédaient un diplôme d'études secondaires ou un certificat d'équivalence, comparativement à 86,3 % au Canada (Statistique Canada, 2016).

Dans la PNCGI, 6,98 % des personnes âgées de 25 à 64 ans avaient un baccalauréat ou plus en 2016, tandis que 27,91 % avaient un certificat ou un diplôme d'un collège, d'un cégep ou d'un autre établissement non universitaire comme plus haut niveau d'études, et 13,95 % avaient un certificat ou un diplôme d'apprentissage ou de métier comme plus haut niveau d'études (**Tableau 13**).

Tableau 13 Niveau d'éducation pour la PNCGI

Scolarité par certificat, diplôme ou grade le plus élevé	PNCGI			
	Nombre total ^a	Pourcentage	Homme ^a	Femme ^a
Population totale (15 ans et plus)	215	100	100	115
Aucun certificat, diplôme ou grade	50	23,26 %	25	30
Diplôme d'études secondaires (high school) ou certificat d'équivalence	50	23,26 %	25	25
Certificat ou diplôme d'apprentissage ou de métier	30	13,95 %	20	10
Certificat ou diplôme d'un collège, d'un cégep ou d'un autre établissement d'enseignement non universitaire	60	27,91 %	20	35
Certificat ou diplôme universitaire inférieur au baccalauréat	10	4,65 %	0	0
Certificat, diplôme ou grade universitaire de niveau baccalauréat ou supérieur	15	6,98 %	0	15
Baccalauréat	10	66,67 %	0	10

^a Les utilisateurs doivent savoir que les estimations associées à cette variable sont plus touchées que la plupart par le dénombrement incomplet de certaines réserves et de certains établissements autochtones dans le recensement de la population de 2016. Pour plus de renseignements sur les variables autochtones, y compris des renseignements sur leurs classifications, les questions à l'origine de ces variables, la qualité des données et leur comparabilité avec d'autres sources de données, veuillez consulter le document [Guide de référence sur les peuples autochtones Guide de référence, Recensement de la population, 2016](#) et le Rapport technique sur les peuples autochtones, Recensement de la population, 2016.

^b Total – diplôme d'études secondaires (high school) ou certificat d'équivalence pour la population âgée de 15 ans et plus dans les ménages privés – données d'échantillon (25 %).

Emploi

En 2016, la population active de la PNCGI s'élevait à 130 individus, dont environ 96 % avaient un emploi (**Tableau 14**). 29 % de la population active était employée dans l'administration

publique, tandis que les autres 71 % étaient répartis entre sept autres industries, comme l'illustre le site **Figure 7** (Statistique Canada, 2016).

Tableau 14 Situation de la main-d'œuvre pour la PNCGI

Situation d'activité	PNCGI			
	Nombre total ^a	Pourcentage	Homme ^a	Femme ^a
Population totale (15 ans et plus) ^b	215	100 %	100	115
Population active	130	60,47 %	65	65
Employé	125	96,15 %	60	60
<i>L'utilisation du genre masculin a été adoptée ici afin de faciliter la lecture et n'a aucune intention discriminatoire.</i>	10	7,69 %	0	0
Ne faisant pas partie de la population active	80	37,21 %	35	50

^aLes utilisateurs doivent savoir que les estimations associées à cette variable sont plus touchées que la plupart par le dénombrement incomplet de certaines réserves et établissements indiens dans le recensement de la population de 2016. Pour plus de renseignements sur les variables autochtones, y compris des renseignements sur leurs classifications, les questions à l'origine de ces variables, la qualité des données et leur comparabilité avec d'autres sources de données, veuillez consulter le document [Guide de référence sur les peuples autochtones](#) [Guide de référence, Recensement de la population, 2016](#) et le Rapport technique sur les peuples autochtones, Recensement de la population, 2016.

^bSituation au regard de l'emploi de la population âgée de 15 ans et plus dans les ménages privés – données d'échantillon 25 %. Indique si une personne âgée de 15 ans et plus était employée, au chômage ou inactive au cours de la semaine du dimanche 1^{er} mai au samedi 7 mai 2016.

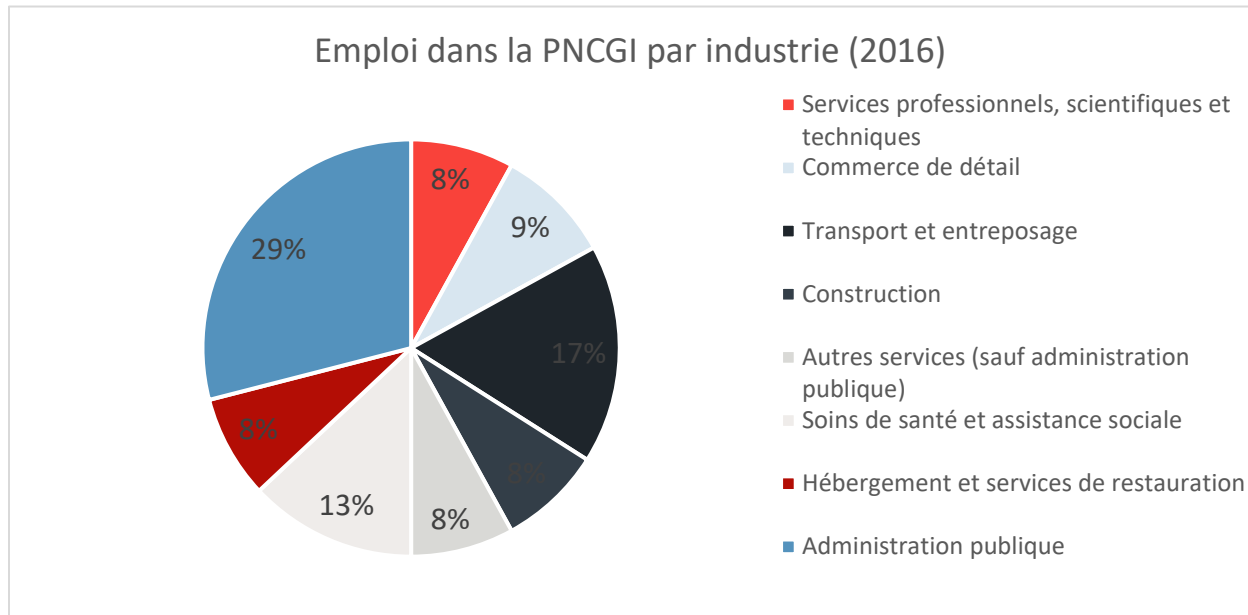


Figure 7 Emploi dans la PNCGI par industrie (2016) (Statistique Canada, 2016)

Revenu

Le revenu total médian de la PNCGI en 2016 était de 26 368 \$ (Tableau 15), ce qui est nettement inférieur au revenu médian provincial de 33 539 \$ et au revenu médian national de

34 204 \$ (Statistique Canada, 2016). Avec une population de 261 personnes au moment du recensement de 2016, la plupart des habitants de Georgina Island se situaient au-dessus du seuil de faible revenu, c'est-à-dire du revenu qu'une personne doit gagner pour faire partie du groupe à faible revenu.

Tableau 15 Revenu par sexe de la PNCGI

Statistiques sur les revenus en 2015	Total	Homme	Femme
Nombre de bénéficiaires de revenus âgés de 15 ans et plus	200	90	110
Revenu total médian	26 368 \$	29 632 \$	25 504 \$
Revenu total moyen	36 627 \$	36 679 \$	36 583 \$
Revenu médian après impôt	25 728 \$	29 632 \$	25 024 \$
Revenu moyen après impôt	34 684 \$	34 624 \$	34 735 \$

Le plus grand pourcentage de la population se situait dans la catégorie des revenus inférieurs à 10 000 \$, soit 23,26 % des personnes, par rapport à l'Ontario, qui comptait seulement 15,3 % de ces personnes, et au Canada, qui comptait 14 % de ces personnes (**Tableau 16**).

Tableau 16 Groupes de revenus totaux en 2016 de la PNCGI

Statistiques sur les revenus en 2015	PNCGI	
	Total	Pourcentage
Groupes de revenus totaux pour la population âgée de 15 ans et plus vivant dans des ménages privés	200	100 %
Moins de 10 000 \$ (y compris la perte)	50	23,26 %
10 000 \$ à 19 999 \$	35	16,28 %
20 000 \$ à 29 999 \$	35	16,28 %
30 000 \$ à 39 999 \$	25	11,63 %
40 000 \$ à 49 999 \$	10	4,65 %
50 000 \$ à 59 999 \$	10	4,65 %
60 000 \$ à 69 999 \$	10	4,65 %
70 000 \$ à 79 999 \$	0	0 %
80 000 \$ à 89 999 \$	15	6,98 %
90 000 \$ à 99 999 \$	10	4,65 %
100 000 \$ et plus	10	4,65 %

Coût de la vie

On peut s'attendre à ce que le coût de la vie des résidents de Georgina Island soit égal ou proche de la moyenne de l'Ontario. L'Ontario est la plus grande province du Canada et l'une

des provinces les plus chères en termes de coûts. Cela s'explique en partie par le fait que les coûts de logement dans la province sont parmi les plus élevés au Canada, surtout dans la région du Grand Toronto (RGT), où 48 % des Ontariens ont élu domicile.

Électricité

Comme la majorité des résidents de Georgina Island appartiennent aux Premières Nations, les coûts associés à la livraison de l'électricité ne leur sont pas facturés en raison du crédit de livraison des Premières Nations dans les réserves d'Hydro One, mis en œuvre le 1^{er} juillet 2017, ce qui se traduit par une facture d'électricité mensuelle en moyenne moins élevée. Cependant, le Plan ontarien pour des frais d'électricité équitables n'a été promis que pour quatre (4) ans, et l'avenir de la tarification de l'électricité est inconnu. Selon le plan énergétique communautaire mis à jour pour Georgina Island (2018), l'électricité est le type d'énergie le plus courant pour le chauffage des locaux utilisé toute l'année dans les secteurs résidentiels et résidentiels saisonniers.

Propane

Le propane est le deuxième type d'énergie le plus utilisé pour le chauffage des locaux, tant dans le secteur résidentiel à l'année que dans le secteur résidentiel saisonnier. Le propane est fourni à la communauté par Budget et Superior Propane, par camion sur le traversier. Des retards dus aux saisons de gel et de dégel sur le lac Simcoe se produisent, de sorte que le propane doit être commandé à l'avance à certains moments de l'année, ce qui augmente les coûts pour les résidents.

Internet

L'Internet dans la communauté est fourni par Xplornet et Bell Communications. La connectivité à l'Internet a toujours été faible, car la connexion doit être établie sans fil. Les coûts associés à l'Internet seraient conformes à ceux des autres municipalités locales, sans pour autant disposer d'une connexion sécurisée à la vitesse de la fibre optique. Le gouvernement du Canada a récemment annoncé un investissement important pour doter Georgina Island d'un nouvel accès à l'Internet haute vitesse, ce qui améliorera la qualité pour le coût et la qualité de vie globale des résidents et du personnel qui doit travailler à domicile ou dans des installations à portée de la bande.

Habitation et logement

D'après le recensement de 2016, 91 % des familles étaient propriétaires de leur logement, les 9 % restants étant locataires. Les prix des logements des Premières Nations ont toujours été plus bas en raison des normes établies par la Première nation elle-même pour s'assurer que les maisons sont abordables pour ses membres ou en raison de la valeur accordée à des logements situés sur des terres louées. Dans une certaine mesure, la situation des chalets situés au bord du lac peut être différente. Les coûts associés à la location d'un logement sur une réserve de Première nation sont également restés inférieurs aux moyennes régionales étant donné l'accès limité aux services disponibles à l'extérieur des communautés des Premières nations. On peut s'attendre à ce que les coûts associés au logement/à la location soient inférieurs aux moyennes régionales.

Produits alimentaires et autres articles de première nécessité

On peut s'attendre à ce que les coûts alimentaires des résidents de Georgina Island soient plus élevés que ceux des résidents du continent en raison du transport nécessaire entre l'île et le

continent. Georgina Island ne dispose actuellement d'aucune épicerie ou boutique de station-service; les résidents doivent se rendre sur le continent pour accéder aux centres voisins pour faire leurs achats essentiels.

Transports

Les coûts de transport en Ontario sont également parmi les plus élevés au Canada, la possession d'une voiture et les primes d'assurance associées étant également élevées. De nombreux résidents de Georgina Island doivent se rendre en véhicule sur le continent pour l'enseignement, l'emploi, les services essentiels et les activités sociales et récréatives. Les résidents de la communauté doivent également souscrire une assurance tous risques pour leurs véhicules personnels afin de pouvoir traverser une route de glace, ce qui entraîne des primes plus élevées que la moyenne. D'après le plan énergétique communautaire mis à jour, 80 % de la consommation d'énergie liée au transport entre 2014 et 2017, a été le fait des secteurs résidentiel et résidentiel saisonnier.

Garde d'enfants

Les services de garde d'enfants offerts par le Niigaan-Naabiwag Child Care Centre sont subventionnés par le gouvernement fédéral pour les membres de Georgina Island. Aux fins du présent projet, il a été inclus dans les conditions actuelles du coût de la vie. Les membres qui résident en dehors de la communauté, mais qui souhaitent profiter de la gratuité de la garde d'enfants doivent transporter leurs enfants jusqu'à l'établissement situé dans la communauté, ce qui entraîne des risques/coûts de transport supplémentaires et des temps d'attente de traversier.

Alimentation régionale

La liste suivante des sources alimentaires/médicinales pour Georgina Island comprend, entre autres, les éléments suivants :

Type	Espèce
Poissons	<ul style="list-style-type: none"> • Grand corégone (<i>Coregonus clupeaformis</i>) • Cisco de l'est (<i>Coregonus artedii</i>) • Lotte (<i>Lota lota</i>) • Grand brochet (<i>Esox lucius</i>) • Perchaude (<i>Perca flavescens</i>) • Achigan à petite bouche (<i>Micropterus dolomieu</i>) • Meunier noir (<i>Catostomus commersonii</i>) • Crapet-soleil (<i>Lepomis gibbosus</i>) • Barbotte brune (<i>Ictalurus nebulosus</i>) • Crapet de roche (<i>Ambloplites rupestris</i>) • Marigane noire (<i>Pomoxis nigromaculatus</i>) • Éperlan arc-en-ciel (<i>Osmerus mordax</i>) • Maskinongé (<i>Esox masquinongy</i>)
Mammifères	<ul style="list-style-type: none"> • Écureuil gris (<i>Sciurus carolinensis</i>) • Écureuil roux (<i>Sciurus vulgaris</i>) • Lapin de Floride (<i>Sylvilagus floridanus</i>) • Lièvre d'Amérique (<i>Lepus americanus</i>) • Cerf de Virginie (<i>Odocoileus virginianus</i>)

Type	Espèce
	<ul style="list-style-type: none"> • Ours noir (<i>Ursus americanus</i>) • Castor du Canada (<i>Castor canadensis</i>) • Rat musqué (<i>Ondatra zibethicus</i>)
Oiseaux	<ul style="list-style-type: none"> • Bernache du Canada (<i>Branta canadensis</i>) • Fuligule à dos blanc (<i>Aythya valisineria</i>) • Canard colvert (<i>Anas platyrhynchos</i>) • Fuligule à tête rouge (<i>Aythya americana</i>) • Canard branchu (<i>Aix sponsa</i>) • Harle couronné (<i>Lophodytes cucullatus</i>) • Garrot à œil d'or (<i>Bucephala clangula</i>) • Canard d'Amérique (<i>Mareca americana</i>) • Canard noir (<i>Anas rubripes</i>) • Fuligule milouinan (<i>Aythya marila</i>) • Petit fuligule (<i>Aythya affinis</i>) • Petit Garrot (<i>Bucephala albeola</i>) • Sarcelle à ailes bleues (<i>Spatula discors</i>) • Canard chipeau (<i>Mareca strepera</i>) • Sarcelle à ailes vertes (<i>Anas carolinensis</i>) • Canard pilet (<i>Anas acuta</i>) • Canard souchet (<i>Spatula clypeata</i>) • Éristature rousse (<i>Oxyura jamaicensis</i>) • Fuligule à collier (<i>Aythya collaris</i>) • Gélinotte huppée (<i>Bonasa umbellus</i>) • Tourterelle triste (<i>Zenaida macroura</i>) • Dindon sauvage (<i>Meleagris gallopavo silvestris</i>)
Reptiles	<ul style="list-style-type: none"> • Tortue peinte (<i>Chrysemys picta</i>) • Tortue serpentine (<i>Chelydra serpentina</i>)
Plantes	<ul style="list-style-type: none"> • Ginseng américain (<i>Panax quinquefolius</i>) • Cèdre blanc (<i>Thuja occidentalis</i>) • Pommier sauvage (<i>Malus coronaria</i>) • Morille commune (<i>Morchella esculenta</i>) • Fougères (<i>Filicophyta</i>) • Asaret du Canada (<i>Asarum canadense</i>) • Menthe des champs (<i>Mentha arvensis</i>) • Ail des bois ou poireau sauvage (<i>Allium tricoccum</i>) • Asperge (<i>Asparagus officinalis</i>) • Polypore incrusté (<i>Inonotus obliquus</i>) • Foin d'odeur (<i>Hierochloe odorata, Anthoxanthum nitens</i>) • Riz sauvage (<i>Zizania palustris</i>)

Caractéristiques et services de la communauté

Sur Georgina Island, la communauté est dotée d'un bâtiment administratif, d'un centre de santé, d'un poste de police, d'une caserne de pompiers et d'un centre communautaire. En outre, les enfants de l'île fréquentent une école à deux classes jusqu'à la cinquième année; il existe une garderie pour les nourrissons et les jeunes enfants. Une église, le centre communautaire et une patinoire extérieure permettent à la communauté de se réunir pour divers événements.

Les bâtiments communautaires et la plupart des structures résidentielles sont centralisés sur les rives est et ouest, ce qui permet aux membres de la communauté d'accéder plus facilement aux services locaux. La PNCGI bénéficie d'un rivage non aménagé du lac Simcoe et se trouve à une excellente proximité aux autoroutes 12 et 48, qui mènent directement de la région du Grand Toronto aux régions de chalets du Nord. On ne peut accéder à Georgina Island que par le traversier Aazhaawe pendant les mois de printemps, d'été et d'automne et par aéroglisseur ou route de glace pendant les mois d'hiver. Le traversier peut transporter jusqu'à 18 voitures et est doté d'un espace confortable en cabine pour 50 passagers à pied.

Le plan du sous-bassin versant de Georgina, Fox et Snake Islands (2017) confirme que l'eau potable dans la portion de la zone d'étude située sur Georgina Island provient de puits privés et de l'eau de surface du lac Simcoe. Une étude des puits devra être réalisée pour confirmer la dépendance et les détails des puits disponibles dans la région. La PNCGI fournit de l'eau potable à environ 109 ménages sur Georgina Island. Cet approvisionnement est en place depuis 1993. L'eau de surface du lac Simcoe est prélevée à un endroit situé à environ 345 m à l'ouest de Georgina Island et traitée au plan de traitement des eaux de Georgina Island. D'après les récents enregistrements de puits d'approvisionnement en eau, il est entendu que la partie continentale peut être partiellement desservie par des eaux souterraines et des conduites d'eau.

Des possibilités de loisirs existent au sein de la PNCGI sur Georgina Island; cependant, les activités récréatives et sociales pourraient être élargies pour les membres sur le continent. Les horaires et les opérations incohérentes des traversiers n'offrent pas de flexibilité pour les offres de loisirs en dehors de la réserve.

Tourisme

Georgina Island est située dans la prospère zone 6 des régions touristiques de l'Ontario (RTO), également appelée comtés centraux. Les comtés centraux comptent une population de plus de 2 millions de personnes, réparties dans plus de 670 000 ménages. Le tourisme dans les comtés centraux contribue de manière de plus en plus importante à la croissance économique. Le maintien des entreprises et des services dans la région dépend de plus en plus des dépenses des visiteurs, ce qui amène les économies voisines à investir massivement pour attirer ces visiteurs.

D'après l'enquête sur le profil des visiteurs de la zone 6 de la RTO en 2018, l'échantillonnage culturel, l'attrait pour la nature et le mode de vie écologique ont obtenu les valeurs sociales les plus élevées de l'enquête.

Services d'urgence et de soins de santé

Les services de soins de santé pour la PNCGI sont entravés par des méthodes de transport incohérentes vers Georgina Island pendant les mois d'hiver et par la dépendance à l'égard d'un seul traversier dont la capacité est limitée pendant les mois de printemps, d'été et d'automne. Le service d'ambulance pendant les mois d'hiver constitue actuellement un problème, car les ambulances ne peuvent pas se déplacer sur la glace et les civières ne peuvent pas entrer dans les aéroglisseurs. En raison des difficultés d'accès, les coûts globaux des services sont plus élevés que la moyenne en raison des taux horaires. De plus, les coûts d'équipement et de maintenance sont plus importants. Il n'est pas possible d'assurer un service 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 pour toutes les offres de soins de santé en raison de la complexité de l'accès à l'île. Pour ce faire, les services d'urgence devraient être assurés par des services médicaux

aériens. Grâce à un lien permanent fiable, les médecins en visite pourraient accéder plus facilement et à moindre coût à Georgina Island pour fournir aux membres du PNCGI des services de soins de santé et de services sociaux prioritaires.

Pandémie de la COVID-19

En mars 2020, la pandémie de la COVID-19 (la pandémie) est apparue en Ontario, obligeant de nombreuses industries à fermer ou à fonctionner à capacité réduite. Ces mesures et les difficultés liées aux mesures de santé publique ont contraint de nombreuses entreprises touristiques à licencier du personnel tout en s'inquiétant de leur trésorerie pour régler les coûts fixes tels que le loyer, les services publics et les dettes existantes. D'après une enquête et un rapport publiés en octobre 2020 par la Tourism Industry Association of Ontario (TIAO), il a été estimé que les entreprises touristiques subissaient une baisse de revenus de 69 % à cette époque.

D'autres vagues de pandémie et la régression vers des protocoles de distanciation physique plus stricts ont entraîné des difficultés supplémentaires à des secteurs tels que les restaurants, les chambres d'hôtes et d'autres attractions touristiques locales, qui ne sont pas encore pleinement comprises alors que la pandémie se poursuit. Au début de la pandémie, les dirigeants de la PNCGI ont décidé de limiter l'accès à l'île pour protéger la santé de la communauté. Ce choix, qui était dans l'intérêt fondamental de la communauté, a entraîné des répercussions évidentes sur les entreprises locales, tant sur l'île que sur le continent. En outre, les populations autochtones sont généralement plus touchées par les maladies non transmissibles et infectieuses, ce qui est lié aux inégalités sociales et sanitaires découlant de l'invasion et de la colonisation ultérieure.

La fermeture de l'île a eu un impact sur la dynamique du projet, car les réunions des parties prenantes et les engagements communautaires concernant le lien permanent ont été soit reprogrammés à des moments où les mesures de santé publique se sont relâchées, soit transférés vers des options virtuelles, avec lesquelles la plupart des travailleurs se sont familiarisés. En outre, les membres de la communauté ont dû faire face à des difficultés accrues pour accéder aux pratiques culturelles en raison des protocoles de santé publique, à l'impossibilité de se rendre dans les communautés en raison des mesures de confinement, à la crainte accrue de contracter le virus et à l'arrêt des activités récréatives telles que les sports, les divertissements, les rassemblements culturels et les vacances en famille. La promiscuité a également eu un impact sur la santé mentale, en particulier dans les cas de situations émotionnelles et physiques malsaines pour les femmes, les enfants et les personnes LGBTQ2S+ (liste non exhaustive). En outre, en raison de l'intensification des protocoles de santé publique, les membres de la communauté ont été confrontés à un manque d'accès aux équipements de protection individuelle (EPI) et de soins de santé culturellement sûrs.

En réponse à la pandémie et à la fermeture de l'île, la PNCGI a conclu un accord commercial de six mois avec Drone Delivery Canada Corp. Daté du 30 juillet 2020, l'accord a été établi avec l'aide de l'agent commercial de Drone Delivery Canada, Air Canada, ainsi que Pontiac Group. La plate-forme de livraison par drone de Drone Delivery Canada a été essentielle pour limiter les contacts de personne à personne du service de traversier insulaire en transportant des marchandises liées à la COVID-19 comme des équipements de protection individuelle (EPI), des trousseaux d'hygiène, des trousseaux de test et des écouvillons de test, entre autres.

PARTIE D : PARTICIPATION FÉDÉRALE, PROVINCIALE, TERRITORIALE, AUTOCHTONE ET MUNICIPALE

16. SOUTIEN FINANCIER FÉDÉRAL POTENTIEL

La PNCGI est en bonne position pour assumer financièrement ce projet.

La PNCGI comprend les coûts importants qui seront associés à ce projet. À des fins de planification communautaire, le chef et le conseil de la PNCGI ont divisé le projet en deux phases distinctes : Planification/conception et construction.

La Banque de l'infrastructure du Canada (BIC) est en pourparlers avec la PNCGI en vue de financer la construction du projet. La communauté a entamé les processus nécessaires pour obtenir un soutien financier par le biais d'une réunion initiale, qui comprenait une présentation par la BIC au Conseil de la PNCGI. Les discussions concernant un investissement potentiel de la BIC porteraient sur la prise en charge d'environ 80 % du capital requis par la BIC.

Les 20 % restants du projet seraient financés par une combinaison de placements à long terme, de revenus autonomes et d'autres fonds d'actions gouvernementaux. En raison de l'incertitude des programmes gouvernementaux à long terme, la communauté n'est pas en mesure d'évaluer les montants qui pourraient être disponibles à long terme. Pour cette raison, la PNCGI part de l'hypothèse qu'elle devra prendre en charge la totalité des 20 % de fonds propres requis et est prête à le faire si nécessaire.

Il convient de noter que tout financement du projet par un ministère fédéral (p. ex., la BIC) dépendrait de l'obtention d'une déclaration de décision positive de la part du ministre de l'Environnement et du Changement climatique au sujet du projet à la suite d'une étude d'impact ou d'une décision de l'AEIC selon laquelle aucune étude d'impact du projet n'est requise (LEI, paragraphe 7(3)).

17. TERRES FÉDÉRALES POUVANT ÊTRE UTILISÉES POUR LE PROJET

Georgina Island no 33, les terres de réserve de la PNCGI, sont des terres fédérales telles que définies dans la LEI. Le lien permanent reliera le continent à Georgina Island no 33. Toutes les terres submergées sous le lac Simcoe qui étaient autrefois des terres sèches appartenant à Georgina Island No 33, aux Sand ou Gravel Islands avant que les eaux du lac Simcoe ne les aient recouvertes sont également des terres fédérales au sens de la LEI.

18. PARTICIPATION DES AUTORITÉS FÉDÉRALES ET D'AUTRES TERRITOIRES DE COMPÉTENCE

Voir le **Tableau 17** pour un résumé de la liste des organismes qui ont été consultés dans le cadre de l'étude du projet.

Tableau 17 Liste des organismes consultés dans le cadre du projet de lien permanent

Organisme	Niveau	Compétences/Droits/Fonctions
Agence d'évaluation d'impact du Canada (AEIC)	Fédéral	<ul style="list-style-type: none"> Faire appliquer la Loi sur les études d'impact (LEI). Diriger et gérer le processus d'évaluation d'impact pour tous les grands projets désignés par le gouvernement fédéral. Diriger l'engagement de la Couronne et servir de point de contact unique pour la consultation et l'engagement des peuples autochtones pendant les évaluations d'impact des projets désignés. Offrir des possibilités et un financement pour soutenir la participation publique aux évaluations d'impact. Veiller à l'application et au fonctionnement tel que prévu des mesures d'atténuation. Promouvoir l'uniformité et la coordination des pratiques d'évaluation d'impact dans l'ensemble du Canada par des activités de recherche, par la formulation de lignes directrices et par le maintien du dialogue avec les parties prenantes et les partenaires.
Ministère des Pêches et des Océans (MPO)	Fédéral	<ul style="list-style-type: none"> Faire appliquer la Loi sur les Pêches. Administrer les dispositions relatives à la protection des espèces aquatiques en vertu de la Loi sur les espèces en péril (LEP). Veiller à la protection des océans et autres écosystèmes aquatiques du Canada contre les impacts négatifs. Veiller à la navigation en toute sécurité des navires commerciaux et des bateaux de plaisance dans les eaux du MPO. Sauver des vies et protéger les environnements en cas d'urgence.
Environnement et Changement climatique Canada (ECCC)	Fédéral	<ul style="list-style-type: none"> Administrer les dispositions relatives à la protection des espèces terrestres en vertu de la <i>Loi sur les espèces en péril</i> (LEP). Préserver et améliorer la qualité de l'environnement naturel, y compris la qualité de l'eau, de l'air et du sol, et la coordination des politiques et des programmes pertinents liés aux ressources renouvelables du gouvernement du Canada, y compris les oiseaux migrateurs et les autres espèces de flore et de faune non domestiques. Faire appliquer les règles et règlements relevant de son mandat.

Organisme	Niveau	Compétences/Droits/Fonctions
Transports Canada (TC)	Fédéral	<ul style="list-style-type: none"> • Élaborer et superviser les politiques et les programmes de transport du gouvernement du Canada afin que les Canadiens puissent avoir accès à un réseau de transport. • Faire appliquer la <i>Loi sur les eaux navigables du Canada</i> (LENC) et la <i>Loi sur les ponts</i>. • Travailler à la réalisation des objectifs suivants : <ul style="list-style-type: none"> • Proposer et mettre à jour des politiques, des lois et des règlements; • Mener des inspections, des activités d'application de la loi et de surveillance de l'équipement, des opérations et des installations du secteur du transport; • Fournir des fonds aux organisations pour financer des projets qui renforcent le réseau de transport, notamment des projets d'amélioration de la sécurité, des innovations technologiques et des initiatives de transport écologique.
Services aux Autochtones Canada (SAC)	Fédéral	<ul style="list-style-type: none"> • Faire appliquer la <i>Loi sur les Indiens</i> en collaboration avec les Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada. • Collaborer avec les Premières Nations, les Inuits et les Métis pour : <ul style="list-style-type: none"> • Améliorer l'accès à des services de haute qualité; • Améliorer le bien-être des communautés autochtones du Canada; • Aider les peuples autochtones à prendre le contrôle de la prestation de service au rythme et selon le processus qu'ils choisissent.
Femmes et Égalité des genres Canada (FEGC)	Fédéral	<ul style="list-style-type: none"> • Diriger la mise en œuvre de l'ACS Plus dans l'ensemble du gouvernement fédéral et fournir des conseils d'expert et un soutien stratégique aux ministères et organismes fédéraux dans l'élaboration de politiques, de programmes et de lois liés à l'égalité des genres. L'analyse intersectionnelle de l'ACS Plus intègre des considérations liées à l'engagement. • En décembre 2018, le gouvernement du Canada a adopté la <i>Loi no 2 d'exécution du budget de 2018</i>, qui comprenait une législation pour faire de Condition féminine Canada (une agence) un ministère et pour augmenter ses compétences, devoirs et fonctions afin qu'elles ne concernent pas seulement les femmes, mais toutes les identités de genre. • Promouvoir l'égalité en ce qui concerne le sexe, l'orientation sexuelle et l'identité ou l'expression de genre par l'inclusion des personnes de tous genres, y compris les femmes, dans la vie sociale et politique du Canada ainsi que l'intersection de ces facteurs avec d'autres facteurs d'identité tels que l'ethnicité, l'âge, le niveau socio-économique, le handicap, etc.

Organisme	Niveau	Compétences/Droits/Fonctions
		<ul style="list-style-type: none"> Partager son expertise sur diverses questions liées à l'égalité des sexes, à la violence sexiste et à la pratique de l'analyse comparative entre les sexes Plus (ACS Plus), qui représente la stratégie du gouvernement du Canada visant à intégrer l'égalité, la diversité et l'inclusion dans toutes les activités gouvernementales.
Emploi et Développement social Canada (EDSC)	Fédéral	<ul style="list-style-type: none"> Élaborer, gérer et offrir des programmes et des services sociaux, et promouvoir des lieux de travail sûrs, sains, coopératifs et productifs. Mettre en œuvre deux programmes relatifs au marché du travail autochtone qui soutiennent la participation des Premières nations, des Métis et des Inuits au marché du travail : le programme de formation pour les compétences et l'emploi destiné aux Autochtones (PFCEA) et le Fonds pour les compétences et les partenariats (FCP).
Ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et Parcs (MEPNP)	Provincial	<ul style="list-style-type: none"> Faire appliquer la Loi sur les évaluations environnementales. Faire appliquer la Loi sur la protection de l'environnement. <ul style="list-style-type: none"> Les déchets et les sols contaminés produits pendant la construction doivent être éliminés conformément au <i>Règlement de l'Ontario 347</i>, intitulé « General-Waste Management » (en anglais seulement) et à la <i>Loi sur la protection de l'environnement</i>. Les activités impliquant la gestion des sols excédentaires doivent être réalisées conformément au <i>Règlement de l'Ontario 406/19</i>, Gestion des sols sur les lieux et des sols de déblai, et au document d'orientation du MEPNP intitulé « Règles sur la gestion des sols et normes de qualité des sols de déblai » (MEPNP, 2020). La <i>loi de 1990 sur la protection de l'environnement</i> (LPE) [partie X, article 92] définit et impose des obligations spécifiques à toute personne qui provoque un déversement ou qui exerce un contrôle sur un polluant déversé dans l'environnement naturel. Il convient d'aviser le MEPNP dès lors qu'une matière solide, liquide et/ou gazeuse a été libérée dans l'environnement extérieur (c'est-à-dire à l'extérieur d'un bâtiment) et qu'elle provoque, ou peut provoquer, un effet néfaste. Faire appliquer la Loi sur les ressources en eau de l'Ontario <ul style="list-style-type: none"> Les prélèvements d'eau qui dépassent 50 000 litres par jour doivent être effectués conformément aux conditions d'enregistrement du Registre environnemental des activités et des secteurs (REAS) ou à un permis de prélèvement d'eau (PPE) délivré en vertu de la <i>Loi sur les ressources en eau</i> de l'Ontario, selon le cas, dans la zone du projet.

Organisme	Niveau	Compétences/Droits/Fonctions
		<ul style="list-style-type: none"> • Faire appliquer la <i>Loi de 2007 sur les espèces en voie de disparition</i>, qui interdit les activités susceptibles de tuer, de nuire ou de harceler et/ou d'endommager ou de détruire l'habitat des espèces inscrites au <i>Règlement de l'Ontario 230/08</i> comme étant disparues du pays, en voie de disparition ou menacées en Ontario. • Il incombe au soumissionnaire de déterminer si la ou les activités prévues auront des effets néfastes sur les espèces en péril protégées en vertu de la Loi et/ou sur leur habitat. Si une activité proposée a un impact sur les espèces en péril et/ou sur leur habitat (c.-à-d. que cette activité peut contrevenir aux paragraphes 9(1) et/ou 10(1) de la Loi), obtenir une autorisation en vertu de la Loi sera nécessaire afin de procéder à l'activité et de respecter cette loi. • Protéger l'air, la terre, l'eau et les espèces en péril, ainsi que leurs habitats, de l'Ontario. • Lutter contre le changement climatique. • Gérer les parcs et les réserves de conservation de la province. • Conserver des protections environnementales fortes tout en créant des emplois. • Faire respecter les lois sur l'environnement. • Travailler avec les ministères partenaires, les autres gouvernements, les partenaires et organisations autochtones, l'industrie, les parties prenantes et le public. • Surveiller et rédiger des rapports pour suivre les progrès environnementaux.
Ministère du Développement du Nord, des Mines, des Richesses naturelles et des Forêts (MDNMRNF)	Provincial	<ul style="list-style-type: none"> • Faire appliquer la Loi sur la protection du poisson et de la faune et de la loi concernant les espèces envahissantes. • Faire appliquer la Loi sur les terres publiques et la Loi sur l'aménagement des lacs et des rivières. • Administrer les processus d'évaluation environnementale de portée générale en vertu de la Loi sur les évaluations environnementales. • Protéger les personnes, les biens et les communautés contre les incendies de forêt, les inondations et les sécheresses. • Développer et appliquer l'information géographique pour aider à gérer les ressources naturelles de la province. • Identifier, évaluer et classer les terres humides d'importance provinciale (THIP) et les zones d'intérêt naturel et scientifique (ZINS). • Terminer les travaux d'évaluation des pêches à la ligne de partage des eaux du lac Simcoe (LSFAU) pour orienter la gestion.

Organisme	Niveau	Compétences/Droits/Fonctions
Office de protection de la nature de la région du lac Simcoe (OPNRLS)	Provincial	<ul style="list-style-type: none"> • Faire appliquer le Règlement de l'Ontario 179/06 : Development, Interference with Wetlands and Alterations to Shorelines and Watercourses Regulation under the Conservation Authorities Act • Collaborer avec la communauté pour protéger et restaurer le bassin versant du lac Simcoe en menant des recherches, en mettant en œuvre des politiques et en prenant des mesures.
Municipalité régionale de York	Municipal	<p>La municipalité régionale de York régit les éléments suivants dans neuf municipalités, notamment : Aurora, East Gwillimbury, Georgina, King, Markham, Newmarket, Richmond Hill, Vaughan, Whitchurch-Stouffville :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Transports en commun • Eau • Services médicaux d'urgence • Police
Ville de Georgina	Municipal	<p>La ville de Georgina est structurée en plusieurs départements, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Maire et Conseil. • Directeur administratif (communications). • Directeur administratif adjoint (bureau du greffier, application des lois municipales). • Services de développement (bâtiment, planification, développement économique et tourisme, ingénierie du développement). • Opérations et infrastructures (opérations, routes/eau/eaux usées, parcs, projets d'investissement).

PARTIE E : EFFETS POTENTIELS DU PROJET

19. CHANGEMENTS APPORTÉS À L'ENVIRONNEMENT PAR LA LÉGISLATION FÉDÉRALE

Les changements qui, en raison de la réalisation du projet, peuvent être causés à des éléments de l'environnement qui relèvent de l'autorité législative du Parlement (c.-à-d. le poisson, l'habitat du poisson, les espèces aquatiques et les oiseaux migrateurs), sont résumés ci-dessous.

Tableau 18 Effets potentiels et mesures d'atténuation en vertu de la législation fédérale

Critère	Effet potentiel sur l'environnement	Mesures d'atténuation
Poisson, espèces aquatiques et habitat aquatique, tels que définis au paragraphe 2(1) de la loi sur les pêches	<ul style="list-style-type: none"> Modification de l'habitat du poisson (perte) en raison du remblai 	<ul style="list-style-type: none"> Minimiser les impacts par une collaboration continue entre les écologistes de la pêche et l'équipe de conception pour veiller à l'intégration des considérations relatives à l'habitat aquatique dans la conception. Consulter les organismes de réglementation pour les exigences relatives aux permis (p. ex. remplir une demande d'examen [DE] à transmettre au MPO) lorsque les conceptions ont atteint un niveau de détail suffisant. Remplir une demande d'autorisation en vertu de la <i>Loi sur les pêches</i> (ALP) et déterminer les mesures d'atténuation et de compensation appropriées ou le plan de compensation par ce processus en concertation avec le MPO. Possibilité de créer un nouvel habitat de pêche au niveau des culées de pont et des piliers
	<ul style="list-style-type: none"> Changement du déplacement des poissons en raison de la construction et des fondations permanentes/des piliers 	<ul style="list-style-type: none"> Des mesures d'atténuation seront déterminées par les processus d'autorisation lors des phases d'étude futures.
	<ul style="list-style-type: none"> Modification de l'habitat du poisson en raison de l'ombrage du pont 	<ul style="list-style-type: none"> Des mesures d'atténuation seront déterminées par les processus d'autorisation lors des phases d'étude futures.

Critère	Effet potentiel sur l'environnement	Mesures d'atténuation
	<ul style="list-style-type: none"> • Modification de l'habitat du poisson en raison du drainage du pont 	<ul style="list-style-type: none"> • Des mesures d'atténuation seront déterminées par les processus d'autorisation lors des phases d'étude futures.
	<ul style="list-style-type: none"> • Modification de l'habitat du poisson en raison du ruissellement et de l'érosion du sol 	<ul style="list-style-type: none"> • Élaborer un plan complet de contrôle de l'érosion et des sédiments et maintenir les mesures tout au long de la construction. • Des mesures d'atténuation supplémentaires seront déterminées par les processus d'autorisation lors des phases d'étude futures.
	<ul style="list-style-type: none"> • Modification de l'habitat du poisson à la suite du déneigement 	<ul style="list-style-type: none"> • Entreposer la neige retirée à l'écart de la chaussée/de la route sur digue proposée, loin des zones côtières, pour éviter l'érosion
	<ul style="list-style-type: none"> • Modification de l'habitat du poisson en raison de l'augmentation du ruissellement de sel dans le lac Simcoe suite à l'application de sel de voirie sur les ponts et les accès routiers 	<ul style="list-style-type: none"> • Incorporer une conception appropriée de gestion des eaux pluviales, conformément au Manuel de conception et de planification de la gestion des égouts pluviaux (2003) du MEPNP, afin de capter et de traiter les eaux de ruissellement. • Élaborer un plan de gestion des sels de voirie comportant des directives sur l'épandage des sels de voirie ainsi que des solutions de rechange : <ul style="list-style-type: none"> • Dégivreurs à base d'acétate • Glucides • Sablage/gommage • L'acier d'armature en acier inoxydable doit être utilisé conformément aux orientations et directives du MTO afin de réduire l'entretien futur de la structure. • L'entretien dépendra du matériau de construction, du revêtement, etc. • Des mesures d'atténuation supplémentaires seront déterminées par les processus d'autorisation lors des phases d'étude futures.

Critère	Effet potentiel sur l'environnement	Mesures d'atténuation
	<ul style="list-style-type: none"> • Modification de la santé ou de l'habitat des poissons à la suite de déversements accidentels (fuites ou contact avec des composants contenant des fluides) lors de travaux de terrassement ou de travaux dans l'eau 	<ul style="list-style-type: none"> • Les stations de ravitaillement des véhicules doivent être situées dans un endroit centralisé et à l'écart de tout récepteur sensible. • Élaborer et mettre en œuvre un plan de gestion et d'intervention en cas de déversement pendant la construction. • Des mesures d'atténuation supplémentaires seront déterminées par les processus d'autorisation lors des phases d'étude futures.
	<ul style="list-style-type: none"> • Modification de la santé ou de l'habitat des poissons en raison de déversements de carburant dus à l'augmentation de la circulation des véhicules à moteur sur la chaussée ou le pont proposé 	<ul style="list-style-type: none"> • Incorporer une conception appropriée de gestion des eaux pluviales, conformément au Manuel de conception et de planification de la gestion des égouts pluviaux (2003) du MEPNP, afin de capter et de traiter les eaux de ruissellement. • Élaborer et mettre en œuvre un plan de gestion et d'intervention en cas de déversement pendant la construction.
	<ul style="list-style-type: none"> • Modification du débit d'eau, des courants du lac et du déplacement des poissons • Modifications potentielles des habitats aquatiques et riverains dues aux travaux de machinerie dans l'eau. 	<ul style="list-style-type: none"> • Des mesures d'atténuation seront déterminées par les processus d'autorisation lors des phases d'étude futures.
	<ul style="list-style-type: none"> • Incidence sur les débits d'eau et de l'habitat du poisson en raison de la construction des fondations du pont, des piliers et des batardeaux temporaires 	<ul style="list-style-type: none"> • Il est prévu que l'atténuation inclura, sans s'y limiter, les mesures suivantes : <ul style="list-style-type: none"> • Effectuer les travaux dans l'eau pendant les fenêtres de temps appropriées. • Utiliser des méthodes d'isolation (par exemple, des batardeaux) pour les travaux dans l'eau. • D'autres mesures d'atténuation/compensation seront déterminées par les processus

Critère	Effet potentiel sur l'environnement	Mesures d'atténuation
		d'autorisation lors des phases d'étude futures.
	<ul style="list-style-type: none"> • Incidence sur les débits d'eau à la suite de l'assèchement à l'intérieur des batardeaux temporaires, le cas échéant 	<ul style="list-style-type: none"> • Mener des opérations de sauvetage des poissons pour les retirer des zones de construction avant l'assèchement temporaire des zones isolées.
	<ul style="list-style-type: none"> • Incidence sur la santé et de l'habitat des poissons en raison de l'utilisation de barges pour le transfert de matériaux et d'équipements pour la construction des fondations et des piliers 	<ul style="list-style-type: none"> • Des mesures d'atténuation seront déterminées par les processus d'autorisation lors des phases d'étude futures.
	<ul style="list-style-type: none"> • Incidence sur l'habitat riverain en raison de la construction 	<ul style="list-style-type: none"> • Réduire au minimum possible l'enlèvement de la végétation. • Toute végétation enlevée pour faciliter la construction sera remplacée par un mélange de végétation indigène appropriée. • D'autres mesures d'atténuation/compensation seront déterminées par les processus d'autorisation lors des phases d'étude futures.
	<ul style="list-style-type: none"> • Incidence sur les populations de poissons en raison de la pêche depuis le pont 	<ul style="list-style-type: none"> • La pêche depuis le pont sera interdite afin d'éliminer tout impact potentiel sur les communautés de poissons existantes. • La portion en pont du lien permanent sera située à une altitude élevée inadéquate pour la pêche.
	<ul style="list-style-type: none"> • Divers 	<ul style="list-style-type: none"> • Faire appel à un inspecteur de l'environnement pendant la construction pour veiller à la mise en place, l'entretien et la réparation des mesures de protection nécessaires, et, le cas échéant, à la mise en œuvre de mesures correctives.

Critère	Effet potentiel sur l'environnement	Mesures d'atténuation
<p>Les espèces en péril aquatiques et aviaires, telles que définies au paragraphe 2(1) de la Loi sur les espèces en péril, ainsi que toute liste des espèces en péril sur les terres fédérales</p>	<ul style="list-style-type: none"> Aucun changement n'est prévu pour les espèces en péril aquatiques ou l'habitat d'espèces en péril, car aucune espèce en péril aquatique (c.-à-d. poissons et moules) n'a été identifiée dans la zone d'étude lors du processus d'examen de base. 	<ul style="list-style-type: none"> Des enquêtes consultatives et de terrain supplémentaires avec le MPO, le MEPNP et l'OPNRLS auront lieu au cours des phases d'étude futures pour confirmer l'absence d'impacts sur les espèces aquatiques en péril.
	<ul style="list-style-type: none"> Incidence sur les espèces aviaires en péril et leurs habitats. 	<ul style="list-style-type: none"> D'autres enquêtes sur le terrain, notamment des enquêtes sur les oiseaux nicheurs, seront réalisées au cours des phases d'étude futures afin de confirmer la présence des espèces et/ou d'un habitat potentiel D'autres consultations avec le MEPNP et l'ECCC auront lieu au cours des phases d'étude futures afin de quantifier les impacts potentiels et d'élaborer des mesures d'atténuation ou de compensation ou de bénéfice global par le biais du processus d'autorisation (le cas échéant).
	<ul style="list-style-type: none"> Incidence sur les espèces reptiliennes en péril et leurs habitats. 	<ul style="list-style-type: none"> D'autres enquêtes sur le terrain seront réalisées au cours des phases d'étude futures afin de confirmer la présence des espèces et/ou d'un habitat potentiel D'autres consultations avec le MEPNP et l'ECCC auront lieu au cours des phases d'étude futures afin de quantifier les impacts potentiels (le cas échéant) et d'élaborer des mesures d'atténuation. La consultation déterminera également le processus d'autorisation ou d'enregistrement, si nécessaire.
	<ul style="list-style-type: none"> Incidences sur les espèces de plantes vasculaires en péril et leurs habitats en raison des constructions. 	<ul style="list-style-type: none"> D'autres enquêtes sur le terrain seront réalisées au cours des phases d'étude futures afin de

Critère	Effet potentiel sur l'environnement	Mesures d'atténuation
		<p>confirmer la présence des espèces et/ou d'un habitat potentiel</p> <ul style="list-style-type: none"> • D'autres consultations avec le MEPNP et l'ECCC auront lieu au cours des phases d'étude futures afin de quantifier les impacts potentiels (le cas échéant) et d'élaborer des mesures d'atténuation. La consultation déterminera également le processus d'autorisation ou d'enregistrement, si nécessaire.
	<ul style="list-style-type: none"> • Incidence sur les espèces de mammifères en péril et leurs habitats en raison des constructions. 	<ul style="list-style-type: none"> • D'autres enquêtes sur le terrain seront réalisées au cours des phases d'étude futures afin de confirmer la présence des espèces et/ou d'un habitat potentiel • D'autres consultations avec le MEPNP et l'ECCC auront lieu au cours des phases d'étude futures afin de quantifier les impacts potentiels (le cas échéant) et d'élaborer des mesures d'atténuation. La consultation déterminera également le processus d'autorisation ou d'enregistrement, si nécessaire.
<p>Oiseaux migrateurs, tels que définis au paragraphe 2(1) de la Loi de 1994 sur la convention concernant les oiseaux migrateurs</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Incidence sur les oiseaux migrateurs nicheurs pendant la construction (p. ex. pendant le défrichage, l'essouchage, le nivellement, etc.) 	<ul style="list-style-type: none"> • Limiter le retrait de la végétation à ce qui est nécessaire pour la construction. • Utiliser des fenêtres temporelles pour réduire les impacts potentiels. Plus précisément, aucune activité de défrichage ou d'essouchage ou autre activité de construction susceptible de perturber les oiseaux migrateurs ne doit avoir lieu pendant la période de nidification régionale de la zone d'étude (c'est-à-dire du 1^{er} avril au 31 août). • Veiller à ce que tous les travailleurs de la construction aient reçu avant le début des travaux une formation sur le risque relatif aux animaux sauvages dans le cadre de leurs

Critère	Effet potentiel sur l'environnement	Mesures d'atténuation
		<p>activités et sur la réaction appropriée si cela se produit (par exemple, contacter l'inspecteur en environnement).</p> <ul style="list-style-type: none"> Faire appel à un inspecteur en environnement pendant la construction pour assurer que toutes les mesures de protection sont en place, entretenues et réparées, et que des mesures correctives sont mises en œuvre, le cas échéant.
	<ul style="list-style-type: none"> Modification de l'habitat des oiseaux migrateurs en raison de la construction 	<ul style="list-style-type: none"> Élaborer un plan de restauration de la flore en concertation avec les agences concernées et la collectivité.
	<ul style="list-style-type: none"> Modification de l'habitat des oiseaux migrateurs en raison de l'introduction d'espèces végétales envahissantes pendant la construction (p. ex. Phragmites) 	<ul style="list-style-type: none"> Utiliser le protocole de nettoyage de l'équipement pendant la construction pour réduire le risque d'introduction d'espèces invasives.
	<ul style="list-style-type: none"> Modification de l'habitat des oiseaux migrateurs en raison de l'augmentation de l'éclairage pendant la construction et l'exploitation 	<ul style="list-style-type: none"> limiter l'éclairage pendant la construction à ce qui est nécessaire pour assurer la sécurité Tenir compte des impacts sur les oiseaux migrateurs lors de l'élaboration de la conception de l'éclairage du pont et de la route sur digue.
	<ul style="list-style-type: none"> Incidence sur la santé des oiseaux migrateurs en raison de l'augmentation des collisions entre véhicules et oiseaux 	<ul style="list-style-type: none"> La conception des ponts doit prendre en compte et intégrer des éléments de conception qui dissuadent les oiseaux de s'approcher de la structure.
	<ul style="list-style-type: none"> Modification de la disponibilité de l'habitat des oiseaux migrateurs en raison de la création d'un nouvel habitat de nidification près du pont ou sous celui-ci 	<ul style="list-style-type: none"> La création d'un nouvel habitat de nidification pour des espèces telles que l'hirondelle rustique pourrait être considérée comme un avantage; cependant, cela peut créer des problèmes potentiels pour les travaux d'entretien des ponts.

Critère	Effet potentiel sur l'environnement	Mesures d'atténuation
		<ul style="list-style-type: none"> • Les mesures d'atténuation, le cas échéant, seront déterminées au cours des phases d'étude ultérieures.
	<ul style="list-style-type: none"> • Incidence sur la santé et modification de l'habitat des oiseaux migrateurs en raison de la contamination des sols et des eaux souterraines 	<ul style="list-style-type: none"> • Incorporer une conception appropriée de gestion des eaux pluviales, conformément au Manuel de conception et de planification de la gestion des égouts pluviaux (2003) du MEPNP, afin de capter et de traiter les eaux de ruissellement. • Les stations de ravitaillement des véhicules doivent être situées dans un endroit centralisé et à l'écart de tout récepteur sensible. • Élaborer un plan complet de gestion des sols et des eaux souterraines. • Élaborer un plan de gestion et d'intervention en cas de déversement. • Élaborer un plan complet de contrôle de l'érosion et des sédiments et maintenir les mesures tout au long de la construction.
	<ul style="list-style-type: none"> • Incidence sur la santé et modification de l'habitat des oiseaux migrateurs à la suite de déversements pendant les travaux de terrassement 	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en œuvre un plan de gestion et d'intervention en cas de déversement pendant la construction. • Élaborer un plan complet de contrôle de l'érosion et des sédiments et maintenir les mesures tout au long de la construction. • Les surfaces exposées et les stocks doivent être stabilisés et ensemencés avec un mélange de semences temporaire.

20. MODIFICATIONS DE L'ENVIRONNEMENT SUR LES TERRES FÉDÉRALES ET AILLEURS

En plus des effets potentiels identifiés à la **Tableau 19**, les changements à l'environnement qui, en raison de la réalisation du projet, pourraient se produire sur les terres fédérales ou avoir un impact sur d'autres aspects de l'environnement sont résumés ci-dessous, et comprennent les effets potentiels qui pourraient être couverts par les lois et les exigences provinciales et locales.

Tableau 19 Autres effets environnementaux potentiels et mesures d'atténuation

Critère	Effet potentiel sur l'environnement	Mesures d'atténuation
Végétation, faune et habitat faunique	<ul style="list-style-type: none"> Modification de la végétation terrestre et des zones humides (et de l'habitat faunique associé) sur Georgina Island et sur la terre ferme pour la construction des voies d'accès du pont 	<ul style="list-style-type: none"> Réaliser une évaluation supplémentaire des communautés végétales et des inventaires botaniques pour documenter les communautés ou les espèces rares ou sensibles au cours des phases d'étude ultérieures. Réduire les impacts sur les communautés importantes ou sensibles grâce à une collaboration continue entre les écologistes et l'équipe de conception afin d'assurer l'intégration des considérations écologiques dans la conception. Limiter le retrait de la végétation à ce qui est nécessaire pour la construction. Envisager le sauvetage et la relocalisation de toute espèce importante qui n'a pu être évitée. Déterminer si des mesures de restauration ou de compensation sont nécessaires en consultant les organismes de réglementation au cours des phases d'étude futures.
	<ul style="list-style-type: none"> Modification des communautés végétales humides et aquatiques (et de leurs fonctions d'habitat faunique connexes) pour la construction de la route sur digue 	<ul style="list-style-type: none"> Réaliser une évaluation supplémentaire des communautés végétales et des inventaires botaniques pour documenter les communautés ou les espèces rares ou sensibles au cours des phases d'étude ultérieures. Réduire les impacts sur les communautés importantes ou sensibles grâce à une collaboration continue entre les écologistes et

Critère	Effet potentiel sur l'environnement	Mesures d'atténuation
		<p>l'équipe de conception afin d'assurer l'intégration des considérations écologiques dans la conception.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Limiter le retrait de la végétation à ce qui est nécessaire pour la construction. • Envisager le sauvetage et la relocalisation de toute espèce importante qui n'a pu être évitée. • Déterminer si des mesures de restauration ou de compensation sont nécessaires en consultant les organismes de réglementation au cours des phases d'étude futures.
	<ul style="list-style-type: none"> • Modification des communautés végétales (et des fonctions de l'habitat faunique qui leur sont associées) en raison de l'introduction d'espèces végétales envahissantes pendant la construction (p. ex., Phragmites) 	<ul style="list-style-type: none"> • Utiliser le protocole de nettoyage de l'équipement pendant la construction pour réduire le risque d'introduction d'espèces invasives.
	<ul style="list-style-type: none"> • Modification de la végétation en raison des effets de la construction au-delà de la zone de travail 	<ul style="list-style-type: none"> • Installer des clôtures de protection des arbres et des mesures de contrôle de l'érosion et des sédiments et les maintenir tout au long de la construction.
	<ul style="list-style-type: none"> • Modification de la cour à cerfs identifiée par le MNDMNR et des corridors de déplacement de la faune associés en raison du nouvel accès routier 	<ul style="list-style-type: none"> • Évaluer les déplacements est-ouest de la faune et envisager des options pour assurer le passage et réduire les collisions entre la faune et les véhicules (p. ex. clôtures en entonnoir, passages fauniques, signalisation, réduction des limites de vitesse)
	<ul style="list-style-type: none"> • Modification de la végétation, de la faune et de l'habitat de la faune en raison de la contamination du sol et des eaux souterraines 	<ul style="list-style-type: none"> • Incorporer une conception appropriée de gestion des eaux pluviales, conformément au Manuel de conception et de planification de la gestion des égouts pluviaux (2003) du MEPNP, afin de capter et de traiter les eaux de ruissellement.

Critère	Effet potentiel sur l'environnement	Mesures d'atténuation
		<ul style="list-style-type: none"> • Les stations de ravitaillement des véhicules doivent être situées dans un endroit centralisé et à l'écart de tout récepteur sensible. • Élaborer un plan complet de gestion des sols et des eaux souterraines. • Mettre en œuvre un plan de gestion et d'intervention en cas de déversement pendant la construction. • Élaborer un plan complet de contrôle de l'érosion et des sédiments et maintenir les mesures tout au long de la construction.
	<ul style="list-style-type: none"> • Modification de la végétation, de la faune et de l'habitat de la faune à la suite de déversements pendant les travaux de terrassement • Divers 	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en œuvre un plan de gestion et d'intervention en cas de déversement pendant la construction. • Élaborer un plan complet de contrôle de l'érosion et des sédiments et maintenir les mesures tout au long de la construction. • Les surfaces exposées et les stocks doivent être stabilisés et ensemencés avec un mélange de semences temporaire. • Faire appel à un inspecteur en environnement pendant la construction pour assurer que toutes les mesures de protection sont en place, entretenues et réparées, et que des mesures correctives sont mises en œuvre, le cas échéant.
Émissions atmosphériques et sonores	<ul style="list-style-type: none"> • Incidence sur la qualité de l'air en raison de la pollution par la poussière due aux activités de construction et d'exploitation (par exemple, l'excavation) 	<ul style="list-style-type: none"> • Avant la construction, élaborer un plan de meilleures pratiques de gestion de la poussière comprenant les mesures d'atténuation suivantes : <ul style="list-style-type: none"> • Localisation des sources d'émissions de poussières libres. • Examen de la composition et la fourchette de taille des poussières libres.

Critère	Effet potentiel sur l'environnement	Mesures d'atténuation
		<ul style="list-style-type: none"> • Détermination les mesures de contrôle des poussières libres pour chaque source identifiée. • Élaboration d'un échéancier de mise en œuvre du plan. • Description de la mise en œuvre du plan, y compris la formation du personnel de l'établissement. • Description des procédures d'inspection et d'entretien; et • Description des méthodes de surveillance et de tenue de registres pour vérifier la conformité au plan. • Si un équipement d'atténuation mobile est nécessaire, obtenir une autorisation environnementale (AE) du ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs (MEPNP) ou engager un équipement avec une AE mobile. • Entretien régulier du pont pour limiter la poussière. • Éviter de creuser pendant les épisodes de vent fort. • Effectuer un arrosage régulier pendant l'excavation/les piles de matériaux. • Déplacer les matériaux hors du site pour éviter les piles de stockage à long terme, minimiser la hauteur des piles. • Remarques : <ul style="list-style-type: none"> • Excaver les sols conformément à un plan de meilleures pratiques de gestion des poussières libres afin de limiter l'impact des émissions atmosphériques hors du site. Le plan de meilleures pratiques de gestion

Critère	Effet potentiel sur l'environnement	Mesures d'atténuation
		devrait comprendre les options d'atténuation énumérées ci-dessus.
	<ul style="list-style-type: none"> • Accroissement des émissions sonores dues aux engins de terrassement et construction 	<ul style="list-style-type: none"> • Les activités d'excavation doivent être conformes à NPC-115, la ligne directrice du MEPNP concernant le bruit causé par les équipements de construction. • Dans le cadre de la conception, évaluer si des mesures de contrôle du bruit seront nécessaires sur le lien permanent (par exemple, un mur antibruit).
	<ul style="list-style-type: none"> • Accroissement des émissions atmosphériques dues aux engins de terrassement et construction 	<ul style="list-style-type: none"> • Des évaluations de la qualité de l'air sont nécessaires pour déterminer les besoins potentiels d'atténuation des impacts du projet.
	<ul style="list-style-type: none"> • Accroissement des émissions atmosphériques et sonores résultant des activités de pavage 	<ul style="list-style-type: none"> • Documenter la qualité de l'air existante en utilisant les données accessibles au public provenant des stations de contrôle de la qualité de l'air situées à proximité dans le cadre de l'évaluation environnementale. • Éviter les mois d'été pendant lesquels les récepteurs sensibles de la zone peuvent avoir les fenêtres ouvertes, réduisant ainsi la probabilité de plaintes concernant l'air et le bruit. • Choisir le matériau de revêtement de la route de manière à minimiser les émissions de GES • Limiter la durée de la construction sur le site et la quantité de matériaux apportés sur le site du projet; cela permettra de minimiser les émissions atmosphériques et sonores dues aux activités de pavage. • S'assurer que l'entrepreneur en construction suit un plan de meilleures pratiques de gestion des poussières libres : plus précisément, il s'agit d'arroser régulièrement les piles de matériaux à

Critère	Effet potentiel sur l'environnement	Mesures d'atténuation
		<p>court terme, d'éviter les activités de pavage pendant les périodes de vent fort, de balayer les rues et de nettoyer les routes dans les zones adjacentes au site, etc.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Remarques : <ul style="list-style-type: none"> • Les équipements de construction mobiles qui seront utilisés sur le site pour le pavage (par exemple, les opérations mobiles d'asphalte ou de ciment) doivent être utilisés conformément à une autorisation environnementale (AE) relative à l'air et au bruit. • Les autres activités de construction doivent être conformes à NPC-115, la ligne directrice du MEPNP concernant le bruit causé par les équipements de construction.
	<ul style="list-style-type: none"> • Incidence sur la qualité de l'air en raison de l'utilisation de barges pour le transport de matériaux dans l'eau, de fondations de construction et de jetées dans l'eau 	<ul style="list-style-type: none"> • Réduire le nombre de matériaux manipulés (par heure et par jour); minimiser le nombre de déplacements effectués en optimisant l'échéancier de construction. • Minimiser la distance de déplacement de la barge.
	<ul style="list-style-type: none"> • Incidence sur la qualité de l'air en raison des activités d'assèchement à l'intérieur des batardeaux temporaires 	<ul style="list-style-type: none"> • Limiter le nombre de pièces d'équipement mobile fonctionnant à tout moment.
	<ul style="list-style-type: none"> • Incidence sur la qualité de l'air à la suite de l'abattage d'arbres ou du déplacement de poteaux électriques 	<ul style="list-style-type: none"> • Limiter le nombre de pièces d'équipement mobile fonctionnant à tout moment.
	<ul style="list-style-type: none"> • Accroissement des émissions de GES dans l'air en raison de l'augmentation du nombre de véhicules utilisant la solution proposée (réduction des émissions dans l'eau en raison de l'absence de service de traversier) 	<ul style="list-style-type: none"> • Documenter les niveaux de GES existants dans le cadre de l'évaluation environnementale.

Critère	Effet potentiel sur l'environnement	Mesures d'atténuation
Sols et eaux souterraines	<ul style="list-style-type: none"> • Modification des conditions du sol ou des eaux souterraines à la suite de fuites ou de déversements accidentels pendant la construction 	<ul style="list-style-type: none"> • Élaborer et mettre en œuvre un plan de gestion et d'intervention en cas de déversement pendant la construction.
	<ul style="list-style-type: none"> • Modification des conditions du sol (p. ex., exposition, stabilité et érosion du sol) à la suite des activités de construction, y compris les excavations, la gestion, le déplacement et la mise en place des sols 	<ul style="list-style-type: none"> • Une évaluation géotechnique est nécessaire pour déterminer des aspects tels que la stabilité et le tassement des remblais.
	<ul style="list-style-type: none"> • Modification des conditions du sol due à l'abattage et à l'essouchage des arbres et au déplacement des poteaux électriques 	<ul style="list-style-type: none"> • Une évaluation géotechnique doit déterminer les méthodes de fondation les plus appropriées, les angles de pente des remblais et toute exigence potentielle d'amélioration du sol.
	<ul style="list-style-type: none"> • Modification des conditions des eaux souterraines en raison de la gestion des eaux souterraines pendant la construction (par exemple, l'assèchement et le rejet) 	<ul style="list-style-type: none"> • L'eau souterraine ou l'eau de surface qui est pompée pour l'assèchement doit être conforme au registre environnemental des activités et du secteur (REAS) ou au permis de prélèvement d'eau (PPE) et déchargée conformément à une approbation de conformité environnementale en vertu de l'article 53 de la <i>Loi sur les ressources en eau</i> de l'Ontario. • L'échantillonnage et la surveillance peuvent être exigés pour les rejets.
	<ul style="list-style-type: none"> • Modification des conditions du sol ou des eaux souterraines à la suite de la perturbation de problèmes préexistants de contamination du sol ou des eaux souterraines 	<ul style="list-style-type: none"> • La réalisation d'enquêtes supplémentaires, notamment des évaluations environnementales de site de phase 1 et 2, est recommandée afin de confirmer la présence ou l'absence de contamination du sol et des eaux souterraines dans la zone d'étude du projet. • Si les évaluations environnementales du site concluent à une contamination du site, une délimitation et des mesures d'atténuation ou de

Critère	Effet potentiel sur l'environnement	Mesures d'atténuation
		<p>gestion des risques appropriées seront nécessaires pour remédier aux dépassements.</p> <ul style="list-style-type: none"> Le sol de déblai importé ou généré par le projet doit être évalué en vue d'une réutilisation sur le site ou d'une réutilisation bénéfique hors du site, conformément au règlement de l'Ontario 406/19 : Gestion des sols sur les lieux et des sols de déblai.
	<ul style="list-style-type: none"> Modification de l'état du sol ou des eaux souterraines en raison de l'utilisation de substances nocives pour l'entretien 	<ul style="list-style-type: none"> Veiller à ce que le produit utilisé pour enlever les graffitis, les peintures murales et les actes de vandalisme soit contrôlé et ne s'infilte pas dans le sol ou le lac Simcoe.
Zones d'intérêt naturel et scientifique	<ul style="list-style-type: none"> Aucun changement sur les zones d'intérêt naturel et scientifique n'est prévu 	<ul style="list-style-type: none"> Éviter que les activités de construction se déroulent dans les limites du parc provincial de Sibbald Point.

21. INCIDENCES SUR LE PATRIMOINE PHYSIQUE ET CULTUREL AUTOCHTONE, L'UTILISATION TRADITIONNELLE DES TERRES OU L'ARCHÉOLOGIE

En ce qui concerne les peuples autochtones du Canada, le Tableau 20 fournit une brève description de l'impact potentiel qui, en raison de la réalisation du projet, pourrait résulter de tout changement dans l'environnement sur :

- Le patrimoine physique et culturel;
- L'usage courant des terres et des ressources à des fins traditionnelles;
- Toute structure, tout site ou élément ayant une importance historique, archéologique, paléontologique ou architecturale.

Dans l'ensemble, la PNCGI considère les avantages du projet comme des avantages pour le patrimoine physique et culturel et l'utilisation actuelle des terres et des ressources à des fins traditionnelles.

Tableau 20 Effets potentiels du projet sur le patrimoine autochtone, physique et culturel

Critère	Effets potentiels sur les activités identifiées	MESURES DE PROTECTION OU D'ATTÉNUATION PROPOSÉES
Culture autochtone	<ul style="list-style-type: none"> • Perte ou perturbation des utilisations traditionnelles actuelles des terres et des ressources, telles que la chasse, la cueillette, la pêche et le piégeage, en raison des impacts directs possibles du projet sur les habitats de la faune et de la flore, les plantes et la navigation. 	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en œuvre de mesures appropriées d'atténuation et de protection des habitats.
	<ul style="list-style-type: none"> • L'accès accru à l'extérieur de la communauté pourrait accentuer les pressions ou les pertes sur la langue, les activités et la culture traditionnelles ou diminuer l'intérêt et la participation aux activités traditionnelles d'utilisation des terres (p. ex. le piégeage, la chasse, la pêche, la cueillette, etc.). 	<ul style="list-style-type: none"> • Effort de renforcement de la langue et de la culture par des changements au programme d'enseignement qui offrent des possibilités supplémentaires d'enrichissement culturel.
	<ul style="list-style-type: none"> • Risque de profanation de sites culturels, spirituels ou sacrés par des étrangers. 	<ul style="list-style-type: none"> • Accès routier contrôlé/sécurité
	<ul style="list-style-type: none"> • La possibilité d'impact sur les chantiers archéologiques 	<ul style="list-style-type: none"> • Incluez les peuples autochtones du Canada dans toutes les étapes d'investigation

22. INCIDENCE SUR LES CONDITIONS SANITAIRES, SOCIALES OU ÉCONOMIQUES DES AUTOCHTONES

Le **Tableau 21** fournit une brève description de tout changement qui, du fait de la réalisation du projet, pourrait survenir dans les conditions sanitaires, sociales ou économiques de la communauté du PNCGI. La PNCGI est d'avis que le lien permanent aura des retombées positives nettes sur la communauté en raison des améliorations apportées à l'économie, au bien-être de la communauté, à l'éducation, à la société et à la santé humaine.

Tableau 21 Répercussions sanitaires et socio-économiques potentielles du projet

Critère	Effets potentiels sur les activités identifiées	MESURES DE PROTECTION OU D'ATTÉNUATION PROPOSÉES
Transport et infrastructure	<ul style="list-style-type: none"> • Incidence sur la circulation locale (par exemple, augmentation de la circulation, détours, retards aux intersections) pendant la construction • Incidence sur la circulation locale en raison des travaux (par exemple, modification des schémas de circulation) 	<ul style="list-style-type: none"> • Veiller à mettre en place une signalisation appropriée pour rediriger les différents utilisateurs (véhicules, VTT, motoneiges, piétons, etc.). • L'augmentation de la circulation sur les routes locales pourrait nécessiter des améliorations de la route le long de Black River Road à partir de l'autoroute pour des raisons de sécurité. • L'élargissement de la route, le contrôle des limites de vitesse, le contrôle du flux de circulation (élargissement de la direction d'approche pour les différents véhicules, types, poids, fréquence afin d'éviter les bouchons de circulation), l'éducation, l'information, la ligne téléphonique pour les plaintes, la boîte à idées sont autant d'options à prendre en compte dans une étude d'impact sur les transports. • Une étude d'impact sur les transports est nécessaire pour évaluer les impacts et les améliorations potentielles telles que les voies de virage à gauche, les voies de virage à droite, la signalisation (si cela est justifié) et la

Critère	Effets potentiels sur les activités identifiées	MESURES DE PROTECTION OU D'ATTÉNUATION PROPOSÉES
		<p>configuration recommandée des voies. Les intersections clés comprendront le lien permanent à l'intersection de Black River Road et de Hadden Road sur l'autoroute 48 du côté de la terre ferme et l'intersection de Chief Joseph Snake Road et Bear Road du côté de l'île.</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'étude d'impact sur les transports nécessite les exigences détaillées supplémentaires suivantes : <ul style="list-style-type: none"> • Limites de la zone d'étude; • Horizon temporel en années pour l'analyse; • Périodes de pointe pour l'analyse; • Méthode de prévision des volumes de circulation; • Méthode pour établir les volumes de circulation de transit; • Logiciel pour l'analyse de la capacité des intersections; • Données des enregistrements automatiques de la circulation pour Black River Road; • Nombre de virages en période de pointe (de 7 h à 9 h et de 16 h à 18 h) à l'intersection de Hadden Road et de l'autoroute 48 et de Chief Joseph Snake Road et Bear Road.
Santé	<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation de la poussière et du bruit associés aux opérations routières. • Impacts localisés, mineurs et temporaires sur la qualité de l'eau. 	<ul style="list-style-type: none"> • Application de mesures de protection et d'atténuation appropriées (c.-à-d., bruit, contrôle de la poussière, contrôle de l'érosion et des sédiments).

Critère	Effets potentiels sur les activités identifiées	MESURES DE PROTECTION OU D'ATTÉNUATION PROPOSÉES
Navigation	<ul style="list-style-type: none"> • Perturbation temporaire potentielle de la navigation liée à la construction du lien permanent • Possibilité de ralentissements temporaires mineurs du trafic pendant la construction du lien permanent. 	<ul style="list-style-type: none"> • Une étude d'impact sur les transports sera élaborée.
Accès et sécurité	<ul style="list-style-type: none"> • Peut faciliter l'accès à des substances, ce qui peut entraîner davantage de problèmes sanitaires et sociaux dans la communauté. 	<ul style="list-style-type: none"> • Accès routier contrôlé/sécurité.
	<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation du nombre d'étrangers (touristes) sur Georgina Island, ce qui pourrait causer des problèmes sociaux. • Accès limité ou inexistant aux zones de pêche ou à d'autres points d'intérêt de la communauté (p. ex. la route sur digue pourrait empêcher l'accès des bateaux) 	
Autres	<ul style="list-style-type: none"> • Règlements municipaux limités/application des règlements municipaux loi pour l'utilisation ou le développement ultérieur des terres 	<ul style="list-style-type: none"> • Élaborés et appliqués par la collectivité
	<ul style="list-style-type: none"> • Perte de personnel et d'employés affectant le gouvernement, l'éducation et les services de santé en raison des possibilités offertes sur la terre ferme 	<ul style="list-style-type: none"> • Un plan de rétention et de recrutement de personnel devra être envisagé

Retombées économiques

L'étude socio-économique du lien permanent de 2019 préparée par le Cambium Indigenous Professional Services (CIPS) indique qu'il y aura des retombées positives nettes pour la communauté en raison des améliorations apportées à l'économie, au bien-être de la population, à l'éducation, à la société et à la santé humaine. L'on s'attend à ce que l'économie locale de la PNCGI et de la région environnante soit stimulée par la création d'emplois directs et indirects pendant la construction et par l'accès accru à la communauté grâce au lien permanent. En outre, l'accès aux marchés commerciaux s'en voit simplifié grâce à une voie de transport fiable, ce qui explique la perception positive à l'égard du lien permanent et de l'économie. Dans l'ensemble, la PNCGI considère les avantages décrits dans le **Tableau 22** comme des avantages pour le patrimoine physique et culturel et l'utilisation actuelle des terres et des ressources à des fins traditionnelles.

Tableau 22 Liste des avantages du projet pour les peuples autochtones du Canada

Type d'avantage	Avantage du projet
Économique	<ul style="list-style-type: none">• Possibilités d'emploi accrues entre Georgina Island et le continent;• Possibilités d'emploi direct et indirect pour la construction;• Possibilité d'accords de sauvetage par aéroglisseur avec la ville et les régions environnantes;• Partenariats avec les petites entreprises entre la bande et les autres;• Possibilité pour les membres de la bande de créer ou de développer de petites entreprises;• Meilleur accès aux marchés de la région du Grand Toronto;• Augmentation potentielle de la taille globale de l'économie de Georgina Island;• Réduction du coût des aliments et des autres produits de première nécessité, puisque le temps de déplacement et les frais de traversier sont éliminés, et possibilité de créer des entreprises fournissant des produits de première nécessité au sein de la communauté;• L'introduction de certaines des technologies ou méthodes d'accès et de sécurité recommandées à titre préliminaire, y compris, mais sans s'y limiter, un bras de porte, un tourniquet ou une porte pour piétons et cyclistes, un lecteur de cartes et un interphone en dehors des heures de travail, et une porte coulissante, offrira de nouveaux débouchés d'emploi à ceux qui pourraient perdre le leur en raison de l'arrêt de l'exploitation du traversier. Parmi ces nouvelles possibilités d'emploi, notons les postes de péage, les postes de sécurité ou le personnel de service pour l'entretien supplémentaire des routes;• Le développement du projet devrait stimuler l'économie locale de la PNCGI et de la région environnante, à la fois par la création d'emplois directs et indirects pendant la construction et un meilleur accès à la communauté par le lien permanent;• La demande pour les compétences et types de main-d'œuvre requis pour la construction d'un lien permanent sera identifiée au fur et à mesure de l'avancement du projet et pour combler cette demande, la priorité d'approvisionnement sera mise sur les membres et les familles de Georgina Island;

Type d'avantage	Avantage du projet
	<ul style="list-style-type: none"> • Une fois le lien permanent achevé, la communauté prévoit de faire une demande de développement foncier, à la fois résidentiel et commercial, découlant directement de l'accès permanent à l'île.
Bien-être de la communauté	<ul style="list-style-type: none"> • Les membres qui souhaitent déménager seront plus enclins à revenir; • Possibilité de disposer d'une main-d'œuvre mieux qualifiée au sein de la division des terres, au lieu de faire appel à des consultants externes, ce qui pourrait attirer les prestataires de services locaux; • Amélioration des possibilités de logement; • Meilleur accès aux experts et aux services nécessaires, et ce, aux taux du marché sans avoir à payer la « prime à l'île »;
Éducation	<ul style="list-style-type: none"> • Point d'entrée contrôlé permettant une sécurité accrue et un meilleur contrôle des visiteurs, pour une plus grande sécurité de l'école et du milieu des élèves; • Les élèves peuvent rester à la maison pendant toute l'année scolaire, sans avoir à se loger pendant la période de gel et de dégel; • Les élèves pourront se rendre à l'école en bus plutôt qu'en bus ou en aéroglisseur pendant les mois d'hiver ou en traversier pendant les mois plus chauds, ce qui réduit le temps de trajet entre l'école et le domicile et permet de consacrer plus de temps aux activités extrascolaires; • Augmentation des possibilités d'emploi pour les jeunes; • Il sera possible d'attirer et d'embaucher des enseignants qualifiés à un coût moindre que ceux qui doivent emprunter le traversier; • Les parents résidant hors du territoire pourront envoyer leurs enfants à l'école communautaire afin de conserver leur « identité insulaire » et leurs enseignements.
Société	<ul style="list-style-type: none"> • Réduction du coût des aliments et des autres produits de première nécessité, puisque le temps de déplacement et les frais de traversier sont éliminés; • Réduction du transport de produits d'épicerie, de marchandises et d'essence pendant la saison du traversier; • Plus de possibilités d'activités physiques et extrascolaires; • Augmentation prévue des activités sociales et réduction des absences et des annulations dues à des problèmes de transport; • Les plans sociaux n'auront pas à être annulés en raison des changements d'horaire du traversier et des conditions météorologiques défavorables : • Des rassemblements peuvent être organisés sur Georgina Island sans que les participants du continent aient à passer la nuit sur place; • Augmentation des possibilités de loisirs, car l'horaire actuel du traversier peut ne convient pas aux offres de loisirs à l'extérieur des territoires; • Plus grande capacité à adapter les possibilités d'emploi à n'importe quel horaire, et non pas seulement à celui du traversier.
Santé humaine	<ul style="list-style-type: none"> • Des services d'ambulance plus rapides, plus fiables et plus sûrs, notamment pendant les mois d'hiver;

Type d'avantage	Avantage du projet
	<ul style="list-style-type: none"> • Le service d'ambulance pendant les mois d'hiver constitue actuellement un problème, car les ambulances ne peuvent pas se déplacer sur la glace et les civières ne peuvent pas entrer dans les aéroglisseurs; • Plus de services offerts dans la communauté par des professionnels de la santé; • Réduction du coût global des services par rapport aux taux horaires actuels; • Aucun rendez-vous de soins de santé manqué en raison d'un mauvais accès au continent; • Meilleure sécurité alimentaire et meilleur accès à des aliments nutritifs; • Moins de stress physique et mental dans la vie de tous les jours, par exemple pour aller faire l'épicerie ou d'autres courses pour la maison; • Les membres auraient la possibilité de rester chez eux et de bénéficier de soins médicaux et de soins de longue durée 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7; • Les intervenants d'urgence actuels de Georgina Island pourraient conclure de nouvelles ententes en vertu desquelles les services sont sous-traités au canton ou à la région pour le sauvetage en bateau pneumatique, les services d'incendie et d'autres services médicaux d'urgence; • Tous les services 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, ce qui rend la communauté plus sûre; • Diminution de la prime d'assurance habitation en raison de l'amélioration perçue de l'accès aux services; • La réduction du temps de déplacement et des frais de transport permettra de réduire les coûts des aliments et des produits de première nécessité, ce qui améliorera la santé mentale.

Avantages du lien permanent par rapport au traversier existant

Un lien permanent présente aussi les avantages économiques suivants par rapport au traversier existant :

Élimination des frais d'exploitation du traversier

La construction d'un lien permanent éliminerait le recours au traversier, évitant ainsi les coûts d'exploitation permanents. Ces coûts comprennent les dépenses contractuelles pour l'exploitation du traversier, la location d'équipements, les dépenses en carburant et en services publics, ainsi que les coûts de main-d'œuvre.

Élimination des frais récurrents d'entretien et de remplacement du traversier

La PNCGI prend en charge les dépenses en capital nécessaires à l'entretien du traversier. Ces coûts comprennent les dispositions de remise en état des traversiers, ainsi que les installations et équipements auxiliaires.

Valeur de récupération du traversier, une fois le pont terminé

La construction du lien permanent proposé permettrait de disposer du traversier existant et d'utiliser d'autres véhicules de traversée de l'eau (aéroglisteurs et hydroglisteurs)

Économies de temps et de coûts de transport par rapport au traversier ou au chemin de glace

Les retombées économiques du lien permanent attribuables à la circulation commerciale et non commerciale comprennent la valeur du temps gagné par rapport au traversier et au chemin de glace. La construction d'un lien permanent :

- Réduira la durée de la traversée du lac Simcoe en traversier pendant les périodes d'eau libre (de mars à décembre). Actuellement, les usagers du traversier sont exposés à de longues périodes d'attente : le délai d'accostage, de chargement et de déchargement du traversier, les files d'attente pendant les périodes de pointe, la perturbation occasionnelle des opérations, les heures d'ouverture restreintes du traversier et une vitesse réduite par rapport au transport routier.
- Réduira la durée et la distance du trajet emprunté par les véhicules qui empruntent le chemin de glace pendant la saison hivernale, généralement de fin décembre à fin mars. La route de glace implique une vitesse de déplacement plus lente par rapport au lien permanent proposé.
- Permettra des économies de temps et de coûts de transport pendant les périodes de gel hivernal et de dégel printanier.

La construction d'un lien permanent réduira les coûts de transport encourus par la circulation commerciale et non commerciale pendant les périodes de débâcle printanière et de gel automnal, lorsque ni le traversier ni le chemin de glace ne sont opérationnels.

Stratégie de recrutement de la main-d'œuvre

Au fur et à mesure du lancement des phases d'étude du projet, la PNCGI offrira en outre les possibilités d'emploi uniques suivantes :

Secrétariat du lien permanent

Le secrétariat du LPGI a déjà créé un poste pour les jeunes dans le cadre de ce projet : agent de liaison avec la collectivité du LPGI. Le poste d'agent de liaison avec la collectivité est actuellement occupé par un jeune membre de la collectivité. La liaison est prise en charge par un programme d'emploi, GenPower, avec le soutien d'Indigenous Clean Energy (ICE). En adoptant une approche axée sur l'avenir, le programme présente aux jeunes autochtones le secteur en pleine croissance des énergies propres au Canada et dans le monde entier, ainsi que la diversité de carrières actuellement offertes dans le domaine de l'énergie et celles qui commencent à émerger. En plus des tâches de soutien à l'engagement et à la gestion de projet, le poste d'agent de liaison permettra d'atteindre les objectifs suivants d'ici la fin du programme :

- a) Explorer l'éventail des carrières dans le secteur de l'énergie;
- b) Accroître l'exposition aux projets d'énergie propre grâce au mentorat et au camp d'apprentissage sur le terrain;
- c) Améliorer la compréhension du portrait énergétique actuel et futur du Canada et du monde;
- d) Développer le leadership et les compétences essentielles à l'emploi;
- e) Exploiter les compétences et l'expérience existantes pour lancer une carrière dans le secteur de l'énergie;
- f) Construire un réseau de soutien avec la communauté d'ICE.

Ce poste est destiné à passer d'un rôle de soutien à un rôle de direction pour le lien permanent au fur et à mesure de l'expérience acquise.

Opportunités pour les jeunes et estivales

Les programmes de formation autochtone BEAHR (ECO Canada) proposent un apprentissage personnalisé au niveau local qui offre un développement professionnel accessible et important aux membres des Premières nations, aux Métis et aux Inuits afin de les aider à surmonter les obstacles à l'emploi et de développer les compétences nécessaires pour contribuer activement au secteur environnemental en pleine croissance du Canada.

Les cours proposés offrent une formation préliminaire à ceux qui veulent travailler dans le secteur de l'environnement au Canada. Les diplômés disposeront de toutes les compétences techniques, culturelles, sécuritaires et non techniques nécessaires pour obtenir un emploi épanouissant dans le domaine de l'environnement. Il existe deux volets : la formation de la main-d'œuvre et la formation des techniciens. Ce deuxième volet offre aux participants une reconnaissance supplémentaire s'ils ont déjà une expérience ou une formation en environnement.

La PNCGI commencera à offrir aux jeunes des opportunités uniques ou certifiées par BEAHR, notamment un soutien au travail. Une opportunité de jumelage professionnel sera offerte à l'été 2022 à tous les adolescents et jeunes adultes. Gérée par le secrétariat du LPGI, la communauté jumellera de jeunes travailleurs avec des professionnels de terrain pendant qu'ils entreprennent leurs travaux d'étude. Grâce à une formation de base en matière de santé et de sécurité sur le terrain et aux principes environnementaux du LPGI, les jeunes seront encouragés à suivre les membres de l'équipe d'étude dans la réalisation de leurs nombreuses activités au cours des deux prochaines années.

L'objectif de ce programme sera d'inspirer les jeunes et de constituer un patrimoine de connaissances sur les travaux réalisés et la signification des résultats des études. Cette intégration avec la science occidentale permettra une compréhension des processus par la communauté. Cela permettra également d'améliorer les expériences professionnelles des participants afin d'accroître leur employabilité dans l'avenir.

Possibilités d'emploi occasionnel

Un certain nombre de membres de la Première Nation de Georgina Island pourront prendre part à des opportunités d'emploi en fonction des projets au cours des trois prochaines années :

- De nombreux membres sont actuellement des pilotes de port certifiés et répondent aux exigences d'assurance nécessaires pour transporter des équipes d'étude sur la glace.
- Les traiteurs auront l'occasion de prendre en charge les repas d'équipe et les équipes de terrain.
- Des services traditionnels seront nécessaires pour l'ouverture et la fermeture des réunions et pour les zones de partage des connaissances traditionnelles.
- Les personnes disposant d'un bateau, d'un VTT ou d'une camionnette pourraient être appelées à transporter des équipes de terrain sur l'île.

Ces types de postes seront proposés par le biais d'une « liste communautaire ». La liste indiquera les compétences et les capacités à offrir aux entrepreneurs de l'île. Ces opportunités leur permettront d'étoffer leur CV et leurs expériences à la suite de leur service. Le secrétariat du LPGI continuera à faire le suivi et à prévoir les opportunités d'emplois occasionnels au fil de la progression du projet et de la clarification de la demande.

Développement des employés des Premières Nations

Un certain nombre de possibilités de développement des compétences seront offertes grâce au projet. Grâce aux relations directes avec les fournisseurs, les employés de la PNCGI pourront se familiariser avec leur travail, l'analyse et l'interprétation des données et les recommandations qui en découlent. Le développement global des compétences internes des employés actuels se traduira par :

- Une compréhension approfondie de l'environnement local.
- Une compréhension approfondie des méthodes scientifiques occidentales de collecte de données sur les terres.
- Une compréhension approfondie de la manière d'intégrer les connaissances écologiques et traditionnelles de la collectivité dans les études scientifiques occidentales.
- Une compréhension approfondie de la gestion de projet, de l'évaluation des résultats attendus et de la modélisation financière pour les projets entrepris sur les terres de la collectivité.
- Une compréhension approfondie du processus de l'AEIC pour répondre plus efficacement aux projets d'autres soumissionnaires.

L'emploi grâce aux initiatives d'acquisition

Des études d'une valeur de 2 millions de dollars seront menées au cours des 18 prochains mois. Ces études nécessiteront l'intervention de nombreux membres de l'équipe provenant de nombreux entrepreneurs différents. Le processus d'acquisition de la PNCGI vise à « noter » les projets qui prévoient des possibilités d'emploi pour :

- a) Membres de la PNCGI;
- b) Membres des collectivités alliées signataires des traités Williams;
- c) Membres de la communauté autochtone dans son ensemble, y compris les membres de la communauté métisse et huronne-wendat.

Le secrétariat du LPGI continuera à faire le suivi et à prévoir le nombre d'emplois par le biais des opportunités d'acquisition disponibles au fur et à mesure que le projet se poursuit et que le cahier des charges est élaboré.

23. ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE

Une évaluation préliminaire des émissions de gaz à effet de serre (GES) a été réalisée pour les deux phases (construction et exploitation) associées au projet. Une comparaison qualitative des GES a été fournie pour la phase de construction, étant donné que les méthodologies et les détails de la construction ne sont pas encore connus. Des calculs détaillés des émissions de gaz à effet de serre ont été effectués pour la phase d'exploitation, et des comparaisons entre les solutions de conception proposées pour le lien permanent et le traversier actuel d'Aazhaawe sont présentées ci-dessous.

Construction

En raison des nombreux facteurs inconnus liés aux méthodes de construction du lien permanent, les réductions potentielles de GES des trois options de lien permanent proposées (décrites à la **Section 12**) ont été calculées en utilisant les variables indiquées ci-dessous.

Tableau 23 Valeurs utilisées dans l'estimation des réductions de GES pour les options de lien permanent proposées

Variable	Option 1	Option 2	Option 3
Longueur du lien permanent (m)	1 400	2 800	2 800
GES dans la construction du lien permanent (tonnes d'équivalent CO ₂ /m)	10	15	15
Augmentation de la circulation (%)	5 %	25 %	25 %

En plus des hypothèses énumérées ci-dessus, le calcul suppose également ce qui suit : 1) La durée de vie typique d'un traversier est de 30 ans. Le traversier actuel devra être remplacé dans 5 ans. Le remplacement d'un traversier entraîne la production d'environ 1 000 tonnes d'équivalent CO₂. 2) L'augmentation potentielle de l'efficacité de tout traversier ultérieur est négligeable, de même que la nécessité d'augmenter la taille du traversier.

Exploitation

Lors de l'évaluation des émissions de GES associées au projet, la présente évaluation suit les instructions de l'équation 1 de la section 4.1.1 de l'« évaluation stratégique des changements climatiques (ESCC) », publiée en octobre 2020, pour évaluer les émissions occasionnées par le projet. Les émissions de GES provenant de l'énergie acquise, le CO₂ capté et stocké et les crédits compensatoires ont été considérés comme négligeables aux fins de cette évaluation par rapport aux émissions directes de GES qui tiennent déjà compte des émissions de GES nationales évitées dans la comparaison des solutions de recharge. L'évaluation a porté sur les émissions nettes de GES quantifiées comme les émissions directes de GES dans l'équation 1.

$$\begin{aligned}
 \text{Émissions nettes de GES} &= \text{Émissions directes de GES} + \text{Émissions de GES provenant de l'énergie} \\
 \text{(Équation 1 de l'ESCC)} &= \text{acquise} - \text{le CO}_2 \text{ capté et stocké} - \text{Émissions de GES évitées au pays} - \\
 &\quad \text{Crédits compensatoires} \\
 &= \text{Émissions directes de GES}
 \end{aligned}$$

Remarque : les émissions de GES provenant de l'énergie acquise, le CO₂ capté et stocké, les émissions de GES évitées au pays et les crédits compensatoires sont considérés comme négligeables par rapport aux émissions directes de GES de ce projet.

Les émissions de GES du traversier comprennent les émissions liées à son fonctionnement et aux activités des véhicules, comme la marche au ralenti, l'embarquement et le débarquement du traversier. La quantification des émissions de GES provenant de l'exploitation du traversier supposait un taux de consommation annuel de carburant diesel de 244 600 L en raison des activités actuelles, et les facteurs d'émission ont été tirés du tableau A6.1-14, « Coefficients d'émission pour les sources de combustion mobiles d'énergie, marine, diesel », du document « Inventaire officiel canadien des gaz à effet de serre - Coefficients d'émission ». Les émissions de gaz à effet de serre provenant des activités des véhicules ont été calculées à partir de l'estimation des véhicules-kilomètres parcourus (VKP), et les facteurs d'émission des véhicules pour l'année 2021 ont été générés en utilisant le dernier modèle d'émission du simulateur d'émissions de véhicules motorisés (Motor Vehicle Emission Simulator, MOVES3). Les

émissions de GES des options de lien permanent proposées comprennent les émissions des véhicules circulant sur le lien permanent qui ont été quantifiées en utilisant les facteurs d'émission des véhicules et les VKP calculés à partir de la longueur du lien permanent pour chaque option.

Sur la base de cette évaluation, il a été estimé que le traversier génère environ 677 tonnes d'équivalent de dioxyde de carbone (CO₂) par année. La première option de lien permanent (1 400 m de longueur) devrait générer environ 299 tonnes d'équivalent CO₂ par année, ce qui représenterait une réduction de 56 % des émissions de GES par rapport au traversier. Les deuxième et troisième options de lien permanent (toutes deux d'une longueur de 2 800 m) devraient chacune générer environ 598 tonnes d'équivalent CO₂ par année, soit une réduction annuelle de 12 % des émissions de GES par rapport au traversier.

Voir **Tableau 24** pour une ventilation des émissions annuelles et quotidiennes de gaz à effet de serre pour chaque option.

Tableau 24 Calculs des émissions de GES – Valeurs comparatives

Solution de rechange	Sources d'émission	Gaz à effet de serre	No CAS	Taux d'émission annuel (tonnes/an)	Taux d'émission quotidien (tonnes/jour)	
Traversier actuel d'Aazhaawe	Traversier	Dioxyde de carbone	124-38-9	656	2	
		Méthane	74-82-8	0,06	0,0002	
		Oxyde nitreux	10024-97-2	0,02	0,00005	
	Éq. CO ₂				662	tonnes/an
	Activité des véhicules traversiers	Dioxyde de carbone	124-38-9	14	0,04	
		Méthane	74-82-8	0,0003	0,000001	
		Oxyde nitreux	10024-97-2	0,0001	0,000003	
	Éq. CO ₂				14	tonnes/an
	Total d'éq. CO₂				677	tonnes/an
	Option de lien permanent no 1 (1 400 m)	Activité des véhicules sur le pont/la route sur digue	Dioxyde de carbone	124-38-9	298	1
Méthane			74-82-8	0,008	0,00002	
Oxyde nitreux			10024-97-2	0,002	0,000004	
Éq. CO ₂				299	tonnes/an	
Option de lien permanent no 2 (2 800 m)	Activité des véhicules sur le pont/la route sur digue	Dioxyde de carbone	124-38-9	596	2	
		Méthane	74-82-8	0,02	0,00004	
		Oxyde nitreux	10024-97-2	0,003	0,000008	
	Éq. CO ₂				598	tonnes/an
Option de lien permanent	Activité des véhicules sur le	Dioxyde de carbone	124-38-9	596	2	
		Méthane	74-82-8	0,02	0,00004	

Solution de recharge	Sources d'émission	Gaz à effet de serre	No CAS	Taux d'émission annuel (tonnes/an)	Taux d'émission quotidien (tonnes/jour)
no 3 (2 800 m)	pont/la route sur digue	Oxyde nitreux	10024-97-2	0,003	0,000008
		Éq. CO ₂		598	tonnes/an

Voir ci-dessous un exemple de calcul des émissions de GES associées à la troisième option de lien permanent :

$$\begin{aligned}
 \text{Émissions de dioxyde de carbone d'une voiture (g/V)} &= \text{Coefficient d'émission (g/VMP)} \times \text{Longueur du lien permanent (m)} \times \text{Conversion (mille/m)} \\
 &= (315 \text{ g/VMP}) \times (2\,800 \text{ m}) \times (1 \text{ mille}/1609 \text{ m}) \\
 &= 548
 \end{aligned}$$

$$\begin{aligned}
 \text{Émissions de méthane d'un VUS/camion (g/V)} &= \text{Coefficient d'émission (g/VMP)} \times \text{Longueur du lien permanent (m)} \times \text{Conversion (mille/m)} \\
 &= (0,01 \text{ g/VMP}) \times (2\,800 \text{ m}) \times (1 \text{ mille}/1609 \text{ m}) \\
 &= 0,02
 \end{aligned}$$

$$\begin{aligned}
 \text{Émissions d'oxyde nitreux d'un camion de transport (g/V)} &= \text{Coefficient d'émission (g/VMP)} \times \text{Longueur du lien permanent (m)} \times \text{Conversion (mille/m)} \\
 &= (0,003 \text{ g/VMP}) \times (2\,800 \text{ m}) \times (1 \text{ mille}/1609 \text{ m}) \\
 &= 0,005
 \end{aligned}$$

$$\begin{aligned}
 \text{Taux d'émission annuel de dioxyde de carbone (tonnes/an)} &= [\text{Émissions de CO}_2 \text{ par voiture (g/V)} \times \text{nombre de voitures (V/an)} + \text{Émissions de CO}_2 \text{ par VUS (g/V)} \times \text{nombre de VUS (V/an)} + \text{Émissions de CO}_2 \text{ par camion de transport (g/V)} \times \text{nombre de camions de transport (V/an)}] \times \text{Conversion (tonnes/g)} \\
 &= [(548 \text{ g/V}) \times (33 \text{ V/h}) + (705 \text{ g/V}) \times (33 \text{ V/h}) + (705 \text{ g/V}) \times (33 \text{ V/h}) + (3\,463 \text{ g/V}) \times (1 \text{ V/h})] \times (24 \text{ h/j}) \times (365 \text{ j/an}) \times (1 \text{ tonne}/1\,000\,000 \text{ g}) \\
 &= 596
 \end{aligned}$$

$$\begin{aligned}
 \text{Taux d'émission de GES de la 3e option (tonnes/an)} &= \text{Taux d'émission annuel de CO}_2 \text{ (tonnes/an)} \times \text{PRG (CO}_2\text{)} + \text{Taux d'émission annuel de CH}_4 \text{ (tonnes/an)} \times \text{PRG (CH}_4\text{)} + \text{Taux d'émission annuel de N}_2\text{O (tonnes/an)} \times \text{PRG (N}_2\text{O)} \\
 &= (596 \text{ tonnes/an}) \times 1 + (0,02 \text{ tonnes/an}) \times 25 + (0,002 \text{ tonnes/an}) \times 298 \\
 &= 598
 \end{aligned}$$

24. TYPES DE DÉCHETS ET D'ÉMISSIONS

Le **Tableau 25** fournit un résumé des types de déchets et d'émissions qui sont susceptibles d'être générés dans l'air, dans ou sur l'eau et dans ou sur la terre pendant la construction ou l'exploitation (c'est-à-dire l'utilisation) du lien permanent.

Tableau 25 Sommaire des sources de déchets

Type de déchets/émissions	Source	Gestion/Réutilisations	Phase de projet
<p>Sol de déblai – À identifier dans l'évaluation environnementale de site (ÉES) de phase II. Généralement des métaux, des hydrocarbures pétroliers, des hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP), conductivité électrique (CE)/rapport d'adsorption du sodium (RAS)</p>	<p>Terres excavées, terre végétale et sédiments (sol de déblai)</p>	<p>Réutilisation sur place, dans la mesure du possible, ou dans un site de réutilisation bénéfique, conformément au règlement de l'Ontario 406/19. Les sols ou sédiments liquides qui ne passent pas l'essai d'affaissement doivent être asséchés avant d'être testés en vue de leur réutilisation, le tout conformément à un plan de gestion des sols et des eaux souterraines préparé et approuvé pour le projet.</p>	<p>Construction Post-exploitation (fin de vie)</p>
<p>Matériaux de démolition – asphalte Les métaux, les hydrocarbures pétroliers [F3, F4, F4G] et les HAP sont typiques</p>	<p>Élimination de l'asphalte existant</p>	<p>L'élimination de l'asphalte, si nécessaire, sera spécifiée pour la réutilisation sur le site comme base de gravier compacté dans les zones de gravier pour prévenir l'érosion, ou peut être pour le recyclage de l'asphalte dans les mélanges d'asphalte sur le site ou ailleurs, ou pour le traitement de surface de produits d'asphalte recyclé sur le site ou ailleurs.</p>	<p>Construction</p>

Type de déchets/émissions	Source	Gestion/Réutilisations	Phase de projet
<p>Matériaux de démolition</p> <p>Acier et autres métaux/alliages, béton, asphalte, agrégats</p>	Structures/superstructures de ponts/route sur digue (acier, béton, asphalte, agrégats)	L'acier et les autres métaux/alliages, le béton, l'asphalte, les matériaux de démolition agrégés doivent être séparés et évalués en vue de leur réutilisation ou de leur recyclage.	Post-opération (démolition)
<p>Déversement géologique</p> <p>Métaux, hydrocarbures de pétrole (HCP), la CE/RAS et le cyanure sont typiques</p>	Déversement/érosion	Plan global de contrôle de l'érosion et des sédiments. Plan de gestion des déversements	Construction Exploitation (en cas de déversement; accumulation dans le bassin de gestion des eaux pluviales/bassin de sédimentation/OGS) Post-opération (démolition)
<p>Géologie</p> <p>À déterminer lors de la phase II de l'EES/échantillonnage de caractérisation du sol; les métaux, les HCP, la CE/RAS et le cyanure sont typiques</p>	Sols/sédiments contaminés préexistants Sol/sédiment post-démolition	Le sol ou les sédiments contaminés qui passent le test d'affaissement seront évalués en vue d'une réutilisation bénéfique dans la mesure du possible et d'une élimination si nécessaire, conformément aux règlements de l'Ontario 153/04, 406/19 et 347. Des exigences particulières s'appliquent à la réutilisation des matériaux contaminés. Une	Construction Post-opération (démolition)

Type de déchets/émissions	Source	Gestion/Réutilisations	Phase de projet
		caractérisation supplémentaire (échantillonnage et analyse) sera nécessaire à des fins de réutilisation/élimination.	
Hydrogéologique/hydrologique À déterminer lors de la phase II de l'EES/caractérisation environnementale; les métaux et les HCP sont typiques	Eaux souterraines/eaux de surface	L'eau souterraine ou l'eau de surface qui est pompée pour l'assèchement doit être conforme au permis de prélèvement d'eau (PPE) et déchargée conformément à une approbation de conformité environnementale en vertu de l'article 53 de la <i>Loi sur les ressources en eau</i> de l'Ontario. L'échantillonnage et la surveillance peuvent être exigés pour les rejets.	Construction Post-opération (démolition)
Émissions atmosphériques Dioxyde d'azote, dioxyde de soufre, particules (particules totales en suspension, PM ₁₀ , PM _{2,5}), monoxyde de carbone, ozone, composés organiques volatils (COV), HAP, métaux, diesel, particules, dioxyde de carbone, méthane, oxyde d'azote	Combustion d'énergies fossiles, activités générant des poussières	Préparer un plan de pratiques exemplaires de gestion de la poussière Gérer le calendrier et la durée de la construction de manière appropriée Sélection et entretien des équipements de construction	Construction (équipement de construction, sources d'émissions fugitives) Exploitation (circulation véhiculaire)
Rejet d'eau dans le lac, les eaux souterraines	Ruissellement des eaux pluviales	Plan de gestion des eaux pluviales pour capter et traiter les	Exploitation

Type de déchets/émissions	Source	Gestion/Réutilisations	Phase de projet
Chlorure, sodium, métaux, HAP, cyanure		eaux de ruissellement	
Géologie	Le substratum rocheux	Le substratum rocheux peut être réutilisé comme pierre granulaire ou dimensionnelle si aucune preuve de contamination n'est observée. Un broyage/criblage peut être nécessaire pour la réutilisation en tant que granulés, si la réutilisation est soumise aux spécifications des normes provinciales de l'Ontario (Ontario Provincial Standard Specification [OPSS]). Les matériaux fins peuvent être considérés comme des sols à des fins de gestion.	Construction
Déversement de carburant Hydrocarbures pétroliers F1 à F4, métaux	Véhicules de construction Circulation sur la route sur digue/pont	Nettoyage/assainissement selon le plan de gestion complet des déversements.	Construction Exploitation Post-opération (démolition)

Tableau 26 Sommaire des sources d'émissions

ÉMISSIONS DIRECTES		
Option	Source	Détails
Traversier	Traversier	Les émissions des opérations du traversier Aazhaawe

ÉMISSIONS DIRECTES		
Option	Source	Détails
	Marche au ralenti des véhicules	Parcs de véhicules à bord du traversier (voitures, VUS, camions, chariots de transport)
	Véhicule embarquant et débarquant du traversier	Parcs de véhicules à bord du traversier (voitures, VUS, camions, chariots de transport)
Lien permanent	Émissions des véhicules	Parcs de véhicules utilisant le lien permanent (voitures, VUS, camions, chariots de transport)

CONCLUSION

Le projet de lien permanent de Georgina Island apportera des avantages substantiels aux Chippewas de la Première nation de Georgina Island (PNCGI) et aux autres habitants de l'île. Le projet augmentera la sécurité des membres de la PNCGI, tout en améliorant l'accès à l'île. Le lien permanent fournira une voie de transport permanente, sûre et ouverte à l'année pour la traversée entre Georgina Island et la terre ferme. Le lien permanent aura également des retombées économiques pour les membres de la PNCGI. Le projet aura certains impacts sur l'environnement local, mais ces derniers seront évalués plus en détail dans le cadre d'une série d'études environnementales et techniques et pris en compte dans la conception du projet et dans la mise en œuvre de mesures d'atténuation, qui seront requises comme condition pour l'obtention de plusieurs permis et approbations fédéraux, provinciaux et locaux. Les résultats de ces études seront documentés dans la DDP. Une consultation initiale des parties prenantes, du public et des autochtones a eu lieu, et toutes les contributions ont été documentées et prises en compte dans l'élaboration des plans d'atténuation.